



HAL
open science

Pouvoir, langue et minorités : le cas de la langue des Sourds français

Mathilde Queste

► **To cite this version:**

Mathilde Queste. Pouvoir, langue et minorités : le cas de la langue des Sourds français. Philosophie. 2021. dumas-03481365

HAL Id: dumas-03481365

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03481365>

Submitted on 15 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université de Lille – Faculté des Humanités

Département de Philosophie

Master 2

Pouvoir, langue et minorités :
Le cas de la langue des Sourds français

Mémoire présenté et soutenu par :

Mathilde QUESTE

Sous la direction de :

Éléonore LE JALLÉ

Professeure de philosophie contemporaine

Et de :

Stéphane ZYGART

Docteur et enseignant de philosophie politique et éthique

Année universitaire 2020 – 2021

Remerciement

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, m'ont aidée et soutenue lors de la rédaction de ce mémoire.

Je voudrais dans un premier temps remercier mes deux directeurs de mémoire pour leur aide, leur patience et leur disponibilité. Merci à Madame Éléonore Le Jallé qui m'a accompagnée avec minutie pendant mes deux différents mémoires, qui m'a donnée des conseils avisés et m'a fait prendre confiance en mes capacités. Merci à Monsieur Stéphane Zygart qui m'a fait découvrir la question Sourde lors d'un cours d'éthique médicale appliquée lors de ma deuxième année de licence et qui, par la suite, par son implication, m'a permis d'enrichir mes réflexions à propos des Sourds avec de nombreuses pistes bibliographiques.

Je souhaiterais également remercier Madame Cécile Lavergne d'avoir accepté d'être membre du jury lors de ma soutenance, ainsi que pour son intérêt et sa lecture attentive de ce mémoire.

Je tiens à remercier Julie qui a répondu avec entrain à mes interrogations sur le vécu Sourd et avec qui j'ai pu avoir des échanges très enrichissants sur l'intégration des Sourds et l'oralisation. Je remercie aussi l'association Signe de sens et les formateurs en langue des signes qui par leur passion et leur pédagogie m'ont initiée à ce monde dont je n'imaginai pas l'existence.

J'aimerais également témoigner de ma reconnaissance envers ceux qui m'ont aidée lors de la rédaction et de la relecture de ce mémoire. Leur impact ne se limite pas à une simple correction mais plutôt à un véritable soutien bienveillant et surtout quotidien. Je pense à ma grand-mère et à Céline qui, face à ma dyslexie-dysorthographe, ont pris le temps de m'aider et de m'expliquer mes erreurs pour mieux pallier à mes difficultés. Merci aussi à Martial qui en plus d'avoir corrigé ce mémoire, m'a donné l'occasion d'étudier dans un milieu apaisé pour vivre une scolarité sereine. Merci d'avoir cru en moi depuis quatre ans et de ne pas m'avoir laissé m'arrêter devant les difficultés que je rencontrais.

Je tiens enfin à remercier tous mes proches qui m'ont motivée et soutenue tout au long de cette année.

À toutes ces personnes, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

Tables des matières

Remerciement	1
Tables des matières	2
Introduction	4
Chapitre 1 : L'injonction oraliste	15
1) La mimique comme méthode d'éducation pour les sourds-muets	16
1.1) Sourds-muets : droits à l'éducation ?	16
1.2) L'école pour sourds-muets par l'Abbé de l'Épée	18
1.3) Le passage d'individus isolés à une population éducable : vers un sentiment d'appartenance	22
2) Le Congrès de Milan : L'arrêt net d'un âge d'or des signes ?	25
2.1) Le mythe : un coup monté ?	26
2.2) L'intérêt personnel au-delà d'autrui	32
2.3) Les conséquences désastreuses envers la langue des signes et leurs locuteurs	40
Chapitre 2 : L'impulsion linguistique	46
1) La LSF : une langue à part entière ?	47
1.1) Un déclic linguistique	47
1.2) Le modèle assimilationniste : une langue à part <i>entière</i>	50
1.3) Le modèle différentialiste : une langue à <i>part</i> entière	52
1.4) une langue à <i>part entière</i>	55
2) Caractéristiques de la langue des signes française et préjugés sur elle	59
2.1) La LSF n'est pas une langue artificielle	59
2.2) La LSF n'est pas du mime	60
2.3) La LSF n'est pas universelle	62
2.4) Le lexique en LSF	64
2.5) La grammaire et la syntaxe en LSF	65
3) Une minorité linguistique ?	68

3.1) Une particularité langagière peut-elle devenir une singularité culturelle ?.....	68
3.2) Impérialisme linguistique	74
Chapitre 3 : Signer : un acte politique	81
1) Le réveil Sourd	82
1.1) Une situation alarmante	83
1.2) Une perspective nouvelle.....	84
1.3) La constitution du Mouvement Sourd	87
2) Conceptualisation de la lutte	90
2.1) Un sujet stigmatisé.....	90
2.2) Prise de distance avec les lectures médicales	93
2.3) Reconstruction : aspect culturel.....	97
3) Lutter dans un espace	102
3.1) Une quête de visibilité	102
3.2) La pluralité des actions	105
3.3) La figure de l'interprète	108
3.4) Une ville Sourde ?	111
Conclusion.....	116
Bibliographie.....	122
Annexes	130

Introduction

La culture sourde, telle que les Sourds en préconisent aujourd'hui le mode d'emploi, est aux antipodes de [la] vieille conception : à une proposition à la troisième personne, je serais tenté de dire « neutre » et sans sujet (« Voilà ce que sont les Sourds »), ils en substituent une autre à la première personne : « Voilà ce que nous sommes, que cela plaise ou non ». Un changement de place qui change tout et qui permet que des échanges puissent alors commencer.

Bernard Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*,
Paris, l'Harmattan, 2006, p. 187.

« Les Sourds¹ existent-ils ? » est la question que Bernard Mottez nous adresse dans son livre du même nom. Une question qui peut paraître étonnante puisqu'à aucun moment nous n'aurions douté de l'existence d'une personne sourde. Pour autant, que savons-nous réellement de la surdité et de la vie des Sourds ? Si l'on y réfléchit hâtivement nous pourrions tous dire qu'une personne sourde n'est qu'une personne qui n'entend pas, avons-nous seulement déjà vu une personne sourde ? En effet, la surdité est invisible. Mais en est-il de même pour les Sourds ? B. Mottez par l'expression « les Sourds existent-ils ? », souligne en réalité la dénégation et l'intolérance que subissent les Sourds. Une intolérance qui commence par un regard rivé sur la surdité en tant que physiopathologie au lieu de prêter attention aux Sourds qui se définissent comme les membres d'une communauté linguistique minoritaire. Cette limitation à une « oreille cassée » fait perdre la spécificité des Sourds et pose une rupture qui remet en question leur existence : en étant vus comme des corps invalides, ils perdent leurs identités individuelles et collectives. Nous souhaitons dans ce mémoire faire réapparaître les Sourds dans notre champ de vision. Les regarder tels qu'ils nous appellent à le faire, écouter leur voix avec nos yeux. Car un Sourd que l'on ne regarde pas, c'est une personne que l'on n'écoute pas et dont on nie l'humanité.

Les Sourds dénoncent une réalité complexe qui les oppresse dans leur vie au quotidien, mais qui provient d'une réalité bien ancrée et ancienne. Cette réalité semble être étudiable du point de vue de la philosophie, laquelle permet d'illustrer les représentations sociales qui sont attribuées aux Sourds. Les Sourds sont généralement désignés comme « sourds-muets ». Pourquoi la surdité (une déficience auditive) est-elle reliée systématiquement à la mutité

¹ Le nom « Sourds », avec une majuscule, renvoie par convention, depuis Mottez (1993), à la réalité sociale et anthropologique des personnes sourdes qui s'expriment en langue des signes. Par extension, l'adjectif « Sourds », conservera la majuscule quand il qualifie quelque chose qui est propre aux Sourds (culture Sourde, réveil Sourd, identité Sourde, communauté Sourde, etc.), afin de ne pas le confondre avec l'adjectif « sourd » qui qualifie une personne qui n'entend pas.

(une déficience vocale) ? Que ce soit dans la religion ou dans la philosophie, les Sourds sont considérés comme muetiques, pourtant la surdit  n'implique aucune d ficiency vocale directe, mais du point de vue de la majorit  qui entend et qui s'exprime vocalement, celui qui s'exprime autrement n'est pas compris. Parce que les Sourds s'expriment avec des signes et leur corps, une langue inconnue pour beaucoup, ils sont alors destitu s de leur langue, parfois m me du langage. Dans l'* vangile selon Jean*, est prononc  : « au commencement  tait le verbe », et ce verbe fut interpr t  comme la parole orale, ce qui  tablit un h ritage erron  sur la notion de « parole » et de « verbe », les signes en  tant exclus. Les sourds  taient donc priv s de parole et d'un moyen de s'exprimer. « Il y a [ galement] un lien qui a  t  fait par Aristote entre le manque de parole et un d faut d'intelligence »² ; les sourds dans la tradition grecque sont r duits   des « personnes » qui ne peuvent pas penser, raisonner et concevoir l'abstrait ; ils seraient donc plus proches des animaux. Il affirme d'ailleurs que « les animaux qui n'ont pas de langue, ou dont la langue n'est pas d li e, n'ont pas de langage »³. Le terme « Logos » (λ γος) illustre de mani re frappante cette id e : ce terme  tant g n ralement traduit par « discours » ou « raison », il pose un lien entre la capacit    utiliser un langage et celle de raisonner. Les sourds seraient alors muets, b tes et sauvages. Ils sont traditionnellement rel gu s du point de vue du handicap et sont ainsi marginalis s, r primand s et/ou d laiss s. Le probl me r side dans le fait que ces repr sentations de langue parl e « oralement » sont consid r es comme  tant le propre de l'homme et de la civilisation, or cela ne correspond qu'  un point de vue dominant d'entendant. Si les Sourds  taient d bilis s ce n' tait pas dans leur nature, car les entendants « ne parlaient donc pas des Sourds tels qu'ils sont, mais des sourds comme un fant me »⁴, sans connaissance sur leur r alit . « La seule r flexion int ressante pour [Miguel Benasayag] qui ne porte pas sur les sourds   proprement dit, c'est celle de Spinoza qui dit par exemple qu'un aveugle ne manque pas de la vue, mais qu'il est structur  autrement. Il est complet, mais structur  diff remment »⁵, une r flexion qui pourrait  tre facilement  tendue aux Sourds. Ainsi, il serait possible de r tablir la langue sign e

² COMTE-SPONVILLE Andr  et AMAUGER Fr d ric, *Sous le signe de la philosophie, entretien avec Amauger Fr d ric*, traduit par Vivien Fontevielle (depuis la LSF), Riom, Eyes Editions et L'improbable librairie, « Philo' signes », 2017, p. 55.

³ ARISTOTE, *Histoire des animaux : Livre I – IV*, traduit par Pierre Louis, Paris, Les belles lettres, « Collection des universit s de France », 1964, vol. 1, p. 148, [535 b]. Ce passage  tant r guli rement point  du doigt par les Sourds, il nous a sembl  important de montrer pourquoi Aristote est consid r  par les Sourds comme celui qui a li  surdit  et mutisme. Il faut n anmoins ne pas oublier que c'est une citation isol e et cela d pend  galement de la r ception des  uvres d'Aristote.

⁴ A. Comte-Sponville et F. Amauger, *Sous le signe de la philosophie, op. cit.*, p. 55.

⁵ *Ibid.*, p. 56.

comme une langue à part entière, car « le geste est parole, il est verbe »⁶, mais c'est une autre forme de structure. C'est d'ailleurs ce que les Sourds affirment quand ils se présentent en tant que communauté. Les Sourds veulent renverser cette idée que ce qui convient à la majorité doit être valable pour tous. « La première minorité à avoir brisé ce principe, ce sont sans doute les femmes, vues comme une minorité au sens philosophique et non démographique, c'est-à-dire qu'elles ne représentent pas la majorité dominante »⁷. Les Sourds souhaitent reprendre ce principe : « nous avons un corps différent donc une expérience différente », une expérience qui n'est pas partagée par la majorité. Peut-on penser que cela s'applique aux Sourds ? Le nerf auditif abîmé peut-il être un obstacle à la création d'une culture ? Ou bien un avantage pour la création d'une culture spécifique, voire même sa cause ? Ce dont nous sommes certains c'est qu'« un sourd qui est condamné à entendre appauvrit la culture »⁸. Un Sourd qui, en tant que Sourd, contribue à la philosophie, à la psychanalyse, à l'art... enrichit ces disciplines »⁹. S'interroger sur les Sourds permet à la fois de comprendre comment ils définissent leurs identités et dans un second temps comment ils nous définissent. Ainsi nous sortirions de l'habitude de la majorité à être le seul possesseur des définitions adéquates, en quelque sorte du pouvoir. Les mots que l'on utilise ayant une influence directe sur la perception d'un groupe et leurs perceptions d'eux-mêmes. Par la philosophie, nous pourrions étudier la privation des droits qu'ont subi les sourds car considérés comme idiots, mais également expliquer pourquoi les Sourds essaient de sortir d'une histoire dont ils étaient victimes. Ils affirment désormais avoir leur place en tant que citoyens Sourds avec leurs droits et leurs spécificités. L'héritage d'une majorité qui décide à la place des sourds serait alors contredit car, comme l'affirme Victor Hugo, dans une lettre à Ferdinand Berthier (25 novembre 1845), « qu'importe la surdité de l'oreille quand l'esprit entend ? La seule surdité, la vraie surdité, la surdité incurable, c'est celle de l'intelligence ». Une intelligence dont les sourds ne sont pas dépourvus mais qu'on leur avait refusée. Ne peut-on pas dire que ce sont les entendants qui sont « sourds », car ils n'écoutent pas les Sourds qui ne cessent de vouloir s'exprimer ? Les Sourds souhaitent exprimer leur identité par eux-mêmes et nous voudrions essayer d'appréhender le cheminement de leurs pensées et de la refonte de leur identité. Nous souhaitons interroger la construction de

⁶ BELISSEN Patrick, *Paroles de Sourds : à la découverte d'une autre culture*, traduit par CETIM (depuis la LSF), Paris, La découverte, 2018, p. 55.

⁷ A. Comte-Sponville et F. Amauger, *Sous le signe de la philosophie*, op. cit., p. 56.

⁸ En citant cette phrase, nous ne critiquons pas le choix des sourds ou des parents de sourds vis-à-vis des solutions actuelles permettant d'entendre, nous souhaitons soulever que si la seule manière que nous avons de parler des sourds s'arrête à leurs oreilles, nous perdrons alors de nombreux aspects de ce qu'ils sont.

⁹ A. Comte-Sponville et F. Amauger, *Sous le signe de la philosophie*, op. cit., p. 60.

l'identité et son refus. Pour cela, il nous faut d'abord étudier l'identité, conçue par la majorité, que les Sourds refusent.

« Selon l'organisation mondiale de la santé, une personne sur dix souffrira de déficience auditive incapacitante d'ici 2050 »¹⁰ : toutes ces personnes sont-elles impliquées dans les revendications que nous venons d'évoquer ? C'est-à-dire que les Sourds qui refusent d'être définis par leur surdité ou leur soi-disant mutité car ils se considèrent comme étant plus que leurs conditions physiques sont-ils impliqués dans ces revendications ? On remarque qu'une infinité de figures se regroupe sous le terme de sourds mais il n'y en a qu'une partie minoritaire qui semble se reconnaître du même peuple : le peuple Sourd. Pour comprendre comment les Sourds refusent le stigmatisme de leur corps, en tant que personnes handicapées, pour se redéfinir comme des individus unis au travers d'une langue, une histoire et une culture commune, il nous est nécessaire de préciser le terme de sourd. Nous allons tout d'abord interroger l'acception médicale de la surdité qui entre en confrontation avec l'acception sociale qu'ils revendiquent. Du point de vue de la médecine, les sourds sont des sujets dont les corps subissent une déficience auditive (leur acuité auditive est inférieure à 70 décibels) incapacitante qu'il faut anticiper, identifier et prendre en charge.

Une déficience auditive peut être définie selon plusieurs caractéristiques : le type d'atteinte (de transmission, de perception, mixte), le site lésionnel (oreille externe, oreille moyenne, oreille interne, nerf auditif), l'étiologie, le mode d'installation, l'âge d'apparition, l'âge du diagnostic et la sévérité de la perte auditive. L'atteinte peut être également uni- ou bilatérale, transitoire, stable, fluctuante, évolutive¹¹.

La surdité du point de vue normo-entendant est donc un handicap, puisque la déficience auditive provoque une incapacité qui impacte la capacité d'entendre et possiblement celle de parler. Le corps médical se doit de réduire les maladies et notamment les incapacités ; pour cela il peut proposer des appareils auditifs et accompagner le sourd dans le développement de la communication ou son maintien. Car la surdité peut causer des problèmes notamment dans la production de la parole orale, car « les percepts multimodaux¹², s'ils se construisent mal ou de manière déviante, risquent de rester à vie déficitaires »¹³. Les sourds sont donc pris dans un

¹⁰ BOREL Stéphanie et LEYBAERT Jacqueline, *Surdités de l'enfant et de l'adulte : Bilans et interventions orthophoniques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Orthophonie », 2020, p. III.

¹¹ *Ibid.*, p. 5.

¹² Le percept multimodal sensori-moteur et prédictif de l'individu se crée à partir de la naissance et selon les expériences de la personne, il consiste dans le traitement des informations par les canaux sensoriels (auditifs mais aussi visuels).

¹³ S. Borel et J. Leybaert, *Surdités de l'enfant et de l'adulte*, *op. cit.*, p. 2.

parcours médicalisé pluridisciplinaire¹⁴ qui agit dans l'urgence : une prise en charge rapide étant vue comme le meilleur moyen de rétablir les signaux d'alertes, de permettre l'équilibre, la communication (vocale) et le plaisir d'écoute. L'acceptation médicale peut être problématique, car elle catégorise dans le même groupe les devenus sourds par vieillesse (la presbycusis) avec les sourds congénitaux ou pré-linguaux¹⁵, mais ces deux groupes sont en réalité très différents. Si les devenus sourds voient leurs capacités décliner et ont besoin de la médecine pour maintenir leur rythme de vie, est-ce le cas de la part des nés sourds ? Il existerait ainsi deux groupes, les malentendants et les Sourds. Pour les sourds de naissance, le silence et la communication signée font partie de leur mode de vie naturel¹⁶ puisqu'ils ont évolué avec leur surdité. Selon eux, elle ne les impacte que de manière indirecte : indirecte, car ce sont les autres (les entendants, le corps médical et la société) qui leur signalent que c'est une infirmité, qu'ils devraient entendre et parler. Ces injonctions d'un corps dit « normal » sont la cause de discriminations sociales, qui peuvent les placer en situation de handicap. Ils subissent des problèmes de communication avec les entendants, principalement car ils ne partagent pas la même langue. C'est cette seconde catégorie de sourds qui souhaitent remettre en question la pression médicale qui est faite aux Sourds. Ils revendiquent une définition de leur surdité comme hors du handicap¹⁷, ils préfèrent se définir comme une minorité linguistique grâce à la langue des signes. Selon la Fédération Nationale des Sourds de France, un enfant sur mille naît sourd, ce qui revient à environ 300 000 sourds dans la population française. Les chiffres sont néanmoins compliqués à obtenir pour les associations Sourdes car la loi française dispose qu'« il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale

¹⁴ La prise en charge de la surdité est multidisciplinaire et se partage entre médecins, audiologistes, oto-rhino-laryngologistes (ORL), neurophysiologistes, pédiatres, ophtalmologues, généticiens, radiologues, audioprothésistes, orthophonistes, assistants sociaux, et psychologues.

¹⁵ La surdité pouvant être classée selon la date d'apparition, les sourds pré-linguaux sont ceux qui le sont devenus avant l'apprentissage de la parole (avant l'âge de 3 ans). La parole prenant le sens de langue orale vocale. L'expression « pré-linguaux » est contestable, l'acquisition du langage est un processus continu qui se poursuit toute la vie, il est impossible de fixer une limite précise, un avant et un après. Toutefois, empiriquement, nous constatons que les capacités des personnes devenues sourdes après l'acquisition de la parole, même très jeunes, sont différentes des personnes nées sourdes.

¹⁶ Toutes les personnes nées sourdes ne signent pas, mais possèdent des prédispositions à la communication visuo-gestuelle.

¹⁷ On peut remarquer que ce refus d'identification avec le terme « handicapé » est présent dans de nombreux groupes et pas seulement chez les Sourds. Cette volonté de ne pas systématiser le terme handicap mais de prendre en compte les causes sociales, politiques et culturelles est largement discutée via les *Disability Studies*. Néanmoins, puisque ces revendications sont fortement présentes dans les discours des Sourds, il nous semble nécessaire de traiter ce point dans ce mémoire.

des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci »¹⁸. Cette loi combinée aux types de surdité que nous venons de différencier, explique les difficultés pour chiffrer le nombre de sourds en France. C'est pour cela qu'il semble plus pertinent de s'intéresser aux locuteurs de la langue des signes Française : les chiffres varient entre 80 000 et 120 000 locuteurs mais ce chiffre peut regrouper les sourds, les proches de personnes sourdes, les professionnels de santé ou de la surdité et les interprètes. De plus, tous les sourds n'utilisent pas la langue des signes, certains oralisent et d'autres peuvent se servir de systèmes de codes comme la langue parlée complétée (LPC)¹⁹ ou le français signé²⁰. Ce sont donc les Sourds locuteurs de la langue des signes qui refusent cette idée qu'ils sont limités dans leur vie à cause de la surdité, par contre ils affirment qu'ils sont limités par les autres, à cause de l'audio-centrisme. L'audio-centrisme ou audisme désigne les discriminations causées par la pensée que l'oral et le son conditionnent tous les individus. La médecine rééducative ainsi que l'héritage philosophique, que nous avons évoqués, ont instauré un rapport biaisé au langage car on évalue l'intelligence des jeunes sourds par leur verbalisation (l'échelle de Nottingham). Benoît Drion, praticien des hôpitaux du réseau « Sourds et Santé Nord-Pas-de-Calais », soutient que si l'oralisme est toujours privilégié, c'est parce que le lien fait entre la parole orale et l'intelligence pour les sourds est encore présent. « Mais, ont-ils seulement conscience qu'un enfant sourd ne découvre ainsi la langue orale que via des procédures médico-rééducatives qui lui imposent d'apprendre une langue déjà normée par l'adulte entendant et façonnée par l'usage ? »²¹. Pour lui, il n'existe pas de solution miracle pour sortir de la surdité, bien que les implants et prothèses auditives puissent être présentés ainsi. « Dans le système en place aujourd'hui en France, tout contribue à agir comme si l'enfant n'était pas sourd. On le rééduque à l'oral exclusivement, on le met en " intégration " dans des écoles avec des petits entendants. Là, on pense sans doute que, par osmose, il va devenir entendant »²². Il semblerait donc qu'être sourd pose problème aux autres et non aux sourds eux-mêmes. C'est ce que les Sourds n'acceptent plus et souhaitent exprimer. Les Sourds étant toujours dans une volonté de ne pas être limités, ils acceptent de s'adapter, car ils ont conscience que tout le monde ne maîtrise pas la langue des signes. Les problèmes qu'ils rencontrent, semblent principalement sociaux et non

¹⁸ Cf. : Loi n° 78 – 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, article 8, § I.

¹⁹ La langue parlée complétée est un ensemble de signes manuels destiné aux sourds pour aider à l'apprentissage et à la compréhension de l'expression orale en français. Les différentes configurations de mains (les consonnes) selon les emplacements sur le visage (les voyelles) représentent les mots exprimés phonétiquement et aident à la lecture labiale, notamment en cas de sosies labiaux (ex : « bain », « pain », « main »).

²⁰ Le Français signé correspond à l'utilisation de signes de la LSF mais disposés selon la syntaxe du français.

²¹ A. Comte-Sponville et F. Amauger, *Sous le signe de la philosophie*, op. cit., p. 9.

²² P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 12 – 13.

biologiques : des problèmes de compréhension et de reconnaissance qu'une personne étrangère pourrait rencontrer en France, à cause de la barrière de la langue.

Quelles sont les situations dans lesquelles les Sourds se sentent niés et discriminés ? Si on leur demande, ce qui ressort le plus sont des problèmes d'adaptation comme les rencontres avec l'entendant, c'est-à-dire celui qui entend mais surtout celui qui ne partage pas la même langue. L'entendant ne connaît en général pas les Sourds et ne sait pas dialoguer avec eux car leurs langues sont différentes et cela demande un effort d'adaptation. Dans la vie de tous les jours, les études ou le travail, les sourds doivent en permanence répéter les mêmes consignes : « Présenter son visage de face », « Se placer en face-à-face », « ne pas se placer en contre-jour », « baisser son masque momentanément » depuis la Covid-19, « parler distinctement » si le sourd pratique la lecture labiale²³, « ne pas crier » et dans un dernier temps si la conversation n'aboutit pas « d'écrire ». Malgré les efforts du sourd pour optimiser la compréhension de l'un et de l'autre, il existe de nombreux moments où les entendants n'en tiennent pas compte. Cette indifférence, de la part de l'entendant et de la société met le sourd dans une situation difficile, celui-ci étant régulièrement privé d'informations et de son droit à la parole. Cette privation est due à la fois au manque d'adaptation des lieux aux personnes atteintes de surdité (que ce soit dans le train, le bus ou le métro) car les informations sont signalées principalement à l'oral ou encore aux situations de danger imminent (incendie ou attentat) où ce sont des signaux sonores puissants que les sourds ne perçoivent pas. L'accès aux études supérieures est également limité, car il existe peu de parcours en langue des signes. Les sourds sont également privés de leurs droits par le comportement d'entendants qui sont soit indifférents, soit réfractaires au fait de changer leur mode d'action habituel pour une personne sourde. Ces entendants profonds²⁴ sont, selon les Sourds, incapables d'utiliser leur aptitude visuelle pour se faire comprendre d'un sourd. Ainsi un sourd peut sortir d'un rendez-vous chez le médecin, sans avoir la moindre idée du résultat de la consultation car le médecin n'aura pas pris le temps d'expliquer, par écrit ou dans des mots adaptés à la lecture labiale, le diagnostic de son patient. Nous pensons notamment à la prévention contre le SIDA. Si bien qu'ils finissent par renoncer en partie au secret médical, en faisant appel à un proche ou s'ils le peuvent à un interprète en langue des signes,

²³ La lecture labiale ou lecture maxillo-faciale est une méthode qui permet au sourd en observant le visage de son interlocuteur de saisir certaines syllabes. Néanmoins, cette méthode peut être très limitée car elle demande un effort cognitif accru et ne permet de recevoir au maximum que 30% du message oral.

²⁴ Puisque les Sourds sont classés selon leurs capacités auditives (profonds, sévères ou moyens), ils ont pris l'habitude de classer les entendants selon leur capacité visuelle. Un entendant incapable d'engager son corps et ses expressions faciales dans la conversation sera tout bonnement impossible à comprendre pour un sourd.

pour recevoir le diagnostic correctement. Dans ces situations où ce sont des interpr'aides²⁵ qui aident à la réception du diagnostic, les sourds peuvent se sentir exclus d'une conversation qui les concerne pourtant directement car l'interlocuteur ne prendra même plus la peine de les regarder tandis qu'il pose le diagnostic. À noter que l'interprète en langue des signes respecte le secret médical, mais c'est une profession très récente, dont les sourds ne bénéficient que depuis peu de temps. Le sourd subit ainsi régulièrement des décisions que l'on prend pour lui car « c'est plus commode », cela prend moins de temps que de lui expliquer mais en faisant cela, on lui nie une capacité de compréhension et un droit sur lui-même. Le sourd est exclu de la vie sociale et de sa propre vie car on lui retire ses droits et donc le contrôle sur lui-même. L'isolement n'est pas celui du silence mais celui de la vie sociale. C'est en effet une erreur de penser qu'une personne sourde se sent isolée car elle ne peut pas nous entendre et ne pourrait pas vivre une sociabilité satisfaisante. Entre Sourds, la question d'entendre n'a aucune importance, puisqu'ils n'ont pas formé leur identité sur leur déficience. Leurs relations ne sont conditionnées que par le monde extérieur. Des relations entre personnes comprenant cet aspect semblent nécessaires pour l'épanouissement social. Patrick Belissen, le fondateur « d'Opération Sauvegarde des Sourds » (OSS2007), rappelle que les Sourds via l'utilisation de la langue des signes sont capables de s'exprimer et d'avoir une sociabilité normale qui leur permet d'être sur le même pied d'égalité que les entendants : ils sont capables de tout mais n'utilisent pas la même langue. Les sourds et les entendants ont deux manières d'être différentes, qui ne sont pas conditionnées par les mêmes choses : « Pour vous, le son est important. Il est au centre de votre monde. Vous êtes nés dedans, vous avez grandi autour, l'audition fait partie de vous. Nous, par contre, vivons en dehors du son. Il ne conditionne pas directement notre vie. Et, par-dessus tout, cela ne nous manque pas »²⁶. Si l'égalité entre Sourd et entendant n'est pas effective c'est à cause de l'audio-centrisme qui discrimine les sourds et des situations qui ne sont pas adaptées. Pourtant, doit-on considérer le sourd comme une personne handicapée ? Le fait de ne pas entendre serait-il un problème qui limite la vie des personnes sourdes ? Le terme de handicap vise soit une personne, soit une situation. Or la surdité est un handicap qui survient principalement pendant des situations sociales : il faut être deux pour que cela présente un problème. La situation d'une personne sourde semble plus proche du quotidien d'une personne étrangère allophone que d'une personne handicapée. En quoi la responsabilité de l'échec de la communication entre un sourd et un entendant doit-elle être imputée

²⁵ Le terme interpr'aides désigne des bénévoles, régulièrement l'entourage de sourds (enfants, parents, frères ou sœurs), qui ont des connaissances des signes et permettent ainsi de passer la frontière entre entendants et sourds.

²⁶ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 24.

seulement au sourd ? Pour P. Belissen, il ne faut plus attribuer la dénomination d'handicapé aux Sourds : « De même, nous rejetons le terme souvent utilisé de " handicapés ". En revanche nous nous désignons différemment sous le terme " Sourd ", que nous écrivons avec un S majuscule »²⁷. Un « s » qui joue un rôle majeur, car dans un cas c'est la vision médicale, celle d'une oreille à réparer, qui pointe ce que le sourd ne peut pas faire (il ne peut pas entendre) et dans l'autre cas c'est la vision sociolinguistique qui prime, celle d'un Sourd fier, locuteur d'une langue visuo-gestuelle, qui est capable de bâtir des savoirs et de travailler. Une minuscule ou une majuscule qui met l'emphase soit sur l'oreille soit sur la personne, sur l'incapacité ou sur la capacité. Il faut penser le handicap comme un révélateur social de la volonté d'intégration de notre société, le fait de normaliser le « différent ». La prise en charge des sourds les dépossède même de la possibilité de dire que leur corps et expérience sont différents de ceux de la majorité, ce qui les réduit au silence. Un vécu douloureux, qu'ils expriment depuis les années 1980, une date tardive « car cette parole, on le verra, porte le poids de l'interdit, celui de la langue qui la porte »²⁸. Ils s'expriment via la langue des signes sur leurs droits dont ils ont été privés : le droit à la parole et à l'information. Les Sourds contredisent la définition d'eux-mêmes qui les associe aux handicapés et personnes déficientes. Ils essaient de soulever un stigmate, car le terme handicapé culpabilise et fait porter la responsabilité sur l'individu qui n'a ni choisi d'être sourd ni de le subir. « À considérer que le sourd n'entend pas, on avait oublié qu'il écoute, qu'il vit non dans un monde de silences et d'absences, mais de voix et de présences. Qu'il ne parle pas, mais qu'il ne cesse de s'exprimer. Que sa vision du monde est peut-être l'une des plus riches qui soient. Qu'il s'exprime à travers des langages et des ensembles de signes dont la portée nous est entièrement inconnue »²⁹. Les Sourds affirment que l'expérience de vivre Sourd revient à percevoir le monde différemment mais qu'ils sont tout autant des personnes humaines vivant dans notre monde. Ils exigent donc que la citoyenneté Sourde soit reconnue. Pour cela, ils défendent que les Sourds fassent partie d'un groupe minoritaire qui partage une langue, une histoire et des pratiques culturelles spécifiques mais surtout communes. Cette redéfinition de leur part permet de valoriser les yeux et les gestes au lieu de ne voir que des oreilles cassées. En luttant contre l'entendo-centrisme, ils s'affirment. « Ce faisant, ils témoignent plus que de leur vie et de

²⁷ *Ibid.*, p. 23.

²⁸ *Ibid.*, p. 26.

²⁹ KERBOURC'H Sylvain, *Le mouvement Sourd (1970 – 2006) : De la langue des signes française à la reconnaissance sociale des sourds*, Paris, Harmattan, « Logiques sociales », 2012, p. 25. (Cf. : Grémion Jean, Corrado Alfredo, « Le monde du sourd », *Mon corps est ma voix, IVT – Communauté internationale de recherche du théâtre visuel*, Paris, Ministère de la santé et de la sécurité sociale, 1977).

leur mise à l'écart de la société, ils donnent à voir les principes à respecter pour que " vivre sourd " ne soit plus seulement le produit de leur domination sociale : dépossédés de la maîtrise de leur sociabilité et interdits par le déni de leur surdité de toute construction subjective et personnelle de leur existence »³⁰. Vivre Sourd devient un critère identitaire, celui d'être Sourd. Via l'acceptation sociale, les Sourds refusent le statut de handicap mais souhaitent se définir comme une minorité linguistique. D'un côté, il y a donc la surdité en tant que corps qui subit une déficience auditive et de l'autre, les Sourds comme un peuple uni par leurs modes d'expressions « mains-paroles » malgré leurs pays, nationalités, cultures et histoires individuelles différentes. Ils constituent une diaspora très vaste où « les sourds s'expriment avec leurs mains et leur corps. Ils entendent avec les yeux »³¹.

Dans ce mémoire nous ne souhaitons pas « parler des sourds et ne pas savoir parler avec eux »³², au contraire nous voulons prendre en compte leurs paroles. Pour cela, nous interrogerons cette volonté des Sourds de se redéfinir comme une minorité et ainsi sortir du stigmate du handicap. Les Sourds ne cessent de revendiquer qu'ils sont un groupe social, ayant une langue particulière, et une culture spécifique. Ils revendiquent ainsi une identité collective, c'est-à-dire l'« ensemble de références culturelles sur lesquelles se fonde le sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté ; qu'elle soit réelle ou " imaginée " »³³. Qu'est-ce qu'une identité ? Celle des Sourds est-elle réelle ? Comment l'identité des Sourds diffère-t-elle de celle de la personne handicapée et de la personne entendante ? Comment les Sourds se sont-ils réapproprié leur identité et comment cela influence-t-il nos notions d'autrui à la fois physiologiques et culturelles ? Ils ne cessent d'affirmer que « sourd avec une minuscule évoque le nerf auditif abimé, et Sourd avec un grand S évoque une autre culture humaine qui se structure de façon différente »³⁴. Nous devons donc interroger cette notion de différence Sourde. Pour cela, il nous semble nécessaire de traiter ce sujet en prenant en compte deux vecteurs : le pouvoir et la minorité. Le pouvoir étant à la fois celui exercé par une majorité sur une minorité mais également les actions de ces deux groupes. Mais en quel sens ce groupe est-il minoritaire ? Est-ce une minorité numérique, linguistique ou culturelle ? Nous voulons comprendre comment les Sourds sont devenus une population, puis un groupe social qui revendique des abus de pouvoir de la part d'un groupe majoritaire

³⁰ *Ibid.*, p. 13.

³¹ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 22.

³² *Ibid.*, p. 28.

³³ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 12. (Cf. : WIEVIORKA Michel, *La Différence*, Paris, Balland, « Voix et Regards », 2001).

³⁴ A. Comte-Sponville et F. Amauger, *Sous le signe de la philosophie*, op. cit., p. 56.

(les entendants) sur leur minorité, laquelle subit un pouvoir mais qui revendique aussi des droits et des spécificités. La communauté Sourde française est une minorité au sens philosophique mais aussi au sens ethnologique étant donné l'existence d'une culture Sourde. Cette culture devra être expliquée, comparée et spécifiée. Nous examinerons ces vecteurs via la langue des signes qui a permis la constitution de leur peuple, de leur histoire et de leur culture. Cette langue a subi les abus de pouvoir, autant que ses locuteurs, et prend aujourd'hui une place dans leurs revendications. Dans un premier temps, nous souhaiterions nous intéresser à la création d'une communauté Sourde qui trouve son point de départ dans son éducation spécifique grâce à la langue des signes et à une éducation gestuelle de nombreuse fois remise en cause et même « interdite » lors du Congrès de Milan pendant cent ans. Nous évaluerons alors les mythes fondateurs de la communauté Sourde, que nous essayerons de démystifier. L'injonction oraliste est-elle la preuve d'un pouvoir exercé sur les Sourds ou d'une indifférence ne les considérant pas comme des hommes ? Une telle injonction a des conséquences sur la création de l'identité Sourde. Ensuite, il faudra nous intéresser au tournant linguistique qui a validé le statut de la langue des signes. Comment ce statut a-t-il évolué ? Ce tournant linguistique permet de penser l'impact que les spécialistes (linguistes, thérapeute et pédagogue) ont eu sur la langue des signes. Dans une volonté de clarifier le concept de langue des signes nous nous intéresserons à son fonctionnement ainsi qu'à ses spécificités de langue gestuelle. La langue des signes est-elle nécessaire pour les Sourds ou bien désuète dans une société médicale moderne ? Cette langue ne peut être séparée de ses locuteurs et doit également s'étudier dans son contexte d'utilisation, celui de la communauté Sourde. Enfin, nous souhaitons comprendre l'impact de la langue des signes sur cette communauté Sourde, notamment sur leur capacité à se désigner comme des acteurs sociaux capables de militer pour leurs droits. En quoi la dépossession de leur langue première conduit les Sourds à être exclus du domaine public ? La mobilisation politique des Sourds, nous pousse à interroger l'identité Sourde qu'ils revendiquent. Le Sourd est un « autre culturel » qui nous appelle à repenser le statut que la majorité lui donne. Ces individus, dans leurs démarches d'affirmation en tant que sujets étant capables de définir eux-mêmes les conditions satisfaisantes d'une bonne vie, nous appellent à reconsidérer nos pensées sur ce qu'est la norme, l'autre, la langue, le handicap et la culture. Les Sourds ne cessent de penser la « différence culturelle ».

Chapitre 1 :

L'injonction oraliste

Le Congrès de Milan était en effet une mise en scène savamment orchestrée, avec des démonstrations publiques falsifiées et force pécules et pots-de-vin pour imposer la thèse oraliste. La voix des partisans de la langue des signes fut étouffée. À l'issue des débats fut clamée à l'unanimité la fatidique sentence « Viva la parola ! ». [...] Le Congrès de Milan a ainsi constitué une douloureuse tragédie pour les Sourds : celle d'être exclus de l'usage de la langue des signes, de leur langue. Celle de l'exil.

Patrick Belissen, *Paroles de Sourds*,
Paris, la découverte, 2018, p. 42 – 44.

Les Sourds affirment être les héritiers d'une histoire douloureuse, dans laquelle ils ont été persécutés. Une histoire qui les impacte aujourd'hui encore, car l'injonction oraliste demeure : les sourds doivent parler. Mais d'où proviennent les premières traces d'oralisme ? En quoi cela entre-t-il en confrontation avec la langue des signes ? Les Sourds dénoncent que la langue des signes française fut interdite pendant cent ans suite à un coup-monté. Mais est-ce vraiment le cas ? Pour comprendre la constitution et le développement de la communauté Sourde il faut s'intéresser à leurs mythes fondateurs mais également aux conditions de possibilités d'une langue et d'une histoire commune.

1) La mimique comme méthode d'éducation pour les sourds-muets

Pour concevoir l'identité Sourde, il nous faut d'abord nous demander quand elle est apparue et comment. Quelles sont les conditions de possibilités pour qu'une communauté Sourde se forme ? Par communauté, nous entendons un ensemble de personnes vivant en collectivité et/ou formant une association de type linguistique ou culturelle. Pour que les premiers sentiments de communauté naissent, il faut alors que les sourds aient des contacts réguliers entre eux, leur permettant de créer des pratiques et idiomes communs. Pour trouver la piste de ce sentiment, nous allons nous intéresser historiquement aux premiers regroupements des sourds, regroupements qui ne sont pas naturels mais qui les forment en tant que population. Les populations correspondent à une partie de la population, dont le découpage dépend d'attributs distinctifs en apparence, objectivement définis par la majorité. Ce critère fut non pas la surdité ou la mutité, mais la méthode d'éducation particulière dont les sourds-muets³⁵ ont besoin. Cette méthode d'éducation a évolué au cours des siècles.

1.1) Sourds-muets : droits à l'éducation ?

Au XVIII^e siècle, la condition des sourds-muets est très variable selon la condition de vie des parents. Pierre Desloges dans son livre autobiographique, *Observations d'un sourd et muet* (1779) nous dresse le portrait de leur situation. Généralement avoir un enfant sourd-muet était un déshonneur, de ce fait de nombreux enfants sont abandonnés dans les hôpitaux. Ils étaient perçus comme une honte. Il fallait alors les soustraire aux yeux du monde en les plaçant dans une pension lointaine si la famille pouvait se le permettre, ou en les laissant finir comme vagabonds si la famille ne pouvait plus les nourrir. Naître sourd-muet correspondait

³⁵ Pour un souci de cohérence, nous utiliserons les termes d'époques pour désigner les Sourds et la langue des signes.

à un isolement. Cet isolement étant particulièrement important dans les campagnes, où le sourd-muet ne communiquait quasiment pas à part par pointage avec sa famille ; celui-ci pouvait seulement travailler dans les champs et garder les animaux. En ville, grâce à la densité de la population, le sourd-muet avait plus de chance de rencontrer d'autres sourds-muets, ce qui lui permettait d'acquérir naturellement la mimique comme langage. La mimique est un moyen de communication non-verbal et visuel, où les expressions du visage sont suivies de signaux corporels gestuels. S'il existe des communautés sourdes spontanées avant et lors du XVIII^e siècle, elles sont néanmoins largement minoritaires. Ce qui relie les sourds-muets ruraux et urbains est l'absence d'instruction, celle-ci étant bien souvent trop onéreuse.

Seuls les sourds-muets venant de familles aisées pouvaient avoir accès à l'instruction, c'est-à-dire très peu de personnes. La méthode d'instruction des sourds-muets est très intéressante à observer car elle permet d'interroger la vision portée sur les sourds-muets à l'époque. « Les instituteurs partagent ainsi trois caractéristiques : ce sont des *précepteurs*, qui enseignent contre *rémunérations* à des enfants de famille aisées, et dont l'enseignement vise l'acquisition de la *parole*, ou du moins de la capacité à dire des mots à haute voix »³⁶. Les précepteurs visent à démutiser les sourds (qui depuis Aristote avaient la réputation de ne pas pouvoir apprendre à parler et donc à s'instruire), car toute connaissance devait être orale. Sortir le sourd-muet de son mutisme est un véritable exploit qui est encensé et particulièrement bénéfique financièrement. Jacob-Rodrigue Pereire (1715 – 1780) est le précepteur le plus célèbre en France. Il considère que faire parler les sourds est un art, qu'il faut perfectionner. Pour cela, il crée une méthode spécifique qui comprend des exercices d'oralisation pouvant être complétés par des signes manuels artificiels qu'il propage en France : la dactylologie. La dactylologie est un alphabet manuel, où les lettres du mot sont représentées par des signes arrêtés et réalisés par la main dominante, dans l'espace d'épellation. Un procédé qui n'est ni naturel, ni nécessaire à la mimique, mais qui joue le rôle de passerelle pour J.-R. Pereire entre le mot écrit et sa vocalité qu'il veut faire prononcer. Les cours d'oralisation sont donc parfois mêlés aux gestes, mais le but visé reste l'oralisation, c'est-à-dire l'acquisition de la parole.

Pourquoi les sourds-muets sont-ils ainsi incités à user de la parole orale ? Le geste a cette image pour la société de quelque chose de rudimentaire et même parfois de grossier. Leur permettre de parler sortirait les sourds-muets de l'isolement, car ils pourraient

³⁶ BUTON François, *L'administration des faveurs : L'État, les sourds et les aveugles (1789 - 1885)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Histoire », 2009, p. 34. Il souligne.

communiquer avec tous les autres membres de la société. « C'est la *mutité*, non la surdité qui est l'objectif de l'éducation »³⁷. Un objectif conjointement lié avec la volonté que les sourds-muets puissent trouver du travail et ainsi ne plus être considérés comme des enfants-majeurs, c'est-à-dire à la charge de la famille. Les précepteurs donnent la priorité à la langue parlée (par des exercices de parole, d'articulation et de lecture labiale), parfois en délaissant les autres enseignements, car ils considéraient qu'une fois que le sourd-muet n'est plus que sourd, il pourrait apprendre par lui-même les mathématiques, la science, la littérature, etc. La parole orale serait la porte d'entrée au savoir. Les précepteurs « conçoivent la surdité comme une déficience qu'il faut réparer afin de rendre les sourds égaux aux entendants en les assimilant et en empêchant leur stigmatisation (donc en évitant l'usage particulièrement visible de la langue des signes) »³⁸. L'instruction par les précepteurs oralistes doit nécessairement s'effectuer en petit comité : pour apprendre à parler il est nécessaire qu'il y ait un face-à-face. Dans ces conditions, peu de sourds sont rassemblés. Le fait de parler est une grande révolution pour la haute-société qui y voit la fin de l'isolement des sourds-muets et de leur sauvagerie, car ils deviennent enfin civilisés, mais ils restent isolés de leurs semblables. Par cet aspect, la haute-société souhaite sauver le sourd-muet de sa différence, qui est une charge lourde pour celui-ci. L'oralisme constitue un modèle éducatif ancien, on pourrait même dire le premier. Les « sourds muets » malgré les preuves qu'ils n'ont pas une déficience vocale, continuent à porter cette appellation de muet, car seuls les riches ont accès à l'oralisation.

Or, l'idée que « la parole est à la fois la fin de l'éducation, et son moyen principal, sinon exclusif »³⁹ est remise en question par l'Abbé de l'Épée, personnage emblématique de l'histoire Sourde. Qui est-il ? Que change-t-il dans l'éducation des sourds-muets ? Comment cela influence-t-il la vision des sourds-muets par la société et par eux-mêmes ?

1.2) L'école pour sourds-muets par l'Abbé de l'Épée

L'Abbé Charles Michel de Lespée puis de l'Épée (1712 – 1789) transforme un enseignement privé en un enseignement collectif et gratuit. Cette transformation de l'espace de vie des sourds-muets, leur offre la possibilité de contacts réguliers entre eux. Le point de départ de la formation d'une communauté sourde provient de la nécessité des sourds-muets à bénéficier d'une éducation particulière. Ce faisant, l'Abbé de l'Épée est considéré par

³⁷ *Ibid.*

³⁸ ENCREVÉ Florence, « Réflexions sur le Congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIX^e siècle » in *Le mouvement social*, Paris, La découverte, 2008, n° 223, p. 83-98, p. 84.

³⁹ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 33.

les Sourds comme un personnage emblématique de leur histoire. Au travers de l'infographie de David Cloux, un document fourni lors des formations en langue des signes de l'association Signes de Sens à Lille⁴⁰, nous pouvons voir l'histoire fondatrice de la culture Sourde et ses mythes particuliers. Le terme de mythe dans notre analyse est un point clé, qui ne désigne pas un récit purement imaginaire, mais plutôt une réalité historique qui suite à sa transmission et ses interprétations à laisser place à une vision mystifiée et non seulement factuelle sur certains évènements. L'étude des mythes d'une communauté permet de décrire l'histoire de celle-ci, la manière dont elle se représente les choses et comment elle s'auto-définit : ainsi les liens entre les individus d'une communauté apparaissent. L'Abbé de l'Épée constituerait le point de départ de l'histoire de la langue des signes en France. Celui-ci est souvent présenté comme le créateur de la langue des signes, mais l'est-il vraiment ?

Les sourds-muets, comme nous venons de le voir, ont créé avec leurs proches des signes particuliers pour se comprendre. Puisqu'ils n'entendent pas, leur mode de communication est naturellement visuo-gestuel. Bien que ces signes ou gestes ne soient pas fixés par des conventions, la capacité de ces idiomes à être visuellement expressifs permet aux sourds de discuter avec d'autres sourds bien qu'ils ne partagent pas le même vocabulaire. La mimique n'est pas l'invention de l'Abbé de l'Épée, mais c'est le premier qui l'utilise pour éduquer les sourds-muets. Pour cela, il rassemble dans une école, les sourds-muets ayant chacun leurs mimiques spécifiques, et tente d'harmoniser leurs signes. « À Paris, il a mis au point un système de signes méthodiques grâce auquel il a et dispensé un enseignement aux sourds jusqu'alors privés de toute éducation »⁴¹. Il crée une instruction collective basée sur le langage gestuel mais sans discrédit pour la parole, car selon lui, elle n'est pas impossible, seulement non nécessaire. « Apprendre à des sourds et muets à parler n'est point une œuvre qui demande de grands talents ; elle exige seulement beaucoup de patience »⁴². Ce qui lui importe, c'est la gratuité de son enseignement, et la possibilité que ces élèves reprennent son œuvre en devenant professeurs. L'Abbé de l'Épée, en étant considéré comme le premier instituteur des sourds-muets fait partie des mythes Sourds. On s'en rend notamment compte à travers l'histoire de sa rencontre avec la mimique qui est assez romancée. L'Abbé de l'Épée aurait trouvé sa vocation pour les sourds-muets grâce à la rencontre de deux jumelles sourdes-muettes de

⁴⁰ Cf. : annexe n°1, p. 129 – 130.

⁴¹ Cf. : annexe n°1, p. 129 - 130.

⁴² F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 36. (Cf. : L'ÉPÉE Abbé de, *Véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1984, p. 109).

naissance vers 1760. Celles-ci avaient développé un langage signé leur permettant de discuter aisément entre elles et leur mère. Le Père Vanin jusqu'à sa mort souhaita leur donner une éducation religieuse via des estampes d'images saintes, une mission que voulut reprendre l'Abbé de l'Épée par les signes, pour ne pas qu'elles meurent dans l'ignorance de leur religion. Cette idée forge la vision d'un homme altruiste et philanthrope.

Ces jumelles sont donc ses deux premières élèves, bientôt suivies par de nombreux autres élèves. L'instruction par l'Abbé de l'Épée est en rupture totale avec celle des précepteurs. Il considère que :

Tout sourd-muet qu'on nous adresse a déjà un langage qui lui est familier, et ce langage est d'autant plus expressif, que c'est celui de la nature même, et qui est commun à tous les hommes. [...] Il manifeste ses besoins, ses désirs, ses inclinations, ses doutes, ses inquiétudes, ses craintes, ses douleurs, ses chagrins, etc., etc., et il ne se trompe pas, lorsque les autres expriment de pareils sentiments. [...]. Or, ce langage est le langage des signes⁴³.

Pour l'Abbé de l'Épée, la nécessité a rendu expert le sourd-muet dans cette langue, il sera alors plus facile de l'utiliser pour conduire le sourd là où l'on veut. Il redonne aux sourds-muets les caractéristiques humaines comme les émotions et le langage, ce qui lui permet de justifier son modèle éducatif. Les sourds-muets sont tout autant hommes, mais nécessitent des techniques adaptées à leurs besoins. Mise à part l'utilisation d'un langage signé pour l'enseignement, les élèves entendants comme les sourds-muets ont besoin des mêmes connaissances, sur le monde, eux-mêmes et la religion. D'ailleurs, ils passent par les mêmes chemins cognitifs pour acquérir une connaissance. « Dans quelque langue que ce soit, ce n'est point la prononciation des mots qui fait entendre leur signification. En vain, dans la nôtre, sans nous avoir répété nous eût-on répété cent et cent fois les noms de *porte* et de *fenêtre*, etc., etc., etc., nous n'y aurions attaché aucune signification idée, si on n'eut pas sans nous montrer, en même temps, les objets qu'on voulait désigner par ces noms »⁴⁴. Pour l'Abbé de l'Épée, le sens des mots ne réside pas dans le mot, mais ce sont les souvenirs lors de la création de certains mots dans notre vocabulaire qui comptent. Ce qui lui permet de se détacher du culte de l'oral, comme étant la référence de tout savoir, est son adhésion à la thèse lockienne qui affirme qu'il existe une relation arbitraire entre les idées et les sons articulés ou écrits. Néanmoins, L'Abbé de l'Épée garde l'idée que le langage des signes est trop

⁴³ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 35 – 36. (Cf. : L'ÉPÉE Abbé de, *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques*, Paris, Nyon, 1176, p. 36).

⁴⁴ A. de L'Épée, *Véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*, op. cit., p. 21.

rudimentaire : en effet, les signes n'indiquent rien sur la grammaire du français. Pour donner une démarche rationnelle et civilisée au langage des signes, il conçoit des signes dits méthodiques⁴⁵. Ces signes ont pour but de traduire la grammaire française et ainsi d'indiquer les valeurs et les subtilités des noms, verbes, substantifs, adjectifs, temps et modes. Il n'est donc pas le créateur du langage des signes, mais permet la constitution d'une langue dite parisienne.

L'Abbé de l'Épée considère que son codage gestuel et artificiel du français permettra de développer l'intelligence des sourds-muets. Pour instruire les sourds-muets, il allie alors la mimique, les signes méthodiques, l'alphabet manuel (dactylogogie), la lecture et l'écriture. Tandis que les précepteurs visent le développement d'une communication, l'Abbé de l'Épée leur en reconnaît déjà une, c'est pour cela qu'il vise l'enseignement de connaissances générales et l'alphabetisation. Il affirme que « l'instruction des Sourds et Muets n'est point une œuvre aussi difficile qu'on le suppose ordinairement. Il ne s'agit que de faire entrer par leurs yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles »⁴⁶. Pour lui, si les savants doivent expliquer les termes abstraits des langues parlées pour les rendre intelligibles, alors il est possible de le faire également pour les sourds. L'Abbé de l'Épée dément également le préjugé selon lequel les sourds-muets ne pourraient pas accéder à l'abstrait, notamment lors de démonstrations publiques. À partir de 1770, il organise sous forme de spectacle des exercices publics, où il montre le recours à la mimique. Son but est de fournir une preuve empirique que les sourds-muets peuvent acquérir les mêmes connaissances que les entendants ; les spectateurs peuvent poser des questions qui sont traduites en langage des signes pour que les sourds-muets y répondent par écrit au tableau. Il y prouve que « les sourds et muets entendoient parfaitement la métaphysique des verbes, et qu'ils étoient capables d'instruction aussi bien que ceux qui entendent et qui parlent »⁴⁷. Ce sont les disciplines qui demandent des opérations spirituelles (religion, philosophie) qui impressionnent le plus les spectateurs. L'Abbé de l'Épée démontre que l'on peut leur faire « voir par les yeux de l'esprit »⁴⁸, en les faisant se départir de leur corps pour se représenter l'objet dans l'esprit. Il soutient que Dieu est un concept qui n'est plus vide de sens, pour les sourds-muets :

⁴⁵ Ces signes ne sont plus utilisés dans la langue des signes actuelle car incompatible avec la grammaire naturelle de la langue des signes française.

⁴⁶ A. de L'Épée, *Véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*, op. cit., p. 19.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 74.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 82.

Maintenant, ils comprennent, que la louange, l'adoration, l'action des grâces lui sont dues. Ce que nous faisons dans nos temples n'est plus à leurs yeux un simple spectacle, tel qu'ils se le figuroient : ils comprennent, que nous y demandons, et ils y demandent avec nous tout ce qui nous est nécessaire aux uns et aux autres, tant pour l'âme que pour le corps⁴⁹.

Le modèle éducatif de l'Abbé de l'Épée permet de sortir de la figure du sourd comme idiot et non civilisé. « Au contraire des précepteurs de sourds-muets comme Pereire et Héinicke⁵⁰, l'Épée entend à la fois rendre publics ses travaux plutôt que de les garder secrets, et confier leur jugement à des savants, plutôt qu'à une clientèle d'élites disposés à rémunérer l'éducation de leur progéniture »⁵¹, car l'éducation est un bien collectif. L'Abbé de l'Épée est considéré comme un philanthrope, car il souhaite le bien d'autrui, mais surtout il agit pour la société en prévenant la misère plutôt qu'en la soulageant. Il fournit un travail et une place dans la société plutôt que l'aumône, alors que les sourds-muets dépendaient jusqu'alors de la bienfaisance, donc du secours.

Bien plus qu'une place dans la société, L'Abbé de l'Épée a permis le regroupement d'une population esseulée, il lui a également révélé le potentiel de sa langue. Un potentiel qui avait été nié et refusé jusque-là. Un potentiel que les Sourds semblent déterminés à se réapproprier. Pour la première fois dans l'histoire des Sourds, il semble exister un « ensemble ».

1.3) Le passage d'individus isolés à une population éducable : vers un sentiment d'appartenance

La création d'une école publique pour les sourds-muets permet pour la première fois dans leur histoire de regrouper les enfants sourds. Le premier établissement de L'Abbé de l'Épée, dans la maison de ses parents, offre des places limitées, il les réserve principalement aux enfants indigents, car il n'accepte les riches que par tolérance. Si en 1770, il instruit 30 élèves, en 1785 il passe à 72 élèves. Les élèves qui ont appris la langue des signes sont devenus les premiers sourds dans l'histoire ayant comme profession : directeur, journaliste, banquier, artiste et écrivain. Un véritable renouveau pour les sourds qui étaient jusqu'alors vus comme des marginaux. « D'infirmités, de laissés-pour-compte et de victimes de l'infortune, les Sourds devenaient des personnes ayant une âme et douées de raison »⁵².

⁴⁹ *Ibid.*, p. 87.

⁵⁰ Samuel Heinicke (1727 – 1790) est un précepteur oraliste allemand. C'est en référence à lui que l'oralisme est nommé méthode allemande.

⁵¹ F. Buton, *L'administration des faveurs*, *op. cit.*, p. 38.

⁵² P. Belissen, *Paroles de Sourds*, *op. cit.*, p. 39.

La découverte d'un autre « comme eux » pour les enfants sourds-muets est un véritable soulagement. En 1789, quand l'Abbé de l'Épée meurt, on peut dire que la base d'une communauté Sourde est lancée. Il faut toutefois nuancer le terme de « communauté » qui ne peut être attribué que par un regard interne : les sourds entre eux ont un sentiment de communauté. Il est nécessaire de différencier la communauté pour soi (qui est définie entre les membres d'un groupe) et la communauté pour autrui (qui est reconnue en tant que telle par ceux qui sont en dehors du groupe). Les contacts réguliers entre eux permettent la création d'une langue des signes dite parisienne. C'est d'ailleurs leur langue qui a permis aux Sourds d'être considérés comme une population, car c'est sur la mimique que sont fondées les méthodes d'éducation qui les ont réunis ensemble. Pour autant, est-ce que des enfants arrachés à leur foyer et envoyés à Paris ont le sentiment d'appartenir à une communauté ?

Le sentiment de l'appartenance à la communauté Sourde semble se structurer entre les années 1759 et 1834. Grâce aux nouvelles méthodes éducatives gestuelles, certains élèves ont accès à des professions inédites, telles qu'enseignants ou artistes. Jean Massieu (1772 – 1846) devient le premier sourd-muet à être répétiteur (il assiste un professeur entendant) à 19 ans, puis il devient professeur. Il se crée alors une forme de hiérarchisation. Il existe les sourds-muets du quotidien, isolés et non instruits et d'un autre côté se forme une élite instruite dans les écoles. De la mort de l'Abbé de l'Épée au Congrès de Milan (1789 – 1880), l'expansion de la mimique et de son modèle d'éducation se développe dans tout le territoire. Des écoles ouvrent à Angers, Bordeaux, Orléans, Rouen et Toulouse : en 1827, il existe 17 établissements puis 45 en 1850. Il y a de plus en plus de sourds-muets qui reçoivent une éducation. Les élèves ont même des repères identitaires qui émergent entre 1834 et 1880. L'élite sourde-muette voit sa visibilité évoluer de manière croissante, elle est notamment caractérisée par la volonté d'agir pour le bien commun. Ferdinand Berthier (1867 – 1886) est l'un de ses représentants : « il revendiquait l'émergence de ce qu'il appelait la " nation sourde " »⁵³. Il organise des banquets en mémoire de l'Abbé de l'Épée pour médiatiser les sourds-muets, comme le faisait l'Abbé de l'Épée avec ses démonstrations publiques. Le regroupement des sourds-muets et le partage linguistique sont ce qui leur permet de se considérer comme un groupe. Mais ce sont les repères identitaires qui permettent de fixer un sentiment d'appartenance à une communauté. Les enfants sourds-muets ont enfin des modèles, qui deviennent leurs références. Ils peuvent imaginer comment le sourd-muet adulte vit et travaille. Les élites sourdes font une ascension dans la société, ils demandent à jouir des mêmes

⁵³ *Ibid.*, p. 38.

droits que les autres citoyens dans tous les domaines. « La lutte autour des méthodes d'enseignement n'aboutit pas seulement au maintien de la " mimique " dans l'Institution : elle est au principe de l'engagement des professeurs sourds-muets dans une mobilisation collective conçue autour de la défense du langage des signes »⁵⁴. Ils revendiquent que la langue des signes doit être le seul modèle éducatif et prennent alors en charge l'éducation des jeunes sourds.

S'il existe des preuves de cette valorisation de la mimique par les élites sourdes-muettes, cet âge d'or n'est pensé que de manière rétrospective. Cette période est désignée, ainsi depuis les années 1970, lors du Réveil Sourd. Les Sourds ont en effet cherché des traces de leur passé, notamment des écrits sourds, pour démontrer qu'ils sont bien une communauté historique. La première école créée par l'Abbé de l'Épée en 1770 est tenue comme repère historique pour la communauté Sourde principalement grâce à l'âge d'or de la mimique. Ces Sourds veulent d'ailleurs faire réapparaître l'âge d'or des signes. « Du point de vue des Sourds, cet événement représente une révolution, puisqu'il les faisait passer du statut de déshérités irrécupérables à celui d'êtres humains »⁵⁵. Il semble intéressant, notamment afin de dégager l'idée d'une culture Sourde sur laquelle nous reviendrons, d'étudier ce travail rétrospectif qui cherche à concevoir une histoire avec ses mythes qui seraient les fondements d'une communauté. Si dans notre démarche, nous essayons tout d'abord de retranscrire historiquement la communauté Sourde, nous passons par des points fortement mis en avant par les Sourds. Ces aspects de l'histoire Sourde, étant racontés par la communauté elle-même, prennent le risque d'être mystifiés. En effet, certains personnages ou événements emblématiques sont lus dans une continuité historique. La relecture d'un passé ayant comme volonté de créer du lien, peut finir par faire penser l'histoire comme linéaire, or il nous semble important de montrer quand le travail de mémoire nous égare sur la véritable construction de la communauté Sourde. Comme nous venons de le voir ces mythes ont des liens directs avec sa construction mais il faut tout de même rétablir le rôle de chaque acteur. Bien que de plus en plus de sourds-muets avaient accès à une instruction, nombreux n'en avaient pas. Les sourds-muets d'élite étaient les seuls – comme des êtres particuliers – à se détacher de cette image du sourd-muet malade et non civilisé. La majorité entendante faisait perdurer une image négative du sourd-muet. On remarque d'ailleurs que l'histoire de la mimique, même pendant son âge d'or, ne fut pas de tout repos. De nombreuses fois elle fut remise en question, notamment avec l'idée de progrès.

⁵⁴ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 197.

⁵⁵ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 39.

Dès 1800 est nommé à l'institution de Paris, pour la première fois, un médecin : le docteur Jean Itard (1774 – 1838). Celui-ci souhaite faire entendre les sourds. Pour lui, si « sourd » provient de *surdus* qui signifie « qui n'entend pas » ou au sens figuré « qui ne veut pas entendre », alors il existerait une possibilité de le faire entendre. Pour cela, il procède à des expériences nombreuses où il perce les tympanes des jeunes sourds-muets, leur envoie des « décharges électriques dans l'oreille, sangsues dans le cou, injection de liquide dans une sonde enfoncée, jusqu'à la trompe d'Eustache (la "sonde d'Itard"), recouvrement de l'oreille avec des cataplasmes imprégnés de soude caustique, application d'un bouton métallique chauffé à blanc derrière l'oreille... ! »⁵⁶ et même des trépanations pour faire entendre par la cicatrice. Il en conclut que les sourds-muets ne peuvent pas entendre, mais que par contre, ils peuvent parler. L'éducation gestuelle est donc de nombreuses fois remise en cause par les pro-oralistes. Après la révolution française, l'idée du progrès prime sur celle de la nature. Les sourds-muets ne doivent pas se contenter de ce que la nature leur donne (la mimique) mais doivent progresser pour devenir des hommes.

Si l'on peut penser une élite sourde qui défend une identité via leur langue, il faut néanmoins la replacer dans un contexte hostile où chaque action envers les sourds-muets n'est vue que comme un geste de bonté. Les sourds-muets doivent être sauvés, c'est pour cela qu'ils sont éduqués. Néanmoins, la meilleure méthode pour les sauver est remise en doute. Ce pro-oralisme se concrétise notamment au Congrès de Milan, où les signes sont interdits pendant un siècle. Il s'agit d'un événement considéré comme tragique pour les Sourds. Comment et pourquoi la langue des signes fut sortie de la vie des Sourds ? Était-ce véritablement dirigé contre les Sourds ?

2) Le Congrès de Milan : L'arrêt net d'un âge d'or des signes ?

Le « Congrès international sur l'amélioration du sort des sourds-muets » du 6 au 11 septembre 1880 à Milan, est perçu comme un bouleversement majeur dans l'éducation des Sourds. Il est compris comme l'événement charnière où l'on passe du siècle d'or de la mimique à une « révolution oraliste », c'est-à-dire un siècle d'oppression pour les Sourds et leur langue. Le Congrès de Milan est présenté par les Sourds comme un événement meurtrier : « Ils ont voté et proclamé : vive la parole ! L'éducation en langue des signes a alors été interdite.

⁵⁶ F. Buton, *L'administration des faveurs, op. cit.*, p. 85.

Retour à l'oralisme »⁵⁷. Cet événement teinté de rouge pour l'histoire Sourde, nous permet d'interroger la notion de mémoire d'une communauté, autrement dit, l'action de comprendre son passé, mais également de le transmettre à ses pairs. Le Congrès de Milan est présenté comme un coup monté contre les Sourds, mais l'est-il vraiment ? Est-il le point déclencheur du retour à la stigmatisation des Sourds ? Pour comprendre l'identité Sourde, il est nécessaire d'étudier cet événement majeur. Néanmoins, nous essayerons de fournir une réponse plurielle en trois temps, d'abord les raisons mises en avant par les Sourds et l'historiographie, que nous souhaitons nuancer, puis une réflexion sur les causes éclipsées de cet événement, enfin nous souhaitons discerner ses conséquences.

2.1) Le mythe : un coup monté ?

Lors du Congrès de Milan en 1880, est votée la supériorité de la méthode orale seule pour l'éducation des sourds-muets. Un événement présenté comme « un coup monté » par l'histoire Sourde. Pendant le Réveil Sourd vers les années 1970, ils cherchent à trouver des traces de leur passé en tant que communauté, ce devoir de mémoire leur permet de retracer le développement de l'identité Sourde et ses grands bouleversements. Pour eux, « il s'agit sans conteste d'un Congrès dont les conclusions sont connues à l'avance »⁵⁸. Dans ce Congrès sont débattues les conceptions de l'éducation des sourds-muets ; la mimique et la méthode mixte⁵⁹ sont dénoncées comme entravant l'évolution du sourd-muet dans la société, les sourds devant pouvoir s'exprimer oralement pour être égaux aux entendants. Malgré le monopole de la mimique dans l'éducation des sourds-muets, l'oralisation pure est votée, le sourd-muet doit apprendre à parler, à articuler et à lire sur les lèvres. Le résultat de ce Congrès correspond à une restriction du langage des signes pour les Sourds et la stigmatisation des signants. Mais est-ce un véritable coup monté des oralistes contre les Sourds ? En effet, il semble qu'une union tacite ait existé entre les congréganistes catholiques et les républicains anticléricaux des années 1880 mais est-ce qu'une alliance inexprimée peut être considérée comme un coup-monté ? Quels sont les arguments présentés pour expliquer l'abandon de la mimique et la préférence de l'oral ? Peut-on nuancer ces arguments ? Nous souhaiterions souligner avec François Buton que « l'idée du Congrès " décisif " relève à l'évidence de l'histoire légendaire, non de l'exactitude historique »⁶⁰.

⁵⁷ Cf. : annexe n°1, p. 129 – 130.

⁵⁸ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », art cit., p. 86.

⁵⁹ La méthode mixte correspond à un mélange entre la mimique et des procédés d'oralisation.

⁶⁰ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 227.

« Les travaux historiques cherchent et identifient ainsi trois raisons " profondes ", implicites, au rejet des signes et au triomphe de la parole : la stigmatisation du corps, l'uniformisation linguistique au niveau national, les intérêts de la bourgeoisie »⁶¹. Pour les expliciter, il est nécessaire de comprendre le contexte de ce Congrès, les raisons de son organisation, mais également ses conditions. Patrick Belissen affirme que « pour contrer l'ascension de ceux qui utilisaient la langue des signes, l'institution Pereire organisa [ce] Congrès »⁶². Qui sont-ils ? Sont-ils vraiment les responsables de l'interdiction des signes ? Le réseau Pereire est fondé en 1875 par les riches banquiers Isaac (1806 – 1880) et Eugène Pereire (1831–1908)⁶³. Leur Institution exclusivement oraliste était dirigée par Marius Magnat (1833 – 1897). Le réseau Pereire a organisé différents Congrès (à Paris en 1878, Lyon en 1879 et Milan en 1880) dans le but de réformer l'éducation des sourds-muets. Pour cela, ils souhaitent « propager la méthode [orale] et [...] patronner ceux qui auraient été instruits d'après cette méthode »⁶⁴, tout en faisant reprendre – institutionnellement – l'éducation des sourds-muets par le Ministère de l'Instruction Publique, les sourds-muets étant à la charge du Ministère de l'Intérieur (il détient la branche bienfaisance concernant : les hospices, les asiles et les pénitenciers). Le début de la Troisième république (1870 – 1940) y semble propice avec ses grandes lois sur l'instruction et la laïcité, avec la volonté de « limiter le pouvoir éducatif des congrégations religieuses »⁶⁵. Ils parviennent à faire venir à ce Congrès de Milan deux délégations officielles du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Instruction Publique. Cette impression d'alliance, entre l'État et les réformateurs Pereire, est renforcée par la surprise de voir que les acteurs traditionnels (congrégations catholiques), dans l'éducation des sourds-muets à la fin du Congrès, soient convaincus que la mimique n'est plus la méthode à utiliser, alors qu'elle l'était depuis cent ans comme semble l'avoir prouvé l'âge d'or. Le réseau Pereire est accusé de ce coup monté, notamment par rapport à leur propagande oraliste qui consiste dans l'attribution de certificats d'aptitude aux professeurs oralistes et en octroyant un soutien financier pour le déplacement jusqu'au Congrès à des oralistes convaincus. « Les partisans de l'Abbé de L'Épée, les Sourds *a fortiori*, furent évincés du débat »⁶⁶, un débat qui semblait joué d'avance.

⁶¹ *Ibid.*, p. 230.

⁶² P. Belissen, *Paroles de Sourds*, *op. cit.*, p. 41.

⁶³ Ils sont les petits-fils et arrières-petits-fils de Jacob Rodrigues Pereire, le précepteur oraliste le plus connu en France à l'époque de L'Abbé de L'Épée.

⁶⁴ MAGNAT Marius, *Historique de la fondation des Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets*, Paris, s.n., 1882, p. 6.

⁶⁵ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », *art cit.*, p. 87.

⁶⁶ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, *op. cit.*, p. 42.

Le réseau Pereire semble en effet avoir choisi un lieu et une composition pour ce Congrès de Milan qui peut laisser croire à un coup monté. Le choix de la ville de Milan est considéré par les historiens comme « une légitimation de leurs initiatives par un Congrès international »⁶⁷, un Congrès qui n'est international que de nom. Pour souligner le caractère préparé et trompeur de ce Congrès, est souvent étudiée la représentation numérique des congressistes : sur environ 255 participants, 165 ont votés⁶⁸, on constate que 156 participants étaient italiens, 70 français et seulement 3 sourds. L'absence des sourds peut néanmoins s'expliquer par plusieurs facteurs. Il y a à la fois le boycott, le manque de moyens financiers pour y aller, ou ne pas être informé de sa tenue, mais surtout la division institutionnelle du travail : « ce sont les *administrateurs*, directeurs ou fonctionnaires du Ministère, et non les enseignants, qui portent la parole du secteur public »⁶⁹ et vont aux Congrès. Le choix de la ville est désigné comme important, il faut savoir que les institutions milanaïses étaient exclusivement oralistes et que l'Italie du nord était en pleine unification linguistique. Le Congrès de Milan n'est donc pas réellement international au vu des proportions mais principalement franco-italien. Le premier argument du rejet des signes est désigné comme la volonté de la France d'unifier le pays – en suivant le modèle de l'Italie – notamment du point de vue linguistique. Selon la politique républicaine de l'époque « le français devient la seule langue autorisée dans l'enseignement »⁷⁰, les langues minoritaires et régionales sont interdites ; cette unification linguistique représenterait la volonté d'unifier le pays et de promouvoir l'égalité. Mais est-ce que c'est sous cette volonté que les sourds sont poussés à parler ? Pour que l'hypothèse de l'unification linguistique soit possible il faudrait que les signes ne soient pas considérés comme un moyen de communication, mais comme une langue. Lors de ce Congrès, on constate que les gestes sont dépréciés tandis que la parole orale est valorisée, que ce soit dans les représentations ou dans les débats. On assiste à des représentations truquées où les sourds d'Italie parlent et répondent parfois avant même qu'une question ne soit posée. Dans les débats, les gestes sont attaqués car les signes sont considérés comme fantaisistes, l'Abbé Giulio Tarra (1832 – 1889) le président du Congrès affirme qu'ils ne sont pas précis mais surabondants au sens, ils sont trop imaginatifs. « Tandis que le langage des signes rend concret même l'abstrait dans son image, parce qu'il dessine tout, il représente tout ; la puissance du langage [parlé] au contraire rend abstrait même le concret »⁷¹. C'est donc en tant que langue

⁶⁷ HARLAN Lane, *Quand l'esprit entend : histoire des sourds-muets*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 350.

⁶⁸ Les chiffres sont approximatifs selon les sources.

⁶⁹ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 272.

⁷⁰ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », art cit., p. 91.

⁷¹ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 232.

que les signes sont rejetés et non en tant que gesticulation, car les gestes ne pourraient pas transmettre des idées. Le problème qui est mis en avant c'est le fait de mal transmettre ces idées. Le langage des signes mettrait en lambeaux le français, leurs structures étant trop différentes. La première résolution atteste alors que « le Congrès, considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes, pour rendre le sourd-muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue, déclare que la méthode orale doit être préférée à celle de la mimique pour l'éducation et l'instruction des sourds-muets »⁷². Puis la seconde énonce : « Le Congrès, considérant que l'usage simultané de la parole et des signes mimiques a le désavantage de nuire à la parole, à la lecture sur les lèvres et à la précision des idées, déclare que la méthode orale pure doit être préférée »⁷³. Si l'on peut penser une certaine compatibilité avec le nationalisme (c'est peut-être même son symptôme mais pas sa cause explicite), il ne semble pas possible de l'affirmer, car c'est un moyen de communiquer qui est recommandé et non une langue. Ce n'est pas le français oral qui est proclamé, mais la parole orale contre les signes⁷⁴.

« Lors de ces deux Congrès apparaît pour la première fois l'argument qui va être le plus souvent utilisé à Milan et qui affirme que la méthode orale est le seul moyen d'intégrer pleinement les sourds à la société »⁷⁵. Cette intégration semblait remise en cause par la stigmatisation des sourds et de l'expression corporelle. Les sourds dans un premier temps sont considérés comme inférieurs, socialement et biologiquement, la parole étant la seule chose qui leur permet permette d'atteindre l'humanité. Les idées sont si extrêmes qu'elles peuvent paraître caricaturales. L'inspecteur général du ministre de l'Intérieur Albert Regnard (1836 – 1903) considère qu'avoir affirmé que les gestes étaient positifs pour les sourds est une erreur : « Et d'abord tout le monde sait que les sourds-muets sont des êtres inférieurs à tous les égards : seuls les professionnels de la philanthropie ont déclaré que c'étaient des hommes comme les autres »⁷⁶. Les sourds-muets sont dépossédés de leur humanité. À cela s'ajoutent les arguments de type religieux, sur la nature divine de la parole, dont sont exclus les signes. Dans l'*évangile selon Jean*, au chapitre 1, verset 1 est dit : « Au commencement était la parole, et la parole était avec Dieu, et la parole était Dieu », la parole est un terme qui désigne

⁷² HOUDIN Auguste, *Rapport à Monsieur le président du conseil, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, sur le Congrès international des maîtres des sourds muets à milan en 1880*, Paris, Imprimerie Nationale, 1881, p. 27.

⁷³ *Ibid.*, p. 28.

⁷⁴ De plus, il semblerait étonnant d'affirmer devant une foule d'italiens que le français est supérieur à d'autres langues.

⁷⁵ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », art cit., p. 87.

⁷⁶ REGNARD Albert, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Librairie de la société du recueil des lois et des arrêts, 1902, p. 3.

l'expression de manière générale, mais fut interprété comme l'oralité. La parole étant vue comme une méthode objective orale (qui permet d'atteindre la vérité et les connaissances), faire parler un sourd revient à le rendre à Dieu, le régénérer. Ils sont ainsi élevés d'un rang inférieur à des êtres normaux, car ils ont alors accès à l'éducation religieuse. Pourtant c'est déjà ce que mettait en avant l'Abbé de l'Épée. Comment ses adversaires ont-ils alors retourné les arguments pro-mimiques comme étant désormais pro-oralistes ? L'hypothèse est que culturellement et psychologiquement l'expression corporelle est rejetée de manière tacite. Les sourds seraient ainsi traités de « singes » à cause de la société qui impose un contrôle de soi quasi-constant où l'on doit refuser nos pulsions corporelles. Ces pulsions seraient exprimées par le corps des sourds dans l'exercice du langage des signes, contrairement à l'oral qui tend vers la raison, la pensée et l'âme. Ainsi les gestes « entraînent la diminution de l'intelligence chez le sourd né, c'est l'absence de cet élément incomparable du développement intellectuel : la formation du langage articulé, l'évolution de la parole »⁷⁷. Un sourd qui utilise le langage des signes est voué à rester bête. La stigmatisation des corps semble être une explication d'un inconscient collectif possible, où le conformisme moral restreindrait l'expressivité. Mais est-ce suffisant pour retourner cette idée que les gestes ont sauvé les sourds-muets, et que désormais ils ne font que les entraver ? Il faut prendre en compte le contexte scientifique qui joue un rôle sur la vision des sourds. La critique de la méthode gestuelle est renforcée par les idées réparatrices sur la surdité, les médecins sont aussi les défenseurs de l'oralisme. Le progrès dans les sciences médicales crée un basculement qui ouvre de nouveaux terrains de recherche : l'otologie, la médecine de l'oreille, devient une spécialité nouvelle. Il y a également les « enfants sauvages »⁷⁸ dont les tentatives pour les intégrer à la société sont nombreuses. Ils sont souvent comparés aux sourds-muets qui sont rabaissés au rang de sauvages, voire d'animal, comme s'ils pouvaient toujours redevenir des monstres, car ils n'obéissent qu'aux lois de la nature et non aux conventions sociales. Instruire les sourds-muets, ce serait donc les rendre à l'humanité, à la civilisation, en quelque sorte sauver leur âme. Une âme sauvée mais également leur santé. Jean Itard (1774 – 1838), médecin à l'institut de Paris, affirme que ne pas parler peut causer des phtisies pulmonaires⁷⁹ qui seraient produites par la non-utilisation du système phono-respiratoire quand l'enfant utilise la mimique pour s'exprimer. « La mise en action des poumons et des muscles [...] ne peut [...] que replacer le jeune sourd-muet dans

⁷⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁸ Victor de L'Aveyron est un « enfant sauvage » décrit par Jean Itard qui a tenté de le rééduquer comme un enfant sourd mais échoue à lui apprendre à parler après 5 ans d'enseignement.

⁷⁹ La phtisie pulmonaire est une maladie infectieuse et contagieuse, aussi nommée tuberculose pulmonaire.

les conditions normales et qu'exercer, par suite, une influence favorable sur l'ensemble des fonctions physiologiques liées à celle de la respiration »⁸⁰. En réalité, le taux élevé de sourds malades dans l'institut de Paris peut s'expliquer par les conditions de vie et la qualité de la nourriture. La mimique qui était présentée il y a encore peu comme la méthode d'éducation des sourds n'est plus pensable à cette époque ; le progrès entre en contradiction avec l'acceptation de sa nature profonde. La mimique est vue comme la meilleure utilisation de sa nature de sourd-muet, tandis que l'oral permet de se départir d'une nature qui l'assujettit. À travers de la société et ses connaissances, le sourd-muet devient un homme, c'est-à-dire un être dont la nature est de dépasser sa propre nature. L'oralisme exclusif est ainsi voté et les signes sont rejetés. Mais cette compréhension du Congrès n'est possible que d'une manière rétrospective.

Les arguments présentés par l'historiographie nous semblent intéressants, mais pas les plus décisifs dans l'interdiction de la langue des signes. Néanmoins, ils reflètent les représentations sur les sourds-muets qui ont permis d'accepter la méthode oraliste, comme nouvelle méthode nécessaire. Pour autant, comment peut-on expliquer ce ralliement soudain des congréganistes catholiques à un projet de réforme qui compte leur retirer leur gagne-pain ? La mimique ayant fait ses preuves au cours des années d'enseignement, pourquoi est-elle soudainement écartée ? De plus, le Congrès de Milan n'a aucune valeur législative et exécutive. Les décisions prises lors de ce Congrès n'impactent donc pas de manière directe l'éducation des sourds-muets. Malgré la direction que semble pointer le Congrès de Milan, à propos des réformateurs du Réseau Pereire, nous voulons émettre des doutes. En effet les arguments présentés, bien que présents, sont parfois inconscients. Bien souvent, ils soulignent la non-connaissance du langage des signes, ou alors l'étonnement de la part des professeurs qui étaient familiers avec la mimique et qui avaient des arguments similaires mais pour la louer. Il y a encore peu c'était les signes qui permettaient de sortir le sourd-muet de l'animalité, lui donner un accès à la société. On peut douter que la seule volonté du Réseau Pereire ait permis ce pro-oralisme, surtout que les convictions principales des Pereire ne sont pas respectées, rien n'est prononcé concernant le remaniement politique. Il nous semble qu'il faille repenser le Congrès de Milan et mettre en évidence des causes différentes à cette révolution oraliste. Ce Congrès n'eut en effet pas un impact direct, la réforme oraliste s'étend en réalité entre plusieurs Congrès. Les résolutions votées lors du Congrès de

⁸⁰ CLAVEAU Oscar, *L'enseignement de la parole dans les institutions des sourds-muets. Rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, p. 17.

Milan ne doivent alors pas être comprises comme un processus langagier performatif où l'expression d'un bannissement des signes intervient immédiatement. Pour comprendre la prise de décision oraliste, il nous faut interroger les jeux de pouvoir qui sont présents dans ce Congrès. Pour cela, nous voulons reprendre la piste d'une alliance entre les congrégations religieuses et le Ministère de l'Intérieur. Pourquoi se sont-ils alliés ?

2.2) L'intérêt personnel au-deçà d'autrui

La conception du Congrès de Milan est un événement central dans la mémoire collective des Sourds en France, mais c'est surtout un lieu de mémoire politiquement et historiquement construit, celui d'un génocide contre les Sourds et leur langue. Mais penser le Congrès de Milan comme un coup monté nous entraîne à vouloir délimiter une ligne de partage nette entre un âge d'or et un siècle d'oppression, ce qui nous semble problématique car ce n'est pas un événement unique et consensuel. Le Congrès n'a, en effet, aucun pouvoir coercitif et ne présente que des résolutions, que les acteurs (les participants) ne votent pas pour les mêmes raisons et dont ils ne tirent pas le même profit. Milan n'est pas le lieu où la réforme oraliste a été décidée mais son lieu de proclamation, par une majorité déjà ralliée. Pour François Buton, dans *L'administration des faveurs* :

L'argument médical du caractère « bénéfique » de la parole sur la santé et le développement physique des enfants sourds, les considérations sur l'infériorité du langage des signes sur les langues alphabétiques parlées, ou les conjectures métaphysiques quant à la nature divine de la parole constituent autant d'arguments « triviaux », « réfutables », sinon absurdes, qui ne sont pas ceux profonds, non-dits, qui ont motivé l'interdiction de la langue des signes⁸¹.

L'interdiction de la langue des signes correspondrait plutôt à un jeu de pouvoir et d'intérêts qui se révèle particulièrement lors de ce Congrès. Le Congrès de Milan n'est que la cristallisation de décisions déjà prises auparavant. Pour les comprendre, il faut arrêter de minimiser les points de désaccord entre les congressistes, car c'est dans ces détails que l'on peut comprendre pourquoi ils se sont ralliés au projet oraliste. Ce Congrès est un ralliement qui semble soudain à cause de l'historiographie. Mais « de manière plus sociologique, on montrera que Milan n'est qu'une étape, voire un symbole, dans un processus réformateur plus long et complexe, au cours duquel la forme du Congrès constitue un enjeu de

⁸¹ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 230.

premier ordre »⁸². Cela permettra de nous intéresser à une guerre d'intérêts personnels qui ne prend pas en compte les Sourds.

Pour cela, nous allons nous intéresser aux différentes raisons des acteurs des Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets, que nous pourrions séparer en deux groupes distincts : les administrateurs et les praticiens. Les administrateurs sont ceux qui ont en charge l'éducation des sourds-muets de manière traditionnelle, c'est-à-dire l'État (Ministère de l'Intérieur) et les congrégations religieuses. Tandis que les praticiens sont les professeurs qui sont auprès des sourds, tel que le Réseau Pereire (qui sont tout de même des « outsiders » car il y a plus de professeurs provenant de congrégations religieuses). Le Ministère de l'Instruction Publique est dans une situation particulière, car il est sollicité par le Réseau Pereire pour reprendre à sa charge l'éducation des sourds-muets, il occupe donc une place assez extérieure. Pour comprendre la place de chacun de ses acteurs et leurs motivations personnelles lors du Congrès de Milan, il faut s'intéresser à leurs clivages mais également au contexte dans lequel ils se rejoignent. « Jamais auparavant les spécialistes de l'éducation des sourds ne s'étaient réunis ainsi dans des Congrès pour débattre sur leur travail »⁸³. C'est un lieu auquel l'État est particulièrement attentif puisque « les enjeux des Congrès [...] sont des enjeux d'État, car ils peuvent être en contradiction ou en conformité avec l'orientation politique [du] pouvoir public »⁸⁴. Si le Congrès est à la fois un lieu de réforme, d'institutionnalisation, d'échange, et de débat, c'est surtout un outil d'enregistrement et de machine à fabriquer l'accord. Les Congrès permettent de créer du consensus, notamment en renforçant les croyances collectives des personnes qui y vont, et de paraître comme un lieu de recherche et d'érudition. Les décisions prises dans ces Congrès font ainsi office d'avancements scientifiques et savants. C'est d'ailleurs pour ces raisons que le Réseau Pereire organise ces trois Congrès : Paris (1878), Lyon (1879) et Milan (1880), mais l'impact de ces différents Congrès est très différent. Le Congrès de Paris est plutôt isolé avec peu de participation de la part des acteurs traditionnels (congrégations catholiques), le Congrès de Milan à l'inverse est la consécration de leurs efforts de réforme. « Le Congrès de Milan constitue bien un point d'inflexion : pour la première fois, les Institutions nationales et l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur sont représentées et influentes »⁸⁵. Si le réseau Pereire organise ces trois Congrès, ils sont en réalité un groupe marginal lors du Congrès de Milan à la fois du point de vue de

⁸² *Ibid.*, p. 224.

⁸³ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », art cit., p. 88.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 88.

⁸⁵ F. Buton, *L'administration des faveurs, op. cit.*, p. 259.

la représentation, mais aussi du projet. Si à Paris ils étaient 20 sur 34 participants, à Milan ils ne sont plus que 12, ce qui est le contrecoup d'avoir réussi à amener les acteurs traditionnels à considérer la méthode orale. Cependant, « ils défendent un projet de réforme de l'éducation bien plus ample : normaliser l'éducation des sourds-muets en la transférant dans les attributions du Ministère de l'Instruction Publique »⁸⁶. Leur projet de réforme concernant le remaniement politique est écarté, Marius Magnat se fait même couper plusieurs fois lors de ses prises de parole. Au final, sur les 26 questions proposées seulement 10 sont étudiées et 8 donnent lieu à des déclarations, elles concernent seulement les méthodes éducatives. De toutes parts, le Réseau Pereire semble être marginal, c'est pour cela que F. Buton les nomme « outsiders », pour lui ce ne sont pas eux qui sont arrivés à faire adopter le projet de réforme, bien qu'ils en soient les instigateurs. De plus à la fin de ce Congrès est votée la parole pure, alors que le Réseau Pereire est opposé à cette méthode et préfère une méthode mixte ayant pour but la parole.

Plus fondamentalement, le désarroi des oralistes français, leur incapacité à peser sur l'orientation des débats, le peu de considération accordée de manière générale à leurs interventions, tout en bref indique leur *marginalité* lors du Congrès de Milan. Marginalité ou minorité sur le plan des suffrages, d'abord : les membres du réseau Péreire sont moins nombreux que les représentants des institutions traditionnelles d'éducation des sourds-muets. Mais aussi marginalité sur le plan du projet : ils sont face à une alliance inédite, qui réunit les institutions catholiques, notamment congréganistes, et le secteur public, notamment les Institutions nationales⁸⁷.

Cette alliance nous invite à nous intéresser aux clivages qui opposent les outsiders du secteur privé, qui sont laïcs, aux catholiques, qui sont établis dans le service public. Les congrégations catholiques sont les acteurs traditionnels qui s'occupent de l'éducation des sourds-muets, dans un premier temps dans les orphelinats où les enfants sourds étaient abandonnés, puis dans un second temps par leurs instructions via la mimique depuis l'Abbé de l'Épée. Le projet oraliste du Réseau Pereire revient en réalité à une volonté de déposséder de leurs rôles les ecclésiastiques et congréganistes, tout en dressant une critique qui vise leur incompetence à assurer l'instruction primaire des sourds-muets. Cette instruction primaire serait seulement respectée par la politique républicaine de l'instruction publique, le droit de tous à disposer d'une éducation et non plus juste la chance de recevoir une éducation. Avec cette contradiction, comment peuvent-ils convaincre les congrégations catholiques que l'éducation des sourds-muets, en visant les mêmes objectifs que l'instruction primaire, doit être encadrée

⁸⁶ *Ibid.*, p. 238.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 267 – 268. Il souligne.

par la seule administration compétente en matière pédagogique : l'instruction publique ? Le Réseau Pereire en souhaitant démontrer l'inaptitude des congrégations religieuses, pointe également du doigt le Ministère de l'Intérieur qui est impliqué dans l'administration de l'éducation des sourds-muets. Si l'alliance entre les congrégations religieuses et les Institutions nationales peut étonner, elle est néanmoins significative d'une volonté de garder l'enseignement des sourds-muets comme une activité de bienfaisance. « Les Grands thèmes débattus dans les Congrès après 1880 indiquent clairement que la réponse ministérielle à la critique consiste à faire de l'éducation des sourds-muets une activité irréductible à l'enseignement ordinaire, non seulement par la méthode (orale pure), mais aussi par sa destination (différente de l'instruction) »⁸⁸. Les congréganistes s'attribuent la paternité de la réforme oraliste pour correspondre à la volonté du Ministère de l'Intérieur qui est déjà devenu oraliste. Pour cela ; ils font recatégoriser l'absence de parole comme étant le symbole de leur idiotie. « L'idée [est] simple : acquérir la parole suppose chez le sourd-muet l'entière possession de ses facultés intellectuelles »⁸⁹, l'enseignement de la parole n'étant pas naturel pour eux, il faut des compétences supplémentaires que les professeurs de l'instruction publique ne possèdent pas, tandis que les religieux le peuvent, car ils ont l'habitude d'être auprès des sourds-muets et savent comment s'y prendre avec eux. De plus, « l'apprentissage de la parole permet de séparer les " idiots " des autres comme l'ivraie du bon grain »⁹⁰, si les enfants sourds-muets sont idiots ils ne peuvent pas apprendre la parole et doivent alors être gérés dans des structures différentes que celle de l'Instruction Publique, car l'éducation orale n'est pas accessible à tous les enfants sourds mais dépend de leur intelligence. Néanmoins, ce n'est pas l'institution publique qui est mal conçue, mais l'intelligence de l'enfant qui est insuffisante. Cette explication permet de rendre intelligible le ralliement des congrégations catholiques à la méthode orale.

L'échec de Magnat et de ses amis est en fait programmé : sous l'apparence démocratique du suffrage universel (un congressiste, une voix), le Congrès est une forme institutionnelle où le nombre fait la loi ; où les acteurs dominants peuvent à loisir escamoter les débats, monopoliser la distribution des temps de parole, et faire voter les résolutions les plus conformes à leurs intérêts⁹¹.

Cette prise de pouvoir, lors du Congrès de Milan, permet de rendre durable l'alliance entre la majorité catholique et le Ministère de l'Intérieur.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 277.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 279.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, p. 285.

Cette alliance fut consolidée par l'attitude de l'État envers l'éducation des sourds-muets. Il ne faut pas non plus penser l'État comme un agent unifié car, comme nous l'avons relevé, deux délégations officielles (en opposition) sont envoyées : celle du Ministère de l'Intérieur et celle du Ministère de l'Instruction Publique. Si la première souhaite faire perdurer son monopole sur l'éducation des sourds-muets, la deuxième est présente principalement à cause des demandes répétitives du Réseau Pereire et ne semble y réfléchir que de manière lointaine. D'ailleurs, comme le montre la troisième résolution, rien n'est prononcé sur l'obligation scolaire, qui semble déjà être en partie remplie et qui ne dépend que d'une aide financière supplémentaire : « Le Congrès, considérant [qu'] un grand nombre de sourds-muets ne reçoivent pas le bienfait de l'instruction, que cette situation provient du peu de ressources des familles et des établissements, émet le vœu que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que tous les sourds-muets soient instruits »⁹². Il est parfois avancé que les républicains du Ministère de l'Instruction Publique approuvent notamment la réforme oraliste car elle permet de fournir à la nation des ouvriers qui parlent. Le Ministère de l'Intérieur souhaite, en s'alliant aux congrégations catholiques, bloquer la réforme institutionnelle et consolider la prise en charge des sourds-muets comme une « activité de bienfaisance, pourvoyeuse d'un secours conçu comme une faveur rendue à des enfants infirmes et indigents »⁹³. Il ne faut pas oublier que le Ministère de l'Intérieur ne correspond pas à une entité unifiée non plus, au contraire il est constitué d'agents qui agissent pour leur intérêt personnel et au nom des institutions liées à l'État. Dans la délégation envoyée par le Ministère de l'Intérieur, il y a notamment Oscar Claveau (1826 – 1904) qui est inspecteur général des établissements de bienfaisance et Adolphe Franck (1810 – 1893) qui est juriste, ils sont tous les deux oralistes. Pour eux, la refonte de l'encadrement institutionnel peut engendrer des changements concernant leur place et leur rôle. Un rôle qui leur apporte de la gloire, des revenus conséquents et un titre honorifique de bienfaiteur. Les inspecteurs sont si proches des pouvoirs de l'administration centrale qu'ils se confondent quasiment avec eux, ils constituent une instance d'évaluation et de régulation de l'éducation des sourds-muets. Bien qu'ils ne possèdent pas de pouvoir direct, ils n'hésitent pas à user de leur position pour s'auto-décrire comme des bienfaiteurs. « La dénonciation des écarts aux règlements permet évidemment aux inspecteurs de valoriser aux yeux du ministre, à moindre coût, leurs propres compétences, et de se présenter en gardiens de la jurisprudence légale et administrative »⁹⁴.

⁹² A. Houdin, *Rapport à Monsieur le président du conseil*, op. cit., p. 29.

⁹³ F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 270.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 163.

O. Claveau est notamment, trente ans, en poste sans connaissance sur les sourds et le langage des signes. Il semblerait que ce soit plutôt des motivations personnelles qui poussent le Ministère de l'Intérieur et ses agents à affirmer l'éducation des sourds-muets comme spéciale⁹⁵. La résolution du Ministère de prendre en charge officiellement la réforme oraliste l'acte (notamment via une aide financière) mais c'est le prestige des établissements qui se convertissent à l'oralisme qui entraîne les autres établissements avec eux. Cette décision, bien que non-immédiate, pérennise l'éducation des sourds-muets comme une activité de bienfaisance, différente de l'instruction primaire. « Autrement dit, l'administration de l'Intérieur poursuit une politique de réforme indépendamment, et *en contradiction avec*, l'une des plus importantes législations votées [à savoir la loi du 28 mars 1882] par le nouveau pouvoir politique républicain »⁹⁶, c'est-à-dire l'instruction primaire obligatoire et laïque. Un projet qui est déjà latent en 1880 mais exprimé sous la contrainte de la politisation du projet oraliste. On remarque que les sourds-muets sont totalement dépendants de la manière dont l'État construit le monde social. L'État, en décidant que leurs attributs identitaires sociaux et cognitifs correspondent à leur éducatibilité, les place dans une catégorie d'État pour F. Buton, puisque l'État institutionnalise et fait garantir une certaine vision et division du monde. Le fait que les sourds-muets deviennent une catégorie d'État est important, puisque catégoriser c'est organiser un domaine avec des critères spécifiques. La manière de catégoriser permet donc de comprendre la manière dont ils sont pensés. Pour éviter de reprendre à son compte une pensée d'État, il faut garder en tête le fait que l'un des pouvoirs majeurs de l'État réside dans le fait de « produire et imposer [...] les catégories de pensée que nous appliquons à toute chose du monde, et à l'État lui-même »⁹⁷.

Le Congrès de Milan semble être au centre d'un processus de structuration de la bienfaisance et de ses Institutions d'État. « La question n'est en effet pas seulement de comprendre ce que le Congrès de Milan fait à la réforme, mais ce que le processus réformateur fait du Congrès de Milan »⁹⁸, l'émergence de la méthode orale pure est l'occasion de transformer un espace peu structuré et privé en secteurs d'activité spécialisée et différenciée, qui est nommé « éducation spécialisée ». Une éducation qui devient à la fois spécialisée mais surtout publique. Selon F. Buton les sourds-muets dans ce système administratif ne reçoivent

⁹⁵ En 1884, l'éducation des sourds-muets est officialisée comme spéciale bien qu'elle le fût déjà auparavant.

⁹⁶ F. Buton, *L'administration des faveurs*, *op. cit.*, p. 300. Il souligne.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 106. F. Buton reprend les termes même par lesquels P. Bourdieu introduit une conférence donnée en Juin 1991, publiée dans P. Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 69 – 97, 1993, p. 49 – 62.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 222.

une éducation que sous la forme d'une faveur, car l'État lui-même qui l'administre fonctionne ainsi. La structuration des instituts de sourds-muets comme des établissements spéciaux s'est transformée sur de nombreuses années grâce à des décisions législatives. Son étude permet d'expliquer en quoi les décisions de l'État ont des répercussions sur un domaine privé tel que la bienfaisance. Dans un premier temps, les sourds-muets n'étaient pas considérés comme une population à part entière, mais étaient assimilés aux aveugles-nés, car les uns et les autres sont traités comme des populations commensurables à cause de leurs déficiences sensorielles qui atteignent un sens dit « noble ». En 1791, « Il semble ainsi que les instituteurs posent l'équivalence, et que le législateur la valide »⁹⁹, car l'État commence ses interférences dans le domaine privé de la bienfaisance en réunissant sous le couvent des Célestins, l'école des sourds-muets créée par l'Abbé de l'Épée et l'école des aveugles-nés créée par Valentin Haüy (1745 – 1822), un couvent faisant partie des biens nationaux depuis la nationalisation des biens du clergé par le décret du 2 novembre 1789. « Symboliquement, l'assemblée accorde la " protection de l'État " à ces établissements exceptionnels. Quatre années plus tard, en 1795 (an III du calendrier thermidorien), la " protection de l'État " est confirmée : les places gratuites pour les élèves sont augmentées, la surveillance [est] confiée à l'administration centrale »¹⁰⁰. Par cette action, l'Assemblée nationale exprime sa logique de tout mettre en œuvre pour que les exclus deviennent des citoyens à part entière. Cet argument fut particulièrement appuyé lors du Congrès de Milan. Néanmoins selon F. Buton, malgré une instauration de la protection par le Ministère de l'Intérieur, l'État ne fait pas des sourds-muets une priorité nationale. Cette action est justifiée par la nature de l'éducation comme bien collectif, mais profite en particulier aux instituteurs qui reçoivent un salaire plus conséquent, le financement octroyé ne profitant pas directement au fonctionnement de l'établissement.

Nous pouvons alors nous demander si les décrets de 1791 sont une intervention inédite qui vise une logique parlementaire ou des relations de patronage. L'équivalence entre les sourds-muets et les aveugles-nés n'exprime rien sur leur nature, mais sur les instituteurs et les écoles. « Au final, les populations des sourds et aveugles n'existent pratiquement pas aux yeux des agents de l'État en tant que telles : n'existent que de grandes Institutions à surveiller, protéger et promouvoir »¹⁰¹. C'est-à-dire que la protection de l'État ouvre le début de l'objectivation des bénéficiaires susceptibles de secours, mais surtout leur surveillance

⁹⁹ *Ibid.*, p. 73.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 29.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 95.

administrative : « en bref, c'est parce qu'elle est à la fois spéciale et générale que la mission des établissements d'éducation est susceptible de recevoir la faveur de l'État »¹⁰². En 1841, quand l'administration centrale confie le statut d'établissements généraux de bienfaisance, les Institutions deviennent à proprement parler administratives et sont sous le contrôle de l'État. L'alliance entre certaines congrégations religieuses parisiennes avec l'État n'est donc pas nouvelle. « Au bout du compte, " tout est spécial ", dans l'éducation des sourds-muets, selon la formule du directeur d'administration Rousseau : les besoins des élèves, la dénomination des établissements, les méthodes et procédés employés, les connaissances des instituteurs »¹⁰³.

Mais pourquoi les agents de l'État sont-ils plus facilement convaincus par l'oralisme lors de l'âge d'or, malgré les preuves que la mimique permettait d'enseigner aux sourds-muets ? Comme nous l'avons souligné, il semblerait que ces individus n'aient pas ou peu de connaissances sur le langage des signes et ses possibilités d'expression dans la communication sociale mais également dans son usage éducatif pour l'acquisition de connaissances. Il nous semble que la volonté de faire parler les sourds ne soit pas directement dirigée contre les Sourds mais qu'elle est plutôt le résultat d'intérêts personnels et d'une indifférence. Ces acteurs ne se soucient pas du sort des sourds et de leur bien-être. L'utilisation de la parole orale dans leur éducation permet de trouver une solution qui est semblable à ce que le décideur considère comme normal. Les signes sont symboles d'étrangeté et un appel à ce que l'entendant s'adapte, tandis que l'oral n'implique aucun changement d'attitude de l'entendant envers le sourd. Dans ce modèle, les entendants seraient indifférents aux sourds au point de leur faire porter le poids de la communication et de ses échecs, et cela serait justifié par la position majoritaire des entendants. L'intégration sociale, ainsi, correspondrait au fait de ne pas déranger les entendants, mais ce n'est pas mis en place par une volonté spécifique de faire du mal aux sourds mais est caractéristique d'un manque d'intérêt envers eux. L'indifférence ne se retranscrit pas qu'à une échelle humaine, mais également à un point de vue institutionnel, il y avait une indifférence certaine des autres pouvoirs de l'État qui a laissé à la fois les pouvoirs locaux et les pouvoirs du Ministère de l'Intérieur agir, sans aucun regard et remise en question sur leurs actions. Il ne nous semble pas que ce soit seulement une division du pouvoir Étatique, mais plutôt d'une représentation de leur indifférence pour les sourds. Les sourds sont ainsi des dégâts collatéraux à leur envie de pouvoir et sont rabaissés par manque

¹⁰² *Ibid.*, p. 71.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 299.

de considération. En niant l'humanité des sourds, ils nient également toute culpabilité et préjugés. Pourtant, il semble en exister un, puisque nous pouvons retrouver certaines de ces pensées sur les sourds dans un inconscient collectif aujourd'hui encore, sans compter « l'interdiction » de la langue des signes pendant cent ans. Quelles sont les conséquences du Congrès de Milan ?

2.3) Les conséquences désastreuses envers la langue des signes et leurs locuteurs

Le rejet latent que nous avons tenté de préciser, implique de ne plus penser le Congrès de Milan comme « l'Événement », qui cause l'interdiction de la langue des signes, mais peut-on seulement dire que la langue des signes est interdite ? Le Congrès de Milan n'a en effet aucune valeur exécutive, mais a néanmoins de lourdes conséquences sur les Sourds et la langue des signes. Quelles sont les conséquences sur les institutions et leur fonctionnement ? « La diffusion de la méthode orale a vraisemblablement été rapide au moins dans les établissements représentés à Milan, et sa diffusion d'autant plus massive que les congrégations converties sont puissantes »¹⁰⁴. Elle fut renforcée notamment par le Ministère de l'Intérieur qui en tant qu'administrateur change la direction des instituts trop modérés. « Pour les écoles privées réfractaires à la méthode orale et qui veulent résister à ces changements, les subventions publiques nécessaires à leur fonctionnement diminuent progressivement puis elles sont supprimées »¹⁰⁵. Il crée également en 1882 des certificats d'aptitude d'enseignement des sourds-muets par la méthode orale, dont les épreuves évaluent la parole et la lecture labiale, ce qui permet de ne plus embaucher de professeurs sourds et même d'en renvoyer. On passe ainsi de 4 enseignants sourds à 252 enseignants entendants¹⁰⁶, car la méthode orale demande des classes restreintes, ce qui augmente considérablement les dépenses de ces écoles. Les professeurs sourds-muets sont ainsi éloignés de l'éducation des enfants. Ces enfants alors perdent leurs repères identitaires et des figures d'adultes sourds, mais également l'accès à la langue des signes. La huitième résolution stipule que :

Le Congrès, considérant que l'application de la méthode orale pure dans les institutions où elle n'est pas encore en vigueur, doit être prudente, graduée, progressive, sous peine d'être compromise, est d'avis que les élèves nouveaux dans les écoles y forment une classe à part où l'enseignement sera donné par la parole ; que ces élèves soient absolument séparés des sourds-muets trop avancés pour être instruits par la parole, et dont l'éducation s'achèvera par les signes ; que chaque année une classe nouvelle de parole soit établie dans

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 293.

¹⁰⁵ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », art cit., p. 93.

¹⁰⁶ *Cf.* : annexe n°1, p. 129 – 130.

l'école, jusqu'à ce que tous les anciens élèves enseignés par la mimique aient achevé leur éducation¹⁰⁷.

Les élèves signants finissent ainsi leur apprentissage et sont coupés des oralistes. Les signes deviennent clandestins dans les écoles, une chose dont il faut avoir honte et que surtout personne ne doit voir. « On le voit donc : si la langue des signes ne fut frappée d'aucune interdiction formelle en tant que telle, tout fut mis en place pour son éradication »¹⁰⁸. Ce n'est pas l'interdiction de la langue des signes qui est votée au Congrès de Milan, mais son bannissement de l'éducation des enfants sourds, c'est un choix pédagogique imposé par l'État. Les Instituts pour sourds-muets deviennent des sortes d'hôpitaux où sont réalisées de nombreuses expériences ayant pour but la parole ou l'audition. La surmédicalisation est palpable dans l'admission des nouveaux sourds-muets. Pour éviter à leurs Instituts de mauvais résultats pour l'acquisition de la parole, leurs directeurs demandent à ce que les nouveaux arrivants présentent un certificat médical attestant d'une bonne vue et des prédispositions à l'instruction orale.

Ils ont même le pouvoir de contester les certificats médicaux des médecins extérieurs à l'établissement et de renvoyer un élève pour idiotie et incapacité à profiter de l'instruction orale. Les tests d'aptitude à la parole jouent ainsi, peu à peu, le rôle de tests d'intelligence [...]. On évalue donc le niveau intellectuel d'un enfant par rapport à sa capacité à parler correctement, c'est-à-dire plus ou moins à son degré de surdité¹⁰⁹.

Les sourds-muets qui échouent à ces tests sont ainsi considérés comme des idiots (les sourds de naissance et pré-linguaux principalement) et sont déplacés vers les hospices, les asiles et les pénitenciers qui sont également gérés par le Ministère de l'Intérieur. Pour camoufler les échecs de l'oralisme, les sourds sont déplacés d'un établissement spécialisé vers un autre. Quelles sont les conditions des sourds-muets une fois sortis des institutions ?

Les études effectuées après ce Congrès de Milan pour vérifier les résultats de cette réforme pointent quasiment tous l'inutilité de la parole pour les sourds-muets, mais ces études sont peu écoutées. La volonté première exprimée pour expliquer le passage à la méthode oraliste est l'intégration à la société, un projet qui n'est pas respecté. « Le sourd-muet ne peut pas entretenir une conversation avec un étranger ; il ne peut communiquer, même avec ses proches, pour ses besoins immédiats, que par un ensemble de moyens où le geste supplée constamment

¹⁰⁷ A. Houdin, *Rapport à Monsieur le président du conseil*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁰⁸ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, *op. cit.*, p. 43.

¹⁰⁹ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », *art cit.*, p. 93.

la parole. Point d'utilité sociale et professionnelle pour la démutisation »¹¹⁰. Même les pro-oralistes reconnaissent que les sourds-muets quand ils sont forcés à parler oralement n'arrivent pas à se départir de leur surdité. Les sourds ne parleront jamais aussi bien que les entendants, malgré les nombreuses tentatives. « Cependant, dira-t-on, que des sourds-muets sortent des institutions où l'oral est en honneur et font triste figure dans la société : ils parlent mal et lisent péniblement sur les lèvres de leurs interlocuteurs. Je l'avoue, ces spécimens existent en trop grand nombre et font tort à la cause que nous défendons »¹¹¹. Les sourds-muets à cause de leurs difficultés à comprendre la parole orale et de se faire comprendre, effectuent finalement des métiers isolés où ils ne sont pas intégrés, comme jardinier, menuisier ou cordonnier. Cette tentative explicative de l'injonction oraliste, que subissent les sourds, est particulièrement frappante lors du Congrès de Milan, mais comme nous l'avons montré, cette injonction n'est pas nouvelle et jalonne l'histoire Sourde. L'histoire Sourde ne correspond pas seulement à ses grands mythes, mais également à un parcours de prise en charge des sourds par l'État. Le Congrès de Milan ne peut exister que dans un contexte où les sourds reçoivent une éducation spécialisée, qui est encadrée par l'État et accordée à une certaine catégorie institutionnelle.

Sur les traces de l'identité Sourde, nous avons donc identifié deux facteurs que nous pensons déclencheurs : L'institutionnalisation de la population sourde comme une catégorie unie par leur incapacité et leur éducabilité, mais aussi par le langage des signes. Ce premier facteur correspond à la mise ensemble des sourds-muets en tant qu'handicapés, qui ont besoin d'une éducation spéciale. Il y a une volonté de remédier à leurs incapacités : l'incapacité à entendre ne semblant pas réglable, c'est l'incapacité à parler et à s'intégrer socialement qui est visée. À travers d'une éducation spécialisée qui n'est pas un droit mais une faveur, principalement tournée autour de l'acquisition de la parole et d'un métier. Ce premier facteur constitue les Sourds en tant que population et groupe éduicable, mais c'est un choix qui est pris pour eux. C'est l'État qui les agglomère ensemble par une identification administrative. S'il ouvre la possibilité de créer une identité, ce n'est pas sur ce critère que les Sourds fondent leurs caractéristiques communes. Le deuxième facteur est le résultat particulier de cette collectivité, particulièrement pendant l'âge d'or : les Sourds en étant regroupés dans un espace limité peuvent rencontrer des personnes similaires à eux, mais surtout qui s'expriment naturellement grâce aux signes. « Les témoignages d'anciens élèves associent fréquemment

¹¹⁰ BINET Alfred et SIMON Théodore, « Études sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets » in *L'année psychologique*, Paris, Armand Colin, 1908, vol. 15, p. 373-396, p. 394.

¹¹¹ CHRISTIEN P., « La supériorité de la lecture labiale sur la mimique. La mimique et l'orale » in *Bulletin international de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, s.n., 1909, p. 434-445, p. 438.

l'entrée dans l'établissement à la découverte stupéfiante qu'il existe d'autres enfants semblables à eux »¹¹². Si la communauté Sourde se forme pour les autres par leur éducatibilité, la communauté pour soi se constitue grâce à la mimique : c'est la langue qui les transforme d'une population subie à un groupe choisi, mais surtout actif. L'expression naturelle par le corps ne suffit néanmoins pas, c'est la création d'un vocabulaire précis et qui peut se référer à des pratiques culturelles et des manières de pensée qui pose les bases de ce peuple Sourd. Pour F. Berthier, « c'est la langue des signes, la " mimique ", qui fait des sourds-muets non une sous-catégorie d'infirmités, mais un peuple, une *nation* »¹¹³. Le terme « nation » est particulièrement fort et illustre bien le besoin de se distinguer et d'affirmer la « naissance » d'un groupe assumé et réuni autour de pratiques communes. Les Sourds dès 1830 se représentent via le langage des signes, c'est le support de leur identité collective, ce qui est possible car dès 1820 la mimique est le moyen le plus utilisé pour éduquer les jeunes sourds-muets. Les institutions d'État ont joué un rôle dans l'institution de moyens de communication spécifiques et attributs identitaires collectifs. Les Sourds forment un groupe social puisqu'il est mobilisé dans un travail symbolique et politique qui délimite et représente. On voit leur mobilisation dans cette lettre qui vise la défense de la mimique :

Pour ces auteurs, il est incontestable depuis l'Abbé de l'Épée que le sourd-muet ne peut plus être regardé comme un « être souffrant qu'il [faut] abandonner sans espoir aux conséquences de son infirmité, ni comme un malade à l'écart duquel les soins et les efforts de la médecine [peuvent] apporter un soulagement quelconque », mais qu'il est « un homme physiquement incurable, mais pourvu d'une intelligence telle qu'il [est] possible, facile même de l'instruire ». Les sourds-muets n'attendent rien de la bienfaisance publique (« le pain de l'État »), mais tout de l'instruction publique (« l'éducation, qui, en développant leur intelligence leur assure parmi nous une place avantageuse »). Aussi les professeurs réclament-ils que les Institutions ne relèvent plus du Ministère chargé de « pourvoir au bien-être des malheureux », aux « maux du corps et non aux souffrances de l'esprit », mais qu'elles soient placées sous la tutelle de l'Université¹¹⁴.

Lors de l'âge d'or, Auguste Bébien (1789 – 1839) est le premier à dire que les signes sont « une véritable langue qui permet d'apprendre le français écrit comme on apprend une seconde langue »¹¹⁵. Ainsi les signes prennent la même valeur que n'importe quelle autre langue et ont les mêmes possibilités : si l'anglais permet d'apprendre le français, les signes en

¹¹² F. Buton, *L'administration des faveurs*, op. cit., p. 184.

¹¹³ *Ibid.*, p. 193 – 194. Il souligne.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 187 – 188. (Cf. : *Mémoire adressé à M. le ministre de l'Intérieur par les professeurs de l'Institution royale des sourds-muets de Paris, sur la nécessité de transférer les Écoles de sourds-muets au Ministère de l'Instruction Publique*, Paris, Imprimerie de Fain et Thunot, 1847. Signé collectivement par ordre alphabétique : preuve qu'ils se considèrent comme égaux).

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 192.

sont capables également. Mais s'il existe un premier sentiment de communauté, l'interdiction de la langue des signes pendant cent ans, restreint la construction identitaire.

Les conséquences du Congrès de Milan sont désastreuses pour la langue des signes, freinée dans son développement, stigmatisée et perçue comme honteuse. La communauté Sourde qui commençait peu à peu à prendre forme est arrachée à ses repères, seuls les sourds éduqués aux signes continuent à se réunir pour signer. La langue des signes perdure doucement grâce aux enfants de parents sourds et l'élite Sourde qui se fait nommer les Sourds « silencieux ». Ils organisent des banquets en l'honneur de l'Abbé de l'Épée où les signes sont obligatoires et les entendants en minorité. En 1887, l'Association Amicale des Sourds-muets de Paris organise à Paris un Congrès pour réclamer le retour aux signes. Après le Congrès de Milan, on peut identifier une période de luttes (1880 – 1920) avec un grand développement associatif Sourd, des banquets et événements sportifs sont organisés pour rejeter cette stigmatisation des sourds. Le combat contre un « ennemi commun », l'oralisme, permet de les réunir. Dans ces événements, les signes ne sont pas assimilés à des singeries honteuses mais à une pratique noble. Le combat militant se résume dans les mots d'Égalité et d'Humanité. Néanmoins, après les échecs des Congrès internationaux Sourds (Liège en 1925), il y a un abandon progressif du mouvement militant Sourd. À la longue il n'existe quasiment plus que l'oralisme (sauf dans les familles sourdes), c'est le déni de la mimique (1920 - 1975). Pendant cette période, les sourds subissent le rejet de la différence, particulièrement pendant les guerres mondiales où sous les principes eugéniques les sourds sont stérilisés de force (environ 17 000 individus) et subissent des avortements forcés, comme de nombreuses autres minorités. Les sourds connaissant donc un fort repli sur soi, qui provoque un oubli progressif des réalisations de la belle époque. À la fin de cette période, en France, il n'est plus possible de parler d'identité Sourde, par contre la surdit  est d'autant plus marquée par des sentiments de honte ; il faut chercher une solution à cette déficience incapacitante.

Vers 1975, les signes vont se développer à nouveau, les Sourds revendiquent ainsi un statut linguistique pour les signes : leur moyen d'expression n'est ni inférieur, ni une sous langue. On observe ainsi une recherche de leur histoire et de leur identité par le besoin de comprendre la chronologie de la communauté Sourde, ce que nous avons mis en avant. La réhabilitation des signes dans la vie des Sourds commence par des études linguistiques cherchant à montrer que ce n'est pas un langage mais une langue. Pourquoi les années 1970 prennent-elles soudainement les allures d'un réveil Sourd ? En quoi la reconnaissance d'un statut linguistique est-il important dans l'identité Sourde ? Comment fonctionne la langue

des signes ? Ces différences avec les langues orales justifient-elles le mépris que la majorité accorde à la langue des signes ?

Chapitre 2 :

L'impulsion linguistique

Commençons par une question en apparence très simple, dont tout le monde croit avoir la réponse. Qu'est-ce qui fait que deux langues sont différentes ? Si l'on pose cette question autour de soi, la plupart des gens répondent en parlant de la grammaire bien sûr, et aussi de la forme des mots. Une des différences entre le français et l'anglais tient au fait que le français dit *mouton* tandis que l'anglais dit *sheep*. [...]. Une des différences entre le français et la LSF c'est que le français dit *peau* tandis qu'un sourd se pince la joue.

Yves Delaporte, *Des signes, des noms, des rires : Aspects de la culture sourde*, Nice, Asas Éditions, 2000, p. 9.

Un siècle après le bannissement des signes dans l'éducation des enfants sourds (cf. : Chapitre 1), on peut remarquer un changement de terminologie : la mimique prend le nom de langue des signes. Pourquoi ce qui était considéré comme un simple moyen de communication pour les sourds devient désormais une langue ? Cette impulsion linguistique prend racine dans la volonté des Sourds de se définir en tant que communauté par ce qui les unit : une langue visuelle et gestuelle. La reconnaissance de la langue des signes crée un paradigme dans les conceptions linguistiques que nous devons expliciter. Pour cela, nous allons nous intéresser à ce qu'est une langue, aux démarches des linguistes et aux difficultés d'émancipation d'une langue minoritaire. Pour comprendre en quoi les Sourds peuvent se désigner comme locuteurs d'une minorité linguistique, il nous faut étudier le fonctionnement de la langue des signes française (LSF).

1) La LSF : une langue à part entière ?

La langue des signes est désignée par les Sourds comme le noyau de l'identité Sourde, malgré son développement qui a été freiné suite aux conséquences du Congrès de Milan (1880). Il nous semble nécessaire de faire un point sur ses conséquences et le parcours que les langues signées empruntent pour être reconnues. Qu'est-ce qui a provoqué un changement de vision sur les signes ? Comment les signes sont-ils devenus un objet de la linguistique ? L'étude des langues signées par la linguistique semble restituer un statut d'homme aux Sourds, la vocalité ne devient plus le seul mode d'expression des hommes. Ce changement semble largement influencé par les discours tenus par les linguistes. Est-ce la linguistique ou les linguistes qui ont permis de reconnaître le statut de la langue des signes française ?

1.1) Un déclin linguistique

L'après Congrès de Milan conduit les sourds à ne plus pouvoir utiliser les signes dans les établissements pour sourds-muets. En effet, la mimique est bannie des salles de classe. L'utilisation des signes est punie par les professeurs, ce qui provoque inexorablement une réaction de rejet des sourds face à l'utilisation de la mimique. Lorsque l'environnement quotidien (familial et scolaire) affirme sans cesse qu'il ne faut pas signer, il est logique que les enfants sourds développent une forme de honte linguistique, et rejettent l'usage des gestes et des signes pour communiquer. Pour les partisans oralistes et les sourds qui n'ont plus accès

aux signes¹¹⁶, « la haine des signes est devenue un dogme, une idéologie froide »¹¹⁷. L'affirmation de la parole orale, comme nécessaire, finit alors par isoler les Sourds de leur langue, ils n'ont plus la possibilité de l'apprendre, de la pratiquer et donc de la comprendre. Si dans certaines familles sourdes la langue des signes demeure, puisque c'est leur langue maternelle, pour les sourds nés dans des familles entendantes (95 % des enfants sourds) il est impossible d'accéder à la mimique : toute gestualité est rejetée. Malgré ce contexte que l'on pourrait qualifier de glottophobie – c'est-à-dire une discrimination linguistique fondée sur le mépris de la langue de l'autre ou l'hégémonie d'une langue sur les autres – la mimique n'a pas pour autant cessé d'exister. « Malgré les humiliations, les doigts frappés d'une règle chaque fois qu'un signe était entraperçu par le maître, la langue des sourds a cependant survécu, dans la semi-clandestinité des dortoirs ou des cours de récréation »¹¹⁸. L'usage finit par être toléré bien que toujours refusé dans les salles de classe. Si l'on voit une évolution douce au cours du siècle suivant le Congrès de Milan, celle-ci s'accélère grandement dans les années 1970 ; la langue des signes reprend son développement, ce qui peut se vérifier par la création de néologismes¹¹⁹, mais elle acquiert surtout un nouveau statut. Comment le changement de statut des signes s'est-il constitué ? « [La méthode orale] perdue officiellement jusqu'en 1991, date de l'amendement législatif de Laurent Fabius qui autorise les parents d'enfant sourd et leur enfant à choisir un enseignement soit exclusivement oraliste, soit dit " bilingue ", c'est-à-dire qui utilise le français et la langue des signes française »¹²⁰. Si « pendant longtemps on a prétendu que leurs gestes, pauvres, confus, purement imitatifs, incapables d'exprimer la moindre abstraction, agrammaticaux, n'avaient rien de commun avec une langue »¹²¹, un nouveau statut linguistique est désormais revendiqué. La langue des signes n'est pas un moyen d'expression inférieur, ce n'est ni une sous-langue, ni un simple langage : c'est une langue.

¹¹⁶ La huitième résolution du Congrès de Milan (Cf. : Chapitre 1, p. 40) affirme la stricte séparation entre les classes oralistes et signantes, jusqu'à la fin de l'enseignement de la mimique.

¹¹⁷ PELLETIER Armand et DELAPORTE Yves, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", Saint-Amand-Montrond, Éditions Plon, « Terre Humaine Plon », 2002, p. 8.

¹¹⁸ DELAPORTE Yves, *Des signes, des noms, des rires : Aspects de la culture sourde*, Nice, Asas Éditions, 2000, p. 23.

¹¹⁹ Les néologismes rattrapent à la fois le retard lexical causé par son « interdiction » pendant cent ans et permettent de nommer les nouveaux produits de l'activité humaine. Par exemple, des signes liés à l'informatique tels que [SOURIS] et [DISQUE DUR] sont créés. « Des signes apparaissent spontanément partout, nés des mains des usagers sourds. Ils entrent en concurrence, font éventuellement l'objet de discussions formelles ou informelles, et un accord tacite se fait généralement au bout de quelques mois » cf. : DELAPORTE Yves, *Les Sourds, c'est comme ça*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, « Ethnologie de la France », 2002, p. 344.

¹²⁰ F. Encrevé, « Réflexions sur le Congrès de Milan », art cit., p. 96.

¹²¹ Y. Delaporte, *Des signes, des noms, des rires*, op. cit., p. 75.

Ce déclic ne provient pas d'un mouvement interne aux Sourds français – qui était comme endormi face à l'habitude de l'« interdiction » des signes – il s'explique par les recherches internationales dans le domaine de la linguistique, notamment aux Etats-Unis, à l'université Gallaudet. Cette université fut fondée par Edward Miner Gallaudet (1837 – 1917) à Washington en 1864 et constitua la première institution d'enseignement supérieur destiné aux sourds dans le monde (dont tous les programmes et services sont en langue des signes)¹²². Célébré par les communautés sourdes du monde, « le Gallaudet Collège représente la vitrine à visage humain de ce dont les sourds doivent disposer pour se réaliser par eux-mêmes dans leur vie personnelle et sociale »¹²³. Cette université devient alors le modèle et le centre névralgique des recherches en linguistique à propos de la langue des signes, particulièrement l'American sign language (ASL¹²⁴) qui est celle de leur territoire. Dans ses travaux de linguistique, le chercheur William Stokoe (1919 – 2000) affirme que l'ASL est une langue¹²⁵, donc un objet légitime en linguistique. « De même que les entendants ne s'expriment pas oralement au hasard, les sourds qui s'expriment en LSF n'utilisent pas des gestes au hasard »¹²⁶. La proximité entre l'ASL et la LSF permettra d'étendre ces découvertes aux Sourds français. La langue des signes américaine n'est pas un cas particulier mais la preuve d'un besoin urgent de repenser la linguistique pour laisser une place aux signes qui ont été jusqu'alors relégués à du mime et parfois à un simple langage. Les années 1970 sont ainsi caractérisées par le réveil Sourd, au cours duquel les Sourds sont en quête de reconnaissance légale, constitutionnelle et linguistique.

¹²² E. M. Gallaudet fonde Gallaudet University (ou Gallaudet College) en l'honneur de son père le révérend Thomas Hopkins Gallaudet (1787 – 1851) qui a fondé en 1817 au Connecticut la première école pour sourds aux Etats-Unis, grâce à sa collaboration avec Laurent Clerc (1785 – 1869) un professeur sourd français à l'Institution Nationale des Sourds-muets de Paris. Celui-ci lui apprend à instruire les sourds de son pays avec la mimique, ce qui explique les nombreuses similarités de l'ASL avec la LSF. Ils font donc partie des figures importantes dans l'histoire des Sourds.

¹²³ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, *op. cit.*, p. 39.

¹²⁴ « En principe, on utilise le sigle tel qu'il est libellé dans la langue du pays concerné ; ainsi en français on dira BSL et non pas LSB pour parler de la langue des signes britannique » (Cf. : MOTTEZ Bernard, *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, « La philosophie en commun », 2006, p. 131).

¹²⁵ Il nous semble que W. Stokoe a provoqué un changement sur la manière de voir la langue des signes par les sourds. Néanmoins, il n'est pas le premier à affirmer que le langage mimique est une langue naturelle, nous pensons notamment à : BÉBIAN Auguste, *Mimographie, ou Essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris, Louis Colas, 1825 et VALADE Y.-L Rémi, *Études sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes*, 1854^e éd., Limoges, Lambert Lucas, 2008 [1854].

¹²⁶ MOODY Bill, VOUREC'H Agnès et GIROD Michel, *La langue des signes : Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes. Entre les mains des sourds*, Vincennes, International Visual Theatre, 1998, vol. 1, p. 49.

1.2) Le modèle assimilationniste : une langue à part *entière*

« C'est grâce à des universitaires *engagés*, [des] linguistes comme W. C Stokoe aux Etats-Unis, Christian Cuxac en France, ou [le] sociologue Bernard Mottez, que les *Signes* refont surface dans l'espace public »¹²⁷. Le terme « engagé » est important, car il démontre que l'étude de la langue des signes n'est séparable de son parcours de création identitaire et de ses revendications, car « les langues des signes viennent perturber la conception que les linguistes, les philosophes, les médecins, les enseignants, pouvaient avoir du langage »¹²⁸. En effet, la manière dont les sciences conçoivent un objet est très représentative des évolutions sociales, notamment en linguistique, car la langue n'est jamais totalement dissociable de ses locuteurs. La linguistique cherche à décrire les langues singulières, à comparer les systèmes et à catégoriser les langues, mais malgré la neutralité supposée de sa démarche, les discours tenus sur les caractéristiques et capacités d'une langue, ont nécessairement des répercussions sur ses locuteurs. De plus, si la linguistique se veut neutre, il ne faut pas oublier que c'est l'instrument des linguistes, qui sont eux-mêmes influencés par leurs propres représentations de l'objet étudié. Ainsi une description objective n'est jamais que le résultat d'un choix. De quelle manière les conceptions des linguistes sur la langue des signes influencent-elles leurs démarches, et quelles sont les répercussions sur le statut de cette langue et la vie des sourds ? La loi française dispose que « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part *entière* »¹²⁹. Pourquoi préciser que c'est une « langue à part entière » ? Est-ce une référence au passé tumultueux de cette langue ? Pour préciser que c'est une véritable langue, comme s'il existait de fausses langues. Est-ce une volonté de préciser qu'elle n'est pas inférieure à une autre langue, mais mérite un statut égal ? Derrière cette expression, il y a en réalité une confusion, entre le statut réglementaire et le statut linguistique, due à un besoin de reconnaissance sociale où il faut sur-affirmer son statut de langue. Nous souhaitons interroger cette volonté de s'engager pour une langue, mais surtout pour ses locuteurs ; une volonté qui se dégage des recherches sur la langue des signes, mais surtout des démarches des différents linguistes.

¹²⁷ BERTIN Fabrice, « La langue des signes, une langue vivante comme les autres ? Petite histoire d'une grande question linguistique » in *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, Caen, INSHEA – SURESNES, 2010, vol. 49, n°1, p. 13-19, p. 18. Il souligne.

¹²⁸ MILLET Agnès, *Grammaire descriptive de la langue des signes française : Dynamiques iconiques et linguistique générale*, Grenoble, UGA Éditions, 2019, p. 11.

¹²⁹ Cf. : Article L312-9-1, section 3 bis de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 – art. 75.

Le linguiste William Stokoe découvre la langue des signes en venant enseigner à l'université Gallaudet alors qu'il ne connaît rien des Sourds. Il comprend rapidement que la communauté Sourde américaine utilise un système de communication visuelle associé à une culture basée sur la visualisation. En 1960, il publie *Sign language Structure*, en explicitant la structuration de la langue des signes américaine, il cherche à rendre sa dignité à l'ASL en lui octroyant une place comme objet de science. Il est considéré comme le père de la linguistique des langues des signes et son article ouvre une rupture historique avec la pathologisation des sourds, car il considère les sourds comme des locuteurs naturels de la langue des signes et un groupe culturel. Comment procède-t-il pour changer la perception de l'ASL par les savants, les Sourds et la société ? W. Stokoe part du constat que les gestes ne sont pas des actions primaires, mais bien des signes linguistiques, car Selon F. de Saussure la nature vocale du signe linguistique est secondaire puisque « les hommes auraient pu aussi bien choisir le geste »¹³⁰. Le soi-disant choix du reste de l'humanité pour une langue dont le canal d'expression est audio-oral, n'est pas une véritable préférence. Cette prédominance peut s'expliquer par la facilitation des communications de nuit (sans feu) et la possibilité de parler en effectuant un travail manuel, tout en ayant son champ de vision libre. Or, pour les sourds ce canal n'est pas une évidence puisqu'ils n'entendent pas, une prédominance générale ne devrait pas être la raison d'un discrédit pour le canal visuo-gestuel. Comme disait Jean Massieu « Qu'est-ce que l'ouïe ? – c'est la vue auriculaire »¹³¹. Les sourds utilisent donc un autre moyen d'expression du signe linguistique puisqu'il est visuo-gestuel. Pour démontrer que la langue des signes américaine n'est pas une version simplifiée de l'anglais américain, Stokoe tente « de démontrer que les langues gestuelles étaient bien des langues puisque organisées selon les principes communs à toutes les langues (vocales) : celui de la double articulation »¹³². Ce concept linguistique est considéré comme le critère qui définit le langage humain : toute langue aurait un système de communication doublement articulé. C'est-à-dire que chaque langue utilise d'une part des unités significatives (ces unités de sens sont les morphèmes) et d'autre part des unités minimales distinctives dénuées de sens (ces unités sonores sont les phonèmes). Stokoe grâce à l'analyse de signes lexicaux met en évidence la possibilité de les décomposer en paramètres distinctifs (les emplacements de mains, les mouvements, les positions de la main), il recense ainsi 55 unités minimales¹³³. Ainsi en affirmant que

¹³⁰ SAUSSURE Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Pavot, 1967, p. 26.

¹³¹ A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", *op. cit.*, p. 383.

¹³² A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, *op. cit.*, p. 59.

¹³³ La double articulation (en paramètre phonologique) permet de penser les lapsus : en langue des signes il est possible de vouloir dire quelque chose mais de se tromper de paramètre ce qui affecte totalement le sens. Ce sont

la phonologie ne se réduit pas aux sons, mais peut être étendue aux mains, qui peuvent former elles aussi des unités de sens et des unités minimales. W. Stokoe ouvre la voie à une analyse phonologique des langues signées.

Penser en termes de phonologie des signes non-vocaux peut paraître étonnant, mais il faut bien se rendre compte que pour montrer que c'est une langue à part *entière* W. Stokoe procède de manière à pouvoir comparer les langues signées aux langues vocales. La vocalité des langues est en réalité le critère caché derrière la théorie de la double articulation. « L'enjeu était idéologique et sociologique, il fallait montrer qu'il s'agissait bien de langues, et que, partant, les individus qui les parlaient étaient des individus " comme les autres ", des êtres humains doués de la faculté de langage et d'une parole »¹³⁴. Cette démarche qui consiste à rapprocher les langues signées des langues orales pour garantir un statut de langue est largement critiquée, car un modèle assimilationniste joue avec le risque de perdre les spécificités d'une langue. À force de converger vers les langues vocales, ne fait-on pas abstraction des différences fondamentales entre les langues gestuelles et vocales ? W. Stokoe démontre néanmoins que la langue des signes américaine est une langue à part *entière* puisqu'elle remplit toutes les fonctions des langues. Il permet, par ses recherches, de penser que « ces communications gestuelles avaient tous les aspects pragmatiques d'une langue : on voyait des élèves qui, en signes, racontaient à d'autres des histoires qui les faisaient rire, donnaient des conseils, entamaient des négociations, menaçaient, se disputaient, etc... »¹³⁵.

1.3) Le modèle différentialiste : une langue à part entière

Le linguiste français Christian Cuxac, dans les années 1980, s'intéresse également aux langues gestuelles, son « retard » dans les recherches en langue des signes lui permet de ne pas repasser par le même chemin que ses prédécesseurs. « La stratégie consistant à mettre en avant les ressemblances avec l'organisation des langues orales, fort compréhensible au début de la recherche – il fallait garantir structurellement qu'il s'agissait d'une langue – n'était plus vraiment de mise au début des années 80 »¹³⁶. La théorie de la double articulation est remise en

des erreurs d'encodage du signe relevant d'un traitement psycholinguistique du signe. (Cf. : KLIMA Edward S. et BELLUGI Ursula, *The Signs of Language*, Cambridge, Harvard University Press, 1979).

¹³⁴ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 40.

¹³⁵ CUXAC Christian, *La langue des signes Française (LSF) : les voies de l'iconicité*, Paris, OPHRYS, « Faits de Langues », 2000, n° 15-16, p. 14.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 16.

question par C. Cuxac, car elle est considérée comme un frein dans la révélation du potentiel des langues gestuelles :

Seulement, une fois parvenue à son terme, [la démarche assimilationniste] ne pouvait que se heurter contradictoirement au caractère iconique des signes, double articulation et iconicité ne pouvant théoriquement coexister, sauf à adopter un point de vue linguistique (encore actuellement dominant) consistant à traiter ces caractéristiques iconiques comme des reliquats sans pertinence et promis à disparaître à moyenne échéance¹³⁷.

L'iconicité – son caractère représentatif – en tant que moteur des langues des signes ne peut pas être mise de côté. L'iconicité correspond à la capacité de la langue des signes à représenter le réel. Ce concept est utilisé pour exprimer la symbolisation des référents lexicaux, c'est-à-dire la mise en signes des éléments du réel. Ces signes « ont très souvent une certaine ressemblance avec la réalité qu'ils nomment »¹³⁸. Selon C. Cuxac, c'est cette caractéristique qui fut considérée comme une entrave pour affirmer leur statut de langue. En effet, les langues vocales sont dites arbitraires selon F. de Saussure, car l'arbitrarité du signe linguistique (donc sa non-ressemblance avec les éléments du réel) ferait partie de la structure des langues. C. Cuxac considère que Saussure a pris l'effet pour sa cause, car il y aurait une confusion entre la langue comme objet (une langue vocale) et le fonctionnement des langues (les langues vocales, gestuelles, sifflées, etc.). Cela reviendrait à considérer que toutes les langues doivent fonctionner sur le modèle des langues vocales et donc être non-iconiques, linéaires et doublement articulées. Ce qui, de fait, ne semble pas être le cas. Les langues gestuelles seraient alors des langues dont les unités minimales (gestes) sont déjà sémantisées puisqu'elles réfèrent directement au réel sur lequel il est formé. Il prend ainsi le contrepied des linguistes phonocentristes :

Christian Cuxac a instauré comme point central de toute expression en langue des signes le jeu corporel et la figuration manuelle. [...]. Il a montré que les signeurs utilisent deux manières de signer : d'une part le *Dire en montrant*, qui répond à une visée (une intention) illustrative et dans lequel le signeur recourt à des structures particulièrement iconiques qui s'appuient sur la figuration corporelle et manuelle, présentées initialement comme globales et non décomposables; d'autre part le *Dire sans montrer*, en dehors de cette visée illustrative, où le signeur combine des signes standardisés et des gestes de pointage de manière organisée, qui suivent des règles de grammaire¹³⁹.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 136.

¹³⁸ DELAPORTE Yves, *Les Sourds, c'est comme ça*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, « Ethnologie de la France », 2002, p. 327.

¹³⁹ RISLER Annie, « Changer de regard et de discours sur la langue des signes française » in *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, Aix-en-Provence, Laboratoire Parole et Langage, « La langue des signes c'est comme ça », 2018, p. 3.

Pour étudier la langue des signes, il prend l'expérience visuelle dans sa globalité (qui est serait indécomposable), l'iconicité étant une unité non-discrète. Il sépare les signes lexicaux des structures de grande iconicité, car les secondes, selon C. Cuxac, sont le véritable vécu d'un locuteur Sourd quand il s'exprime. Les signaires (lexique de signes standards) ne sont alors pas nécessaires, ni véritablement utiles, quand on vient à discuter avec des Sourds. Il offre un modèle sémiotique où la structure de la langue peut évoluer au gré des choix énonciatifs que le sourd effectue pour s'exprimer. Son raisonnement découle principalement de son corpus d'analyse, Cuxac les tire d'une figure majeure de la communauté Sourde internationale, Guy Bouchaudeau (1944 – 2016). Ce célèbre conteur était très habile dans les histoires qu'il racontait, il est dit de lui que ses histoires sont si iconiques et transparentes que tous les sourds du monde pouvaient le comprendre. Le problème est que cette spécificité d'un locuteur est présentée comme le trait culturel spécifique des sourds. Or, certains sourds n'ont pas les mêmes aisances dans leurs compétences narratives, notamment avec les restrictions qu'ils ont subies sur leur langue, et les difficultés de trouver un lieu d'apprentissage. Ce n'est pas une dichotomie entre signe standard et structure de grande iconicité¹⁴⁰, mais plutôt entre « dialogue » et « récit ».

C. Cuxac, en souhaitant laisser une place aux structures iconiques de la langue des signes, refuse l'utilisation du vocabulaire linguistique conventionnel. Pour fonder de nouveaux outils théoriques, il se tourne vers les expériences artistiques telles que le théâtre ou la cinématographie. « L'espace devient ainsi une petite scène de théâtre, peuplée de personnages, munie de décors et accessoires, animée par les événements, où le signeur est à la fois metteur-en-scène et comédien »¹⁴¹. Mais le problème est que ce « discours esthétisant qui l'accompagne, comme le rappelle Millet (2003), porte en lui-même un déni de la langue. [...] Le "montrer" a pris le pas sur le "dire", et "signer" signifie plus souvent montrer que dire »¹⁴². La langue s'efface peu à peu devant une expérience globale. Cette démarche différentialiste

¹⁴⁰ Les structures de grandes iconicités désignent les signes qui ne font pas partie du lexique standard de la LSF mais dont le taux d'anamorphose entre le signe et la référence est si peu élevée, qu'ils peuvent être aisément compris par le récepteur. Elles sont les traces de la mise en jeu intentionnelle d'une visée illustrative, c'est-à-dire de l'utilisation d'opérations dites de transferts qui permettent d'organiser des expériences réelles ou imaginaires dans l'univers discursif dans le but de dire en montrant. Elles sont donc à différencier des visées représentationnelles qui disent sans montrer et passent pour cela par du lexique qui est iconique mais dont le lien au réel n'est pas directement montré.

¹⁴¹ B. Moody, A. Vourc'h et M. Girod, *La langue des signes*, op. cit., p. 90.

¹⁴² A. Risler, « Changer de regard et de discours sur la langue des signes française », art cit., p. 5. (Cf. : MILLET Agnès, « Les représentations sociales de la LSF : comment penser un sujet sourd bilingue et biculturel ? » in *La nouvelle revue de l'ASIS*, Suresnes, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée, 2003, n°23, p. 63-72).

prend le risque de tellement différencier les langues signées des langues vocales qu'elle semble sortir de la linguistique, il n'est plus possible d'utiliser ces concepts. C. Cuxac à force de clamer qu'elle est une langue *à part*, pour donner une place au caractère iconique de la langue gestuelle, ne la déplace-t-il pas en dehors des langues humaines ? Une véritable séparation avec la linguistique classique s'installe. Les spécificités mises en avant répondent avant tout à un besoin de la communauté Sourde d'être reconnue avec ses différences. Ce modèle proposé par C. Cuxac s'explique par le militantisme auquel il prend part, suite à l'hostilité des pouvoirs publics à l'égard de la langue des signes dans les milieux éducatifs, une hostilité qui perdure officiellement en France jusqu'en 1991 (Loi Fabius). En réalité, C. Cuxac présente un critère militant et politique, dont le but est de montrer que la langue et la culture Sourde se confondent. Pourtant, il nous semble important de ne pas confondre les Sourds et la langue des signes car si on allie ces deux questions : qu'est-ce qu'être Sourd (c'est signer, c'est être un signeur) et qu'est-ce que la langue des signes, on finira par oublier d'étudier la langue en elle-même, le véritable but de la linguistique, qui doit permettre d'analyser le fonctionnement des langues.

1.4) une langue *à part entière*

Suite à l'amendement de la loi Fabius en 1991, puis la loi handicap en 2005, la situation évolue pour les linguistes : la langue des signes est reconnue en tant que langue et le bilinguisme est autorisé dans l'enseignement. La démarche des linguistes ne tend plus à un acte politique mais à un besoin d'édifier des connaissances sur la langue des signes française. Il nous semble nécessaire de trouver une voie moyenne qui n'abandonne, ni les spécificités de la langue des signes, ni les concepts de la linguistique permettant de la concevoir comme une langue. Pour cela, l'analyse de la linguiste Agnès Millet dont la théorie veut concilier les conceptions iconiques et paramétriques, permettra de reprendre la théorie de la double articulation, mais sans nier les spécificités des langues gestuelles. A. Millet a comme volonté de tisser un pont, qui nous paraît désormais nécessaire, entre les langues gestuelles et les langues vocales, tout en prenant en compte leurs différences inaliénables. Il faut saisir les phénomènes langagiers communs à toute communication humaine. « Or, pour arriver à cela il faut changer de regard, s'intéresser non pas à ce que fait le signeur mais à la langue elle-même, la considérer comme une langue parmi d'autres dont l'étude contribue notamment à enrichir les connaissances scientifiques sur la typologie des langues »¹⁴³. Comme nous l'avons vu il faut se méfier – cette méfiance permet une plus grande justesse dans les analyses linguistiques –

¹⁴³ A. Risler, « Changer de regard et de discours sur la langue des signes française », art cit., p. 2.

à la fois des outils de la linguistique qui ont tendance à être centrés sur la vocalité, et également des corpus qui ne sont pas assez exhaustifs. Si C. Cuxac affirmait que la compréhension de la LSF ne se fait que de manière globale, pour A. Millet il est possible de dé-globaliser les discours en langue des signes. Il ne faut pas confondre perception et analyse, bien que la LSF soit une succession de globalité (à la fois simultanée et en quatre dimensions) il est possible d'inventorier sa composition. Les langues gestuelles sont des successions de globalité car le corps, les mains et le visage fournissent des informations de manière simultanée. Elles sont dites en quatre dimensions puisqu'elles exploitent à la fois l'espace sur ses trois dimensions (largeur, hauteur et profondeur), mais elles adjoignent également le temps comme une dimension que l'on peut spatialiser (le temps énonciatif d'un signe ne dépend pas du signe, mais de son placement dans l'espace autour du corps du signant). Il faut ainsi sortir du mythe selon lequel la langue des signes correspond à des unités indécomposables. Une illusion renforcée par le sentiment des locuteurs signants, comme le représente le personnage de Sarah (une femme sourde) dans la pièce *Les enfants du silence* (1980), où elle déclare : « Mon langage est aussi valable que le vôtre, plus valable même parce que je peux communiquer en une image une idée plus élaborée que vous pouvez le faire en cinquante mots »¹⁴⁴. Il faut s'éloigner du ressenti du locuteur et chercher les mécanismes de la langue. Ce n'est pas une description de la parole, mais de la langue de manière structuraliste, sans éliminer la question du sens. Or, si comme C. Cuxac l'on nie la pertinence de chacun des paramètres dans les signes ainsi que leur mouvement, on nie la nature même de la LSF. Ce ne sont pas des choix stylistiques libres, mais bien la nature de cette langue qui y fait appel. Ainsi « sera considéré comme élément pertinent tout élément différentiel assurant la construction d'une différence de sens »¹⁴⁵, tout ce qui influe le sens pouvant être des unités minimales dépourvues de sens (phonèmes) ou non (morphème). On retiendra quatre paramètres de formation d'un signe¹⁴⁶ : l'emplacement (ancrage de l'articulation du signe dans l'espace ou sur le corps)¹⁴⁷, la forme de la main (configurations manuelles qui sont au nombre de 41 pour A. Millet)¹⁴⁸, le mouvement (« sans mouvement, il n'y a pas de signe lexical. Sans mouvement, il n'y aurait qu'une posture. Le mouvement est donc une nécessité linguistique. En LSF, il " fait lien " entre

¹⁴⁴ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 44, note 15.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 45.

¹⁴⁶ Il n'y a pas de pertinence linguistique au 5^e paramètre de Bill Moody : la mimique (expression du visage). Car, il ne joue pas un rôle dans la production lexicale, l'exemple selon lequel : [GAGNER] et [DOMMAGE] semble se dire de la même manière, sauf par l'expression du visage, ne peut pas tenir, puisque on peut dire les choses avec ironie (mimique joyeuse [DOMMAGE]). Cf. : B. Moody, A. Vourc'h et M. Girod, *La langue des signes*, op. cit.

¹⁴⁷ Cf. : annexe n°2, p. 131 – 132.

¹⁴⁸ Cf. : annexe n°3, p. 133 – 134.

les paramètres »¹⁴⁹) et l'orientation (orientation des paumes de la main par rapport aux signeurs). Toutefois si nous gardons la théorie de la seconde articulation, nous retenons la critique de C. Cuxac à propos des concepts des linguistes qui n'étaient que forgés sur les langues vocales. Pour A. Millet, il est nécessaire de penser un modèle qui utilise les concepts de la linguistique¹⁵⁰, mais pas dans l'état, il faut les faire évoluer : « Or, quand on analyse une langue des signes qui n'est ni " orale " (si l'on associe oral à vocal) ni linéaire, mais qui actualise toutes les fonctions du langage et permet aussi bien de raconter, de décrire, d'argumenter, de mentir que de faire de la poésie ou de rêver, on se voit obligé de changer nos définitions »¹⁵¹. Puisque nous ne souhaitons pas nier les spécificités des langues des signes mais les incorporer aux langues du monde via la linguistique générale, nous allons redéfinir certaines terminologies, le but étant de forger des outils spécifiques et de redistribuer les valeurs liées aux langues. Ainsi, il faut préférer une langue vocale à une langue orale, car l'oral correspond à une interaction en face-à-face et s'oppose alors à l'interaction écrite ou scripturalité. De plus, les langues gestuelles sont bien parlées et ont des locuteurs, ce qui signifie que signeurs ou signants savent donc parler en langue des signes et non faire des signes. « On parle en général de langues gestuelles ou de langues signées, mais il s'agit bien de langues corporelles qui nous amènent inévitablement à nous interroger sur le langage, sur la façon dont les langues l'investissent et, *in fine*, sur la notion de " signe ", qui prend un sens parfois curieux lorsque l'on parle de " langue des signes " »¹⁵². En effet, dans la tradition de la linguistique structurale, un signe en sémiotique est l'association d'un signifiant (la face matérielle du signe) et d'un signifié (le concept auquel il est associé). Il peut alors exister des signes sonores (que ce soient des mots prononcés dans une langue, ou des coups frappés sur la table pour rappeler à l'ordre), des signes matérialisés sur toutes sortes de surfaces (telles que les panneaux du code de la route ou les lettres tracées sur le sable), des signes gestuels (effectués avec le corps), etc. « Il en ressort que toutes les langues sont des langues des signes, même les langues vocales. D'une manière générale, il serait donc préférable de parler de langue gestuelle ou de langue visuo-corporelle ; Mais nous conserverons aussi, étant donné la force de l'usage, les termes " langue signée " et LSF »¹⁵³. En tant que langue visuo-corporelle, elle est globale car tout le corps participe à la grammaire, elle peut exprimer en simultané plusieurs choses

¹⁴⁹ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 76.

¹⁵⁰ L'utilisation des concepts de la grammaire française peut sembler être un frein à l'explication de la langue des signes française, mais il ne faut pas oublier que c'est un contexte de bilinguisme Français/langue des signes française.

¹⁵¹ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 11.

¹⁵² *Ibid.*, p. 54.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 174.

puisque les mains, la tête et les épaules peuvent agir indépendamment : les informations transmises sont alors multilinéaires. C'est également une langue iconique qui s'appuie sur l'expérience visuelle imitable avec le corps, cette langue est spatialisée par le corps car les procédés syntaxiques sont à la fois temporels et spatiaux donc quadra-dimensionnels. Tandis que les langues vocales utilisent le canal audio-vocal, par nature l'ouïe est analytique : c'est alors une langue linéaire où la voix n'émet qu'un son à la fois, ainsi elle est purement temporelle (un son puis un autre). Elle est linéaire au sens où elle n'offre qu'une information à la fois¹⁵⁴ et à la suite, alors que la globalité des langues gestuelles est nécessaire et enrichie par des informations complémentaires sous une forme de simultanéité (tous les corps est investi).

Il était nécessaire de faire ces remarques à la fois historiques et épistémologiques, car le déroulement des recherches sur la langue des signes est également représentatif de l'évolution sur la perception de la langue. Au travers des actes militants, amenés par les positions théoriques de Cuxac ou Stokoe, on peut remarquer un « combat » contre la dominance de l'oralité (du vocal) qui sévissait dans les sciences humaines. « S'agissant des langues minorées – voire oubliées – l'enjeu et complexe : en les tirant vers la langue dominante, dans laquelle se fait la description, leur redonne-t-on un surcroît de légitimité ou au contraire les absorbe-t-on dans une forme de " grammaire coloniale " qui en masque le génie propre »¹⁵⁵ ? Cependant bien que la reconnaissance linguistique nous semble dépendre des jugements de valeurs sociaux, l'évolution des concepts a été bénéfique pour la linguistique et ses branches voisines telles que la sociolinguistique. Repenser le statut de ce qu'est une langue, une langue maternelle ou le bilinguisme a permis des avancés à la fois pour la discipline et pour les locuteurs. Avant « certes, la langue des signes était bien là, on pouvait la voir, mais l'appareil théorique conceptuel qui régit les applications de la discipline [scientifique] au monde réel en programmait en quelque sorte l'exclusion »¹⁵⁶. Une langue ne se crée pas soudainement, c'est le résultat de l'histoire d'une communauté. Pour la comprendre il ne nous faudra pas seulement nous intéresser à son statut mais également à ses caractéristiques, car la manière de s'exprimer sur le monde et les choses induit nécessairement une manière différente de percevoir les choses.

¹⁵⁴ « Il est vrai cependant que les éléments supra-segmentaux, comme l'intonation, ou les tons pour les langues à tons, introduisent une part de globalité ». (Cf. : *Ibid.*, p. 38).

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 39 – 40.

¹⁵⁶ C. Cuxac, *La langue des signes Française (LSF) : les voies de l'iconicité*, op. cit., p. 313.

2) Caractéristiques de la langue des signes française et préjugés sur elle

Le parcours linguistique de la langue des signes depuis le Congrès de Milan pour la reconnaissance de son statut de langue, démontre à la fois les oppressions de l'oralisme, la volonté d'en sortir et l'obligation de s'y confronter. La vocalité perd peu à peu sa place dominante dans l'étude des langues, mais perdure dans l'inconscient collectif. Nombreux sont les préjugés sur les sourds et leur langue, il est même possible de retrouver aujourd'hui certains arguments utilisés en défaveur de la mimique pendant le Congrès de Milan. Pour les Sourds, « cette tragédie n'appartient pas qu'à l'histoire ; elle continue à peser sur les sourds d'aujourd'hui »¹⁵⁷, car celui qui connaît une autre langue (notamment gestuelle) est vu comme défaillant, c'est-à-dire pas capable d'accéder à la langue que tout le monde parle, la vraie, la bonne langue. Nous souhaitons réfuter certains préjugés sur la langue des signes, ce qui nous permettra de mettre en lumière certaines caractéristiques des langues gestuelles. La compréhension du fonctionnement des langues gestuelles permet de percevoir le monde tel que les Sourds se l'approprient et les potentialités dont ils ne sont pas privés. Ce passage nous semble nécessaire, car après discussion avec des entendants sur la langue des signes nous nous sommes rendus compte que de nombreuses interrogations reviennent : La langue des signes est-elle du mime ? Est-elle artificielle ? Est-elle internationale ? Y-a-t-il une intercompréhension entre les sourds ? Le lexique est-il limité ? Est-ce qu'elle peut exprimer l'abstrait ? Est-ce qu'il y a une organisation syntaxique et grammaticale ? Toutefois, ce que nous tournons sous la forme de questions est plus souvent présenté comme des affirmations dépassées, mais ancrées sur ce que la langue des signes est ou n'est pas, peut ou ne peut pas faire. Les points que nous présenterons sont des choix de type pédagogique et ne sont pas exhaustifs : ce sont des informations essentielles à connaître pour déconstruire les clichés linguistiques des non-pratiquants de la LSF.

2.1) La LSF n'est pas une langue artificielle

L'artificialité des langues gestuelles est un préjugé linguistique très fréquent, entre autres parce que la prédominance des langues vocales peut donner cette impression d'établir un ordre dans lequel elles seraient premières. Nombreux sont les entendants (dont des linguistes) qui affirment que « ces langues ont été inventées par des hommes qui connaissent déjà les langues orales et leur transcription écrite »¹⁵⁸. Nous avons plus ou moins

¹⁵⁷ Y. Delaporte et A. Pelletier, "Moi, Armand, né sourd et muet...", *op. cit.*, p. 8.

¹⁵⁸ FRANÇOIS Frédéric, *La linguistique*, Paris, Puf, 1980, p. 500.

répondu à cette idée préconçue, lors de notre premier chapitre, au travers de nos explications sur le rôle de l'Abbé de l'Épée qui était régulièrement désigné comme le créateur de la langue des signes française. Les langues gestuelles sont nées d'un besoin de communication et leur expansion fut seulement accélérée par les écoles pour sourds. Il est possible que l'interrogation sur l'artificialité des langues gestuelles soit une confusion entre la langue des signes et la dactylogogie qui en tant qu'alphabet manuel, permet d'épeler avec des formes manuelles par imitation les formes de l'écriture de la langue vocale environnante. La dactylogogie est bien une invention par le pédagogue et donc artificielle, mais ce code n'est pas interne à la structure des langues gestuelles, il ne fait pas partie intégrante de la langue des signes française. Son utilisation se limite à l'épellation de noms propres ou de mots inconnus. Les langues gestuelles ne sont pas des systèmes seconds, car elles n'ont pas comme mission d'en représenter un autre.

Ainsi, la LSF, comme toutes les autres langues gestuelles, est une langue en contact – au minimum avec la langue vocale environnante – et, à ce titre, elle fait des emprunts. Mais elle n'est en aucun cas, une langue artificielle, c'est-à-dire créée de toutes pièces, comme peuvent l'être le volapuk ou l'espéranto, inventé respectivement par Schleyer et Zamenof à la fin du XIX^e siècle. Elle est une langue naturelle née d'un besoin spécifique de communication lié à l'absence d'audition¹⁵⁹.

À l'inverse l'écriture, le braille ou la dactylogogie sont des systèmes seconds, car ils sont chargés de représenter la langue française.

2.2) La LSF n'est pas du mime

La distinction, entre le mime et les langues gestuelles, est floue dans les représentations des entendants, car les deux semblent utiliser le geste et le corps du locuteur. De plus, la soi-disant pauvreté de la LSF conduirait à penser qu'elle ne peut pas exprimer plus que le mime. La langue des signes française doit être différenciée du mime, car pendant longtemps en étant dénommée « mimiques », « gestes » ou « langage », la LSF s'est vu supprimer son statut linguistique. S'intéresser aux bons termes, pour qualifier la langue des signes, est nécessaire particulièrement pour une langue qui essaye d'être légitimée. Puisque la communication est considérée comme « un processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement : la parole, le geste, le regard, la mimique, l'espace interindividuel, etc »¹⁶⁰, le mime peut sembler y avoir sa place. Mais qu'est-ce que le mime ?

¹⁵⁹ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 28.

¹⁶⁰ WINKIN Yves, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1981, p. 24.

Le mime ou pantomime correspond à une expression sous forme concrète par le geste et la mimique (expression faciale), celui-ci est compréhensible par tous et ce sans apprentissage grâce à sa transparence absolue. Mimer quelque chose correspond à une invention qui ne convient qu'à une situation unique où toutes les articulations du corps sont investies. Le mime montre le réel sans ambiguïté ou structure spécifique, ainsi il est considéré comme universel car il n'est pas culturellement investi mais se réfère aux objets du monde directement.

Or, pour qu'il y ait langue (ou variété de langue), il faut qu'il y ait un accord socialement construit, une forme de convention, qui fixe les significations et les règles d'agencement. Par ailleurs, le mime montre mais ne dit pas, par exemple si quelqu'un veut mimer l'idée de « marcher », il peut se mettre à marcher de long en large, et l'on comprend bien qu'un tel procédé ne saurait intégrer un système linguistique : il est trop coûteux. La LSF recourt, pour exprimer le concept de / marcher – pour un humain / à une figuration synthétique de jambe en action que les doigts imitent¹⁶¹.

La différence avec les gestes pantomimiques est que la gestuelle de tout le corps représente une action, tandis que pour le geste iconique de la LSF, la représentation passe par des signes arbitraires dont le lien entre l'indice et l'icône entretient une relation avec le référent par motivation. Signer, c'est bien plus qu'un simple geste, celui-ci est composé de plusieurs paramètres, notamment par les articulations qui peuvent être segmentées : le corps peut transmettre plusieurs informations de manière simultanée. La langue des signes est une langue incarnée où le corps matérialise l'expression, le corps est transféré en langue et fait partie d'un système, il est à la fois forme et substance. « Parce qu'elle engage la totalité du corps et du visage et utilise les trois dimensions de l'espace, la langue des signes, toujours accusée d'ambiguïté, est au contraire d'une extrême précision dans toutes les activités de description »¹⁶². Le mime a donc un potentiel limité tandis que la LSF a un potentiel linguistique illimité, ce n'est pas une langue pauvre, au contraire elle a une grande densité sémantique et inventive : « Grâce à la pluralité des paramètres qui le composent, un signe unique peut concentrer un grand nombre d'informations. À partir du signe " lundi ", on produit " lundi prochain " en projetant le signe vers l'avant, " lundi dernier " en le ramenant vers soi, " tous les lundis " en le déplaçant de gauche à droite »¹⁶³. L'argument selon lequel la langue des signes est pauvre, car son vocabulaire ne compte que peu de mots, s'explique par l'« interdiction » de la LSF jusqu'aux années 1970. Ce fait n'est pas dû à la langue elle-même. Le vocabulaire se crée selon les besoins de communication, donc plus les sourds atteindront

¹⁶¹ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 31. (Cf : annexe n°4, p. 135).

¹⁶² Y. Delaporte et A. Pelletier, *"Moi, Armand, né sourd et muet..."*, op. cit., p. 371 – 372.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 371.

des hauts niveaux de scolarisation et de spécialisation, plus le vocabulaire nécessaire sera créé. « Le caractère " pauvre " de la langue peut manifester une forme de logocentrisme qui consiste à essayer de retrouver terme à terme les éléments de sa propre langue dans une autre langue et de conclure à la pauvreté ou à l'a-grammaticalité dès lors qu'on ne les retrouve pas »¹⁶⁴. La grammaire étant l'ordonnance des mots sur une ligne temporelle, il faut s'ouvrir à de nouvelles organisations linguistiques, la LSF est temporelle et multidimensionnelle. La LSF correspond à un type précis de communication avec ses structures, elle est porteuse d'un caractère linguistique car elle est un système constitué. Ce n'est donc pas du mime, celui-ci n'ayant pas de structure apparente.

2.3) La LSF n'est pas universelle

L'utilisation régulière de « la » langue des signes ou du « langage des Sourds » perpétue la croyance selon laquelle c'est une langue générale et universelle. La langue des signes serait la même langue aux quatre coins de la planète et tous les Sourds en connaîtraient les codes naturellement par le simple fait d'être sourd. Cette illusion prend sens dans les civilisations judéo-chrétiennes autour du mythe de Babel. Selon ce mythe, il existait une unique langue parlée par les hommes, avant que ces derniers attirent la colère de Dieu en voulant construire une tour pour atteindre les cieux. Dieu les punit en créant toutes les langues du monde, afin de les empêcher de se comprendre entre eux. Malgré ce fantasme, il n'existe pas de langue des signes universelle, puisque les langues des signes sont le résultat de communautés sourdes qui ont des cultures différentes. Ainsi la langue des signes anglaise (BSL), américaine (ASL), québécoise (LSQ) et française (LSF) sont différentes¹⁶⁵. « Dans les faits, il existe donc autant de LS que de communautés de Sourds »¹⁶⁶. De plus, les variétés régionales sont particulièrement exacerbées, car il y a eu peu d'uniformisation suite au bannissement de la mimique dans l'éducation des Sourds de 1880 à 1970. Il existe toutefois une langue des signes dite internationale (LSI ou gestuno), cette langue artificielle créée en 1980 est peu utilisée, car l'ASL est considérée par extension comme la langue des échanges mondiaux, tout comme l'anglais américain. « Or, une langue, qu'elle soit vocale ou gestuelle, qui n'appartient véritablement à personne, n'est pas non plus une véritable langue »¹⁶⁷. Néanmoins, le mythe d'une langue universelle persiste à cause des différences entre les langues

¹⁶⁴ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 34.

¹⁶⁵ Il est de coutume de les dénommer selon les territoires sur lesquels elles circulent.

¹⁶⁶ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 28.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 29.

vocales et les langues gestuelles ; les langues gestuelles sont iconiques, c'est-à-dire que le signe linguistique ressemble à la réalité à représenter, ce qui est exprimé semble avoir un rapport direct avec ce que l'on exprime. Tandis que les langues vocales sont dites arbitraires car le lien entre le signe linguistique (motivation) n'est pas clair, il n'y a pas de ressemblance directe avec la réalité. La gestualité est encodée culturellement et les langues évoluent selon les contextes dans lesquels elles sont parlées, ce qui ne permet pas de penser son universalité. Si l'universalité des langues gestuelles ne tient pas, on peut tout de même s'interroger sur la possible intercompréhension dans les langues signées, c'est-à-dire la capacité à comprendre une langue étrangère sur les bases d'une autre langue sans l'avoir apprise. Cette capacité est mise en avant par les Sourds eux-mêmes : « il est reconnu que les sourds sont de grands voyageurs. Il n'y a pas pour eux de "barrière linguistique" quand ils sont à l'étranger : une ou deux journées leur suffisent, selon leur témoignage, pour se sentir à l'aise dans une langue des signes qu'ils ne connaissent pas au départ et pour établir des échanges satisfaisants avec les sourds du pays qu'ils visitent »¹⁶⁸. Car « quand deux Sourds étrangers se rencontrent, la communication fonctionne malgré un petit temps d'adaptation dû à l'ajustement du vocabulaire. Chacun se doit de prévoir que son interlocuteur Sourd n'a pas la même culture, donc pas le même vocabulaire signé »¹⁶⁹. Bien que le vocabulaire diffère selon les langues, l'iconicité et la gestualité des langues des signes n'ont pas de moyens illimités de représenter le réel. Si les ressources ne sont pas arbitraires, puisque c'est une imitation du réel, il y a des structures gestuelles qui s'imposent. Ainsi [PLEURER] ne sera très certainement jamais exprimé par un signe sur le bras. « On peut donc supposer que deux langues signées très éloignées seront plus proches que deux langues vocales apparentées, ou pour le dire autrement, il y aurait peut-être plus de proximité entre la LSF et la langue des signes chinoise qu'entre le français et l'italien »¹⁷⁰. Mais, si les structures syntaxiques sont proches entre les langues gestuelles, il ne faut pas mettre de côté que la perception du monde et de la gestualité est culturellement encodée (c'est ce qui fait varier considérablement le vocabulaire). Les Sourds sont également capables de s'exprimer en se détachant du lexique de leur langue, pour s'exprimer à la place avec des gestes proches du mime (pantomime) avec aisance dans des phases de récit. C'est d'ailleurs ce qu'avait mis en avant C. Cuxac dans ses structures de grande iconicité, ce qui lui avait fait penser que les signes lexicaux n'étaient pas nécessaires à la compréhension.

¹⁶⁸ BOUVET Danielle, *Le corps et la métaphore dans les langues gestuelles : à la recherche des modes de production des signes*, Paris, Éditions l'Harmattan, « Sémantiques », 1997, p. 101.

¹⁶⁹ COMPANYS Monica, *Signe particulier : sourds ! à la découverte d'une population sourde et de sa langue des signes*, Angers, Éditions Monica Companys, 2010, p. 20.

¹⁷⁰ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 30.

Ainsi s'il n'y a pas de langue universelle pour les sourds, mais leurs expériences d'une langue gestuelle améliorent grandement leur possibilité de se comprendre.

Les sourds vivent des expériences qui présentent plus de points communs avec les sourds de n'importe quel pays qu'avec celles des entendants de leur propre pays. Bien moins qu'une « petite communauté » comme l'illusion de ne pas voir les sourds peut le suggérer, les sourds forment la « diaspora sourde » dont le sentiment d'appartenance lie les communautés nationales sourdes au sein d'une communauté internationale ; elle prend place sur la scène mondiale à travers ses organisations et ses manifestations internationales¹⁷¹.

2.4) Le lexique en LSF

Pour comprendre plus amplement les capacités d'intercompréhension des Sourds qui seraient permises par la structuration iconique des langues gestuelles, nous souhaitons expliquer la manière dont se forme le vocabulaire. L'iconicité est le moteur des langues visuo-gestuelles, c'est ce qui permet de décrire et de spatialiser les éléments du réel via leur corps.

On dira que l'iconicité est inhérente à la gestualité et que les langues gestuelles qui favorisent, chez les sujets dont la relation au monde se fait sans l'audition, l'émergence d'une expression gestuelle puis sa systématisation et sa conventionnalisation linguistique. Il s'agit d'une forme d'actualisation linguistique de la faculté de langage humain¹⁷².

Cette iconicité peut être représentationnelle, c'est-à-dire que le lien entre le réel reprend des éléments perçus dans l'espace par des mots concrets. Par exemple, [LAPIN] correspond à une métonymie où le tout est désigné par la partie « les oreilles de lapin », cela peut reprendre la forme (comme pour [BALLON] qui est représenté par un rond en trois dimensions) ou la forme et le mouvement (comme pour [HÉLICOPTERE] où les trois pâles représentées par des doigts sont mises en mouvement au-dessus du corps de l'avion représenté par la main). Dans ces cas-là, le choix des paramètres a une visée iconique de représentation du référent. Mais la représentation peut également passer par du vocabulaire abstrait (des métaphores, des symboles ou des emprunts). Par exemple, « AMOUREUX (ETRE -). La main en faisceau stylise des lèvres : lorsqu'elle tapote la joue, c'est le signe DONNER UN BAISER ; les deux mains en faisceau se touchant par leurs extrémités représentent donc des baisers sur la bouche. Le mouvement vers l'avant inscrit le sentiment amoureux dans la durée »¹⁷³. Pour autant, comment sont sélectionnés les traits à transmettre dans une idée qui reproduit une

¹⁷¹ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 72.

¹⁷² A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 73 – 74.

¹⁷³ DELAPORTE Yves, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française : origine et évolution de 1200 signes*, Paris, Fox, 2007, p. 54. (Cf. : annexe n°5, p. 135).

partie du réel ? L'iconicité représentationnelle utilise la saillance perceptive qui s'organise dans un espace culturellement donné. Le lexique est basé sur des codes de reconnaissance qui sélectionnent les aspects fondamentaux, ces aspects sont à la fois mémorables et pertinents pour la reconnaissance lors de la communication. Par exemple, les traits saillants du zèbre sont ses rayures et non sa forme générale qui ressemble à beaucoup d'autres équidés (les chevaux, les ânes). La saillance perceptive traite les traits pertinents de la perception, ce qui permet d'encoder corporellement ces éléments spécifiques. Il est également possible, grâce à la permanence d'un paramètre (ancrage ou configuration) de créer un nœud associatif, provoquant un paradigme lexical, par exemple la configuration en majeur signifie le « toucher ». « Le signifiant gestuel nous donne donc à percevoir une représentation " imagée " et cependant abstraite du signifié : il s'agit d'une symbolisation ancrée dans un environnement culturel et social et qui s'est conventionnalisée en figeant dans la langue les liens de motivations qui ont présidé à son émergence »¹⁷⁴. Les signes ne sont pas dans une ressemblance pure, ils sont arbitraires car fondés sur des traits particuliers et différents selon les cultures. « Si le signe a des propriétés communes avec quelque chose, il les a non avec l'objet, mais avec le modèle perceptif de l'objet ; il est constructible et reconnaissable d'après les mêmes opérations mentales que nous accomplissons pour construire le perçu, indépendamment de la matière dans laquelle ces relations se réalisent »¹⁷⁵. La motivation des signes ne doit pas être désignée comme transparente, car le lien entre le sens et l'objet auquel il fait référence, peut être parfois évident, mais il peut être également opaque. Il est préférable de penser la motivation d'un signe comme translucide, puisque l'origine du signe peut être perçu, mais ce n'est pas nécessaire à la compréhension de celui-ci. La relation entre le référent et le signifiant n'apparaît qu'après son apprentissage. La capacité à retrouver l'origine d'un signe lexical ou non, n'influe pas sur son caractère iconique, car c'est la perception et non la genèse du signe qui persiste.

2.5) La grammaire et la syntaxe en LSF

Le dernier préjugé concernant la LSF, que nous souhaitons traiter, est son agencement grammatical, qui serait comme absent selon les non-pratiquants. Or, « on ne peut traiter les langues gestuelles comme si elles n'étaient que des images et des agencements spatiaux, dépourvus de planification linguistique. Les difficultés rencontrées par les apprenants

¹⁷⁴ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 74.

¹⁷⁵ ECO Umberto, *La Structure absente : Introduction à la recherche sémiotique*, Paris, Mercure de France, 1972, p. 185.

entendant, dans les niveaux les plus élevés, confortent ce point de vue »¹⁷⁶. L'iconicité, dans les langues gestuelles, impose par le canal visuo-corporel une ressemblance entre les éléments lexicaux et les caractéristiques saillantes du référent, mais cela influence également la grammaire et la syntaxe de la LSF. « On se gardera d'opposer grammaire à sémantique. Car la sémantique est toujours présente dans la réflexion sur le langage : la sémantique [...] n'est pas une branche de la linguistique au même titre que phonologie ou grammaire, c'est une problématique qui concerne l'ensemble des disciplines linguistiques »¹⁷⁷. La syntaxe est ainsi une réponse à la quête universelle de sens, ce n'est jamais un idéal de pureté mathématique. « La spatialité, tout comme l'iconicité, est à la fois un moteur et une contrainte des langues gestuelles, puisque la phrase doit nécessairement s'organiser dans l'espace. C'est en effet la spatialisation des éléments qui crée la cohésion syntaxique »¹⁷⁸. Par exemple, les relations actanciennes (celui qui fait ou subit l'action) des structures verbales ont comme nécessité d'indiquer le mouvement du verbe qui se déploie de l'agent vers le bénéficiaire. Le signe [DONNER] indiquera toujours la place du donateur et du bénéficiaire, car il replace les actants¹⁷⁹ dans une situation spatiale. L'iconicité n'est pas seulement représentationnelle, mais également diagrammatique. « Cette forme d'iconicité spatiale, depuis les travaux de Peirce, l'un des pères de la sémiologie, est nommée "iconicité diagrammatique" puisque, comme dans un diagramme, elle permet de construire l'"image d'un rapport entre certains éléments de la réalité" »¹⁸⁰. La syntaxe inscrit alors les relations entre les éléments dans l'espace, par exemple pour indiquer que quelque chose est /sous/ quelque chose, il sera nécessaire de spatialiser les deux éléments lexicaux. Dire [BALON] et [TABLE] ne suffit pas, il faut les distribuer dans l'espace de signation car leurs places ne sont pas dues au hasard, mais sont importantes pour la compréhension du sens, car il octroie des valeurs et des fonctions linguistiques. Il existe plusieurs espaces conventionnels (neutres ou pré-sémantisés) qui pour répondre à des impératifs sémantiques et/ou syntaxiques peuvent amener à y ancrer les signes lexicaux à différentes spatialisations ou à les déplacer. Ainsi parler de soi, se fait toujours près de son corps, et parler des autres dans un espace neutre devant soi, le regard ou pointage indiquera s'il l'on parle de notre interlocuteur ou d'une personne absente

¹⁷⁶ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 179.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p.177. (Cf. : DENIS Cresseils, *Unités et catégories grammaticales*, Grenoble, Publications de l'université des langues et lettres de Grenoble, 1979, p. 39).

¹⁷⁸ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 123.

¹⁷⁹ Les actants sont les unités, êtres ou choses, qui participent au procès de l'énoncé.

¹⁸⁰ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 57. (Cf. : BEGIONIL Louis et BRACQUENIER Christine, « Sémantique et phonologie des personnes en italien. Un cas d'iconicité diagrammatique ? » in *Sémantique et lexicologie des langues d'Europe : Théories, méthodes, applications*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012).

(un espace vide permettant d'indiquer la troisième personne). Pour assurer la cohérence textuelle et phrastique, il peut être nécessaire d'organiser l'espace de signation, qui est l'espace de prise de parole où la référence va s'organiser, à différencier de l'espace du signeur qui correspond à l'environnement ou espace situationnel. Pour cela, il est nécessaire de créer des portions d'espace pour assurer la référence. Ces emplacements sont nommés locus et permettent d'apporter des informations sémantiques et syntaxiques. Par exemple, pour dire « Je cueille une fleur dans un champ », je dois d'abord spatialiser ce champ. Une fois ce locus créé, je peux le réactiver en m'y référant tout au fil de l'énoncé (par un pointage ou un regard) ou bien l'effacer en créant un nouveau locus à sa place. Ces locus sont obligatoires pour les verbes directionnels car « la trajectoire d'un verbe se déploie d'un locus à un autre locus. Il s'agit de rendre compte, de façon iconique, de la valence verbale, c'est-à-dire du nombre d'actants liés au procès – autrement dit, les personnes et les objets impliqués par le sémantisme du verbe »¹⁸¹. On comprend donc que les dynamiques iconiques assurent une structuration qui associe continuité lexicale et référentielle, c'est le nœud de la fluidité syntaxique. Les formes de mains tout comme les locus, permettent d'assurer la cohérence des phrases, les proformes¹⁸² ou spécificateur de taille ou de forme adjoint des informations pour que le discours y fasse référence. Le locuteur crée la forme dont il a besoin pour sa description « c'est alors la trace mémorielle, laissée par ces tracés et sauvegardée par la mémoire du récepteur du message, qui porte la signification »¹⁸³. La main se voit conférer un rôle de structure qui permet la localisation. Par exemple, une main représente la [TABLE] tandis qu'on vient y localiser au-dessus un [VERRE]. Les proformes corporelles ou prises de rôle permettent également de prendre le point de vue d'un personnage et de le reprendre à tout moment dans la narration, soit par un décalage du buste (matérialisation des espaces), soit par un trait iconique de la description du personnage. « Dans les langues vocales, la reprise pronominale nécessite une certaine contiguïté pour éviter les ambiguïtés ; en LSF, cette reprise, parce qu'elle est portée par des proformes corporelles et manuelles clairement identifiables par la mémoire de l'interlocuteur, est disponible pour l'ensemble de la narration »¹⁸⁴. Toutes les grammaires des langues gestuelles ne sont pas identiques, leur dépendance aux dynamiques iconiques n'empêche pas – tout comme le lexique – que les codes retenus dépendent de la culture de

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 112.

¹⁸² La Proforme est un mot-outil grammatical qui peut prendre la place d'un syntagme (unités syntaxiques intermédiaires entre le mot et la phrase) ou d'une phrase. Ce sont des points de vue morphologiques, comme des infixes pronominaux nécessaires à la structuration syntaxique. Ce sont des sortes de « verbe[s] incorporant l'objet » nécessaires pour la structure de la phrase.

¹⁸³ A. Millet, *Grammaire descriptive de la langue des signes française*, op. cit., p. 108.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 157.

chaque communauté Sourde. « Dans le cadre des dynamiques iconiques, on peut dire que le corps du signeur se donne comme source et lieu d'expression des choix énonciatifs et comme pilier de la cohérence entre différents jeux discursifs »¹⁸⁵. Il existe de nombreux autres sujets intéressants pour comprendre le fonctionnement de la LSF, mais les exposer tous n'est pas notre objectif. Il nous semble nécessaire de remettre en perspective le statut, puis les possibilités de la LSF, car ceux-ci influencent notre regard sur les Sourds et le regard des Sourds sur eux-mêmes.

3) Une minorité linguistique ?

Le parcours de revendication identitaire des Sourds contient une forte défense de leur spécificité, une spécificité qui s'acterait dans une culture dite Sourde, c'est-à-dire dans leurs comportements sociaux transmis au sein du groupe. Cette culture serait permise par le partage d'une langue gestuelle, qui impacte leur manière de s'exprimer, mais également la manière de concevoir le monde, de s'y référer et donc d'y vivre. Nous souhaitons questionner l'idée de minorité linguistique sur laquelle serait fondée le rassemblement des Sourds. En quoi une particularité langagière peut-elle devenir une singularité culturelle ? Comment une minorité linguistique est-elle impactée par la langue dominante ?

3.1) Une particularité langagière peut-elle devenir une singularité culturelle ?

La reconnaissance de la langue des signes comme une langue, ne représente plus un frein dans l'expression de ses particularités. L'essence visuo-corporelle des langues gestuelles et les dynamiques iconiques tendent à changer définitivement nos manières de concevoir le fonctionnement des langues et de la parole. Celui qui s'exprime avec son corps et ses mains crée de nouvelles façons de connaître, de juger et d'être. Les particularités langagières des Sourds peuvent-elles former une singularité culturelle ? Nous allons centrer notre analyse sur les phénomènes langagiers qui poussent les Sourds à penser ou agir différemment qu'un entendant, ce qui peut faire penser à une différenciation culturelle¹⁸⁶. Car les sourds n'ont

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 145.

¹⁸⁶ Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur le développement de la culture Sourde, dans lequel nous exploiterons les aspects sociaux plus que langagiers, ces aspects permettant aux Sourds de souligner leur statut d'individus méritant une place dans l'espace public.

pas qu'une langue particulière, ils ont également leur propre manière de se nommer, de se catégoriser, de rire, de se sociabiliser.

L'évolution de la langue peut être une piste intéressante pour concevoir une culture spécifique. En effet, comprendre les conceptions, images ou métaphores derrière certains termes possède un rapport direct avec les caractères sociaux et culturels des locuteurs. L'étymologie ayant pour objet l'évolution des mots à partir de leur origine ou l'état le plus anciennement attesté, il est possible d'étudier la langue des signes française et ainsi de comprendre comment elle est utilisée : elle n'est pas figée, mais dépend de la communauté Sourde, qui elle-même évolue. L'étymologie en langue des signes peut paraître assez complexe, puisqu'il y a eu peu de répertoires lexicaux et que la stigmatisation de langue l'a fortement bridée. « En langue des signes l'étymologie est achevée dès lors que l'on a identifié l'objet, le geste ou la métaphore culturelle qui a fondé le signe »¹⁸⁷ : c'est-à-dire la motivation du signe. Yves Delaporte crée le premier *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française* dans lequel il développe le passé linguistique d'une minorité signante, une minorité dont la langue ne permet pas seulement de décrire avec finesse les objets tangibles, mais qui permet également d'exprimer des idées abstraites. Ainsi, le lexique des sentiments tournera autour de métaphores où le cœur est l'endroit où ils résident. Ainsi [AMI] se dit « échange de cœur », [EMOUVOIR] « cœur touché », [ENNEMI] « cœur opposé », [INDIFFERENT] « cœur froid » ou encore [FRANCAIS] « Cœur ouvert ». « Sans rien céder de son génie propre, la langue des signes rejoint ici des représentations, des expressions, des métaphores qui sont le bien commun de tous, sourds et entendants »¹⁸⁸. Bien que les langues gestuelles passent obligatoirement par le corps, cela ne signifie pas que les idées abstraites sont absentes. Les Sourds sont d'ailleurs tout à fait capables de faire de la philosophie, leur manière de concevoir certains concepts est particulièrement intéressante, car l'iconicité crée des images très percutantes pour l'esprit. Par exemple, étymologiquement [AUTRE] s'explique de cette manière :

(1) Les sources anciennes ne laissent aucun doute sur le fait que l'étymon¹⁸⁹ est un geste de rejet : « présenter plusieurs fois le revers de la main droite avec le geste de repousser ; exemple, on me présente une plume, *non ce n'est pas celle-là que je veux, donnez-m'en une autre* » ; « Faire avec la main droite

¹⁸⁷ Y. Delaporte, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française, op. cit.*, p. 15.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 469.

¹⁸⁹ L'étymon est, en linguistique, le mot le plus ancien à l'origine d'un mot nouveau.

le mouvement qu'on ferait pour dire : *va-t'en, va-t'en* ». (2) Le retournement de la main traduit une idée de changement, d'inversion, d'altérité¹⁹⁰.

Cette manière si spécifique de marquer l'esprit en LSF, dévoile une autre manière de concevoir l'espace, les choses et les gens. Les Sourds sont néanmoins, en situation de biculturalité, leur propre culture s'exprime dans un contexte ambiant où une autre prédomine. Les emprunts sont courants pour une langue minoritaire. Comme l'étymologie de [RIRE] qui reprend une expression française bien connue :

(1) Gratter à plusieurs reprises, en riant, avec le bout de l'index, la commissure des lèvres [...] (2) Le signe parisien actuel est un équivalent gestuel de l'expression fr. *Rire à s'en décrocher la mâchoire*. Mais la configuration de la main n'est pas celle en moufle de MACHOIRE, c'est celle en petit croissant de DENTIER : ce que montrer le signe, c'est donc, littéralement « rire à s'en décrocher le dentier »¹⁹¹.

D'ailleurs de quoi rient les Sourds ? Bien que ce qui fait rire peut dépendre de goûts personnels à propos de ce qui est drôle, l'humour est largement influencé par des critères culturels. Puisque « des individus appartenant à des cultures différentes non seulement parlent des langues différentes, mais, ce qui est sans doute plus important, habitent des mondes sensoriels différents »¹⁹², nous pouvons penser que les Sourds ont développé une forme d'humour particulier lié à la visualisation de leur langue. Les Sourds bien que souvent mis de côté dans la société entendante sont très rieurs et désireux de communiquer, ce qui se retranscrit très bien quand ils ont le plaisir de pouvoir discuter en langue des signes. Si l'humour Sourd peut sembler difficile à comprendre (et est souvent accusé d'être méchant) ce n'est pas à cause d'une incompréhension entre les langues, ni à cause de leur différence, mais parce que les codes sociaux sont différents. En effet, dans un monde appréhendé par la vue et non l'ouïe, la différence visuelle est donc particulièrement mise en avant dans l'humour. L'humour Sourd n'est pas fait de simples traductions de blagues française en LSF, de plus « les traductions françaises sont bien pâles ou bien lourdes par rapport à l'humour qui se dégage de ces énoncés qui pour être très brefs n'en constituent pas moins d'authentiques spectacles visuels, dans la veine des meilleurs dessins animés, tels ceux de Tex Avery »¹⁹³. L'humour Sourd regroupe

¹⁹⁰ Y. Delaporte, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française, op. cit.*, p. 73. (Cf. : annexe n°6, p. 136).

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 534. (Cf. : annexe n°7, p. 136).

¹⁹² HALL Edward T., *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1971, p. 14.

¹⁹³ Y. Delaporte, *Des signes, des noms, des rires, op. cit.*, p. 74. Notons tout de même que les explications de blagues sont rarement aussi drôles que les moments vécus.

plusieurs types d'histoire drolatique, où la prise de rôle et le récit sont très mis en avant car l'iconicité visuelle est porteuse d'une grande charge comique :

Les sourds signent en se mettant dans la peau de n'importe qui ou de n'importe quoi. Un peu comme dans des bandes dessinées animées : ils racontent en pensant, tout en signant, et jouent le rôle, par exemple, successivement d'une voiture, d'un chien, d'un arbre, d'une maison, d'une fourchette...

Ils grossissent certains détails et peuvent exprimer plusieurs personnages à la fois, sans costume, ni maquillage, tout est dans les signes et les expressions du visage¹⁹⁴.

Chaque locuteur possède sa propre manière d'incarner les personnages et de décrire les lieux, ainsi il existe plusieurs stratégies différentes d'expression d'un même conte. Tout dépend de ce que le locuteur veut appuyer ou transmettre (cela ajoute une grosse charge cognitive pour le signant). Les jeux de signes sont également très présents, tout comme les jeux de mots : un changement permet de charger le discours d'humour. Les imitations sont aussi prisées par les Sourds, « une imitation réussie n'est jamais fondée sur des traits physiques évidents, mais toujours sur ce qu'il y a de plus subtil dans une personnalité : une attitude, un regard, un je-ne-sais-quoi indéfinissable, dans le repérage, et la restitution desquels les sourds sont passés maîtres »¹⁹⁵. Mais ce qui fait particulièrement rire un Sourd c'est l'image pure, c'est-à-dire un humour qui relève de l'absurde, où les détails sont mis à profit pour faire rire.

Lors d'une discussion portant sur le réchauffement de la planète induit par l'effet de serre, l'un des interlocuteurs affirme plaisamment : « *Si ça continue, il va falloir que nos savants mettent un parasol géant sur la Terre, pour la protéger du soleil.* » Cet énoncé correspond à la production d'une petite saynète où la main gauche représente le globe, la main droite le parasol, le soleil ayant été placé préalablement dans l'espace selon un procédé syntaxique extrêmement courant en LSF. Mais bientôt le poids du parasol est tel qu'il fait basculer notre planète, si bien que les gens qui étaient auparavant dans l'ombre se retrouvent maintenant en plein soleil et protestent énergiquement contre ce traitement injuste¹⁹⁶.

Si l'humour Sourd ne peut se détacher des particularités iconiques de leur langue visuelle, le plaisir qui y ressort n'est pas une nécessité linguistique, mais un fait culturel. En effet, les Sourds mettent en avant plus particulièrement la forme dans laquelle l'histoire ou la blague est racontée, le plaisir donné par la forme compte bien plus que la chute, ce qui n'est pas vraiment le cas dans l'humour entendant.

¹⁹⁴ M. Companys, *signe particulier*, op. cit., p. 74.

¹⁹⁵ Y. Delaporte, *Des signes, des noms, des rires*, op. cit., p. 84.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 79.

Le système anthroponymique Sourd se différencie également de celui entendant : c'est une particularité dite « pi-Sourde » c'est-à-dire typique des Sourds¹⁹⁷. Le nom signé est un nom attribué aux personnes du quotidien pour le monde Sourd¹⁹⁸ (les amis, la famille, les professeurs et collègues, les personnages publics comme les politiques, artistes ou sportifs). Il ne s'agit pas d'un remplacement du prénom ou nom de famille, car le nom signé désigne l'identité entière de l'individu, il est non-genré et peut évoluer pendant la vie de son porteur selon les contextes sociaux. Le fait de garder le même nom signé pendant toute sa vie est une fierté et symbole d'une cohérence identitaire. « Personne n'est habilité à s'attribuer à lui-même un nom. Pour ceux qui s'y essaient, la sanction est tout simplement qu'il n'en est tenu aucun compte »¹⁹⁹. La formation des noms est plutôt intéressante et laisse entrevoir une manière de percevoir le monde via la visualisation, nous en avons regroupé trois formes. Tout d'abord, les noms métonymiques qui sont les plus communs et désignent le tout par une partie. L'aspect physique, la coiffure, les vêtements ou les accessoires peuvent par une description servir à le créer. Ainsi il peut exister des [JOUFLU], des [NEZ DE TRAVERS] ou encore des [ROUX]. « Cependant, ces noms, s'ils fonctionnent objectivement sur le mode de la caricature, ne traduisent en général aucune intention satirique, et sont sans connotation péjorative »²⁰⁰. Cette remarque n'empêche pas les intentions moqueuses dans la création d'un nom signé, cependant cela n'est pas nécessairement considéré comme méchant de pointer un trait physique dans la culture Sourde. « Les visuels que sont les sourds repèrent immédiatement, d'un coup d'œil acéré, le trait saillant d'un visage, le détail qui introduit une disharmonie »²⁰¹. Ces constatations peuvent être surprenantes pour les entendants, mais cela représente seulement le caractère surprenant d'une culture ayant un système de valeur différent. Les noms métonymiques peuvent aussi décrire une habitude, un comportement ou le caractère ([REFLECHIT BEAUCOUP]), ou encore être métaphorique comme pour l'actrice Sourde Emmanuelle Laborit [SOLEIL QUI-PART-DU-COEUR]. Puis, il peut également exister des noms traductions suite au partage culturel qu'il y a avec le français, mais ils sont de plus en plus rares. Ainsi un Pierre pourra être nommé comme l'objet [PIERRE] par traduction de concept, mais cela peut être également traduit par une fausse homonymie comme pour Vincent [VIN] [CENT]. Les occasions de faire des jeux de signes sont nombreuses, par exemple :

¹⁹⁷ « Pi » est la labialisation qui accompagne le signe [TYPIQUE], c'est-à-dire une expression idiomatique en LSF qui désigne le propre d'un individu, d'un groupe ou d'une chose.

¹⁹⁸ Celui qui ne porte pas de nom signé est comme en dehors de ce monde Sourd.

¹⁹⁹ Y. Delaporte, *Des signes, des noms, des rires*, op. cit., p. 60.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 31.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 30.

Dès que la nomination ministérielle de François Bayrou le fit connaître des Sourds, il fut appelé VAPORISATEUR, en référence au Baygon, marque bien connue d'insecticides. Les sourds sont très friands de ce genre de jeux de signes : il y a là, à l'évidence, un plaisir de jouir de sa propre langue en même temps que de s'approprier avec humour celle des entendants²⁰².

Enfin, il existe des noms dits initialisés qui reprennent à la fois la dactylogologie et le nom signé. Ils sont souvent attribués à des entendants du monde Sourd, comme une sorte de marquage identitaire. Par exemple, Le « N » de Nadège est repris lors du signe [MUSIQUE] et remplace la formation de main habituelle, ce qui permet à la fois de la représenter par sa passion et de se l'approprier. La particularité des Noms en LSF ne s'exprime pas que pour la formation du nom, mais également dans son utilisation. En effet, la LSF est un système sans appellatif : il n'y a pas de fonction d'attirer l'attention (les noms signés réfèrent à quelqu'un d'absent, sinon c'est le regard ou le pointage qui est utilisé), ni d'actualisation du lien social comme peut le faire le français avec un « mais enfin Pierre », car « engager un dialogue implique que les regards soient plongés l'un dans l'autre »²⁰³, ni fonction de distanciation sociale (la distance chez les Sourds s'installe selon le lien physique avec les autres : tape sur l'épaule ou bourrasque). En effet :

On conçoit aisément que la fonction la plus évidente de l'adresse, qui est d'attirer l'attention de quelqu'un, soit inopérante dans le cas des sourds : l'une des différences majeures entre l'ouïe et la vue est en effet que la première est multidirectionnelle et n'exige pas une attention particulière, tandis que la seconde est beaucoup plus sélective. Chercher à appeler une personne sourde dont l'attention visuelle se porte ailleurs, simplement en signant son nom, serait une opération souvent vouée à l'échec²⁰⁴.

Les Sourds de par leur langue visuo-corporelle sont bel et bien impactés dans leur manière de vivre, puisque la manière de nommer, d'appeler, de métaphoriser et même de rire suit les particularités de la LSF. C'est une manière singulière de vivre. Si la langue des signes possède désormais le statut de langue, des particularités dans son expression offrent une singularité aux Sourds. Néanmoins, les Sourds sont tout de même peu nombreux et dans une situation particulière, leur langue n'est pas attribuée à un pays, ils sont en situation quotidienne de minorité linguistique (environ 100 000 locuteurs²⁰⁵). Est-ce que les singularités des Sourds ne sont pas amenées à disparaître à force d'être confrontées à une autre langue ?

²⁰² *Ibid.*, p. 41.

²⁰³ *Ibid.*, p. 54.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 53.

²⁰⁵ *Cf.*: Introduction, p. 9.

3.2) Impérialisme linguistique

La reconnaissance du statut linguistique a-t-elle fait évoluer la place de la LSF en France ? Le rejet de la « mimique » en faveur de la parole vocale (dite orale) avait permis d'affirmer que les sourds devaient oraliser. Ce passé impacte-t-il encore cette minorité linguistique ? Si oui, de quelle manière le culte de la vocalité s'articule-t-il ? La parole vocale continue à être mise en avant par rapport aux signes car le français est considéré, pour beaucoup, comme supérieur à la LSF²⁰⁶ : la vocalité du français permettrait d'atteindre un niveau complexe du langage et non seulement une simple communication, la LSF en ce sens n'étant qu'une compensation de la surdité pour communiquer. Nous remarquons que sous une forme d'impérialisme linguistique – qui impose une manière spécifique de penser et de parler – la parole vocale continue sa domination. Cette domination est notamment représentée dans les démarches médicales où la place de la LSF est sans cesse remise en cause. Il est pointé du doigt par les Sourds que la surmédicalisation est dans une logique linguicide vis-à-vis de la LSF car elle perpétue l'ascendant de l'oral. « Les enfants sourds sont en grande majorité canalisés dès les premiers jours dans la filière de soins, dans un parcours qui effleure à peine la langue des signes, quand elle ne l'exclut pas complètement »²⁰⁷. Le traitement de l'audition peut-il devenir un linguicide, puisque la langue est peu à peu rejetée pour une hégémonie du son ? Le linguicide est caractérisé par l'élimination d'une langue par une mesure politique explicite, qui peut consister à ne pas transmettre une langue à leur progéniture, ne pas assurer l'enseignement, ne pas permettre son usage public ou le fait de promouvoir une autre langue. La préférence pour la parole orale (le Français) par rapport aux langues gestuelles (la LSF) entre-t-elle dans cette dynamique ? Le code de la santé publique affirme que la mission du corps médical est de prévoir, d'analyser et de réduire les maladies via des programmes de santé destinés à limiter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou incapacités²⁰⁸. Cette volonté implique de ne pas considérer les Sourds comme une minorité linguistique mais comme souffrant d'une incapacité qu'il faut traiter. Il nous semble que la promotion de l'oralisation et de l'implant cochléaire mènent à un linguicide permis par une forme d'impérialisme linguistique. Mais est-ce que l'on peut vérifier cette supériorité médicalement ?

²⁰⁶ Bien que cette idée tende à changer grâce à la reconnaissance linguistique, elle persiste dans l'esprit des non-locuteurs de la LSF. La reconnaissance sociale et politique ne dépendant pas seulement d'une reconnaissance linguistique comme nous le verrons dans le chapitre 3.

²⁰⁷ P. Belissen, *Paroles de Sourds, op. cit.*, p. 49.

²⁰⁸ Cf. : Article II-L, modifié par la loi n° 2006 – 1640 du 21 décembre 2006 – art. 60 JORF 22 décembre 2006.

Est-ce vraiment un bénéfice pour les enfants sourds ? Ou sont-ils « des agneaux sacrifiés sur l'autel du dieu Oral »²⁰⁹ ?

La médecine a pendant longtemps affirmé que la parole orale (au sens de parole vocale) était la seule à pouvoir assurer le développement cognitif et linguistique de l'enfant Sourd. La production de la parole est un processus complexe qui ne consiste pas seulement à percevoir auditivement le signal acoustique de la parole. L'audition était considérée comme le seul moyen de se constituer une grille phonologique de référence qui est nécessaire pour l'établissement des fonctions cognitivo-linguistiques, or la période cruciale semble être de la naissance jusqu'à 18 mois. Ainsi, « un déficit auditif peut rapidement engendrer des problèmes de communication de la personne avec son entourage. L'isolement, la pauvreté du lien social et la dépression qui s'ensuit sont des conséquences fréquentes »²¹⁰. C'est pour cela que les enfants nés sourds sont engagés dans un parcours médicalisé²¹¹, qui peut être particulièrement éprouvant pour eux et leur famille. La Haute Autorité de Santé (HAS) en France considère tout de même que les enfants ont besoin d'une communication orale au sens de vocale et pour cela l'implantation doit être la plus précoce possible, puisque « le développement du langage oral des enfants implantés se rapproche le plus de celui des enfants entendants lorsqu'ils ont reçu leur premier implant avant l'âge de 12 mois »²¹². C'est pour cela qu'il est fortement recommandé un appareil auditif ou un implant cochléaire. « L'objectif d'un appareillage auditif, dépendant de l'importance de la perte auditive, est de restituer un accès optimal à la communication orale dans le calme et en milieu bruyant, d'améliorer la localisation des sons, voire de restaurer la fonction d'alerte dans le cas d'une perte très profonde »²¹³. La médecine depuis le XVIII^e siècle recherche des traitements chirurgicaux pour pallier la surdité, mais ce n'est que depuis les années 1990 qu'ils se sont fortement démocratisés, notamment l'implant cochléaire. Son but serait de compenser les conséquences physiques et sociales de la surdité. Comme si « l'espoir a toujours été de guérir la surdité »²¹⁴, ce qui expliquerait la prise en charge par la sécurité sociale de l'implant cochléaire et a permis son augmentation exponentielle. « Si l'on parlait de 65 000 implants en 2003, le National Institutes of Health ([NIH], institut de

²⁰⁹ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 222.

²¹⁰ S. Borel et J. Leybaert, *Surdités de l'enfant et de l'adulte*, op. cit., p. 19.

²¹¹ Depuis 2014, le dépistage néonatal de la surdité est obligatoire pour permettre une identification avant trois mois et une prise en charge avant six mois, pour cela les enfants passent de nombreux examens : examen externe, impédancemétrie, obédiations acoustiques, électrophysiologie, imagerie médicale, audiométrie tonale, audiométrie vocale, psychoacoustique, bilan auditif central.

²¹² S. Borel et J. Leybaert, *Surdités de l'enfant et de l'adulte*, op. cit., p. 29.

²¹³ *Ibid.*, p. 19.

²¹⁴ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 48.

la santé américaine) avançait le nombre de 324 000 implants à travers le monde en 2012. Et l'on estime aujourd'hui que 50 000 à 90 000 implants supplémentaires sont posés chaque année »²¹⁵. Le problème est que la politique actuelle d'implantation des enfants sourds est considérée par les Sourds comme une dévalorisation de la langue des signes au profit de la langue vocale. Benoît Drion, soutient que « les collègues experts en surdit  les r duisent   des " d ficients auditifs ", dont il conviendrait d'activer la fonction d ficiante »²¹⁶. Si les d pistages auditifs et la prise en charge proth tique pr coce apportent des outils n cessaires au d veloppement du langage vocal, il n'y a jamais une r ponse d finitive en termes de correction auditive. L' volution des techniques place le sourd dans un parcours m dicalis  intense et peut  tre sans fin, o  il n'entendra jamais de la m me mani re qu'un « normo-entendant ». La surm dicalisation est-elle n cessaire ?

Depuis la reconnaissance linguistique de la LSF, on note une  volution dans la prise en charge des Sourds ; parents et enfants sont d sormais inform s du potentiel de la LSF. « [Selon Jean Dagon], des recherches en neurophysiologie montrent que le r le essentiel de l'h misph re gauche du cerveau dans les ph nom nes langagiers existe aussi chez les usagers de LSF qui y cr ent un espace grammaticalis . Cette donn e physiologique vient de confirmer le statut de langue des langues visuo-gestuelles »²¹⁷. Les langues gestuelles sont donc une des formes d'expression du langage humain gr ce   la plasticit  c r brale. « La plasticit  c r brale est la capacit  du syst me nerveux   s'adapter aux modifications internes et externes de l'environnement. La neuroplasticit  c r brale d signe la capacit  du cerveau humain   s'adapter lors de la survenue d'un d ficit sensoriel ». La langue des signes fran aise r pond au besoin de constituer une grille phonologique pour le jeune sourd. Une exposition suffisante   un input langagier de type gestuel permet  galement le d veloppement de comp tences linguistiques. Comme nous l'avons soulign  auparavant, les param tres des langues gestuelles peuvent  tre compris comme des unit s distinctives d nu es de sens. Cette acception de la phonologie permet de consid rer la possibilit  d'un babillage manuel de configurations manuelles r p titives et sans signification particuli re de la part d'un b b  entre 10 et 14 mois, tout comme un bambin entendant pourrait le faire vocalement. Ainsi, la LSF peut assurer la communication du sourd, mais  galement offrir la possibilit  d'atteindre un langage complexe qui nous permet d'utiliser au mieux la cognition humaine. Le langage complexe (ou  labor ) s'acquiert apr s

²¹⁵ S. Borel et J. Leybaert, *Surdit s de l'enfant et de l'adulte*, op. cit., p. 25.

²¹⁶ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 7.

²¹⁷ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 178 – 179.

huit ans et permet d'avoir accès à l'abstrait et à la logique dans des situations à focus informationnel élevé et pas uniquement quotidiennes. Certains Sourds qui avaient eu une éducation oraliste affirment même que la LSF leur a permis de mieux comprendre des conceptions abstraites qu'ils ne maîtrisaient pas totalement en langue orale, la LSF permettant d'atteindre tous les niveaux de sens et de comprendre la subtilité de certains sujets d'une manière plus évidente pour eux, puisqu'ils sont visuels. « Un enfant naît sourd. Il a les mêmes potentialités langagières que tout autre petit homme, mais au canal de l'oreille et de la voix il substituera celui des yeux et des mains »²¹⁸. Si auparavant la LSF était complètement mise de côté par les médecins, sa reconnaissance a permis de montrer qu'elle a le même potentiel en tant que langue. L'enfant entendant et l'enfant sourd ont le même potentiel de langage, de sorte que l'implant cochléaire ne favoriserait que le rôle d'alerte de l'audition (le reste étant pourvu par la LSF). Pourtant, « la vision médicale et rééducative prédomine et oriente prioritairement le choix des parents vers la première »²¹⁹. Ce qui finit par soulever une question chez les Sourds : devons-nous donner en priorité aux enfants sourds une langue ou du bruit ?

« Affrontement étrange, car tout semble aller dans le sens d'un bon sens médical, qui préconise l'implantation et l'apprentissage des langues orales : pourquoi refuser l'ouïe et la parole, même au prix de la disparition de certaines manières de faire et de communiquer comme la langue des signes, puisque celle-ci n'était après tout qu'un pis-aller, maintenant obsolète et moins efficace ? »²²⁰. Du moins, c'est la conclusion linguicide qui semble se dresser au travers de la systématisation de l'implant cochléaire. Au travers du débat entre langue maternelle et langue naturelle, nous souhaitons cependant remettre en question la nécessité d'une parole purement vocale. L'argumentation médicale pro-oraliste, depuis la reconnaissance de la LSF, ne vise plus le développement cognitif exclusif par la parole orale, mais l'accessibilité des inputs langagiers. Pour activer la fonction du langage chez l'enfant, il faut certaines conditions d'émergence telles que des compétences communicationnelles et linguistiques élevées par l'entourage, c'est-à-dire que les parents et l'enfant partagent la même langue. Cette idée de langue maternelle, prend un sens particulier pour les sourds dont les parents sont entendants. On considère en effet que « ce que nous appellerons " processus naturels " d'acquisition

²¹⁸ Y. Delaporte et A. Pelletier, *"Moi, Armand, né sourd et muet..."*, op. cit., p. 7.

²¹⁹ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 48.

²²⁰ ZYGART Stéphane, « Médecine coercitive, médecine normative : le cas des sourds muets et des implants cochléaires » in *Journée thématique Médecine normative, médecine coercitive*, CHRU de Lille, Espace Ethique Hospitalier et Universitaire de Lille, 2012, p. 2.

linguistique [à savoir] les processus de traitement cognitivo-linguistique naturellement développés par l'enfant à partir des interactions de ce dernier avec son entourage »²²¹ ne sont pas suffisants de la part de parents entendants qui apprendraient la LSF pour leur enfant sourd. En effet, sans interaction récurrente et spontanée, les processus construits conduiraient à peu de créativité linguistique, produisant ainsi des modèles linguistiques déviants. La médecine française affirme qu'il serait illusoire qu'un parent entendant puisse atteindre un niveau suffisant en langue des signes suffisamment vite pour stimuler assez son enfant sourd.

On estime généralement que 95 % des enfants sourds ont des parents qui entendent. Si l'on peut raisonnablement soutenir que la première langue de l'enfant sourd est la langue maternelle, celle qui est parlée au quotidien dans le cadre familial, dans la très grande majorité des situations, la langue de communication sera donc une langue parlée et non une langue signée²²².

Mais cette argumentation oublie souvent le rôle de l'environnement du sourd, qui ne dépend pas seulement du niveau de langue car « l'évolution de chaque sourd est multifactorielle, et l'implication familiale déterminante »²²³. En effet, on remarque qu'à la suite d'une annonce de la surdité d'un enfant, l'entourage change sa manière de se comporter²²⁴ et finit par appauvrir son lexique, rigidifier ses structures de phrase, réduire la taille des énoncés, ne pas utiliser d'abstrait et à la place remplacer par des descriptions peu évocatrices, ralentir le débit de parole, parler au style direct, simplifier et surtout beaucoup répéter. Ce qu'illustre le témoignage d'Ode Punsola :

Je jouais avec les autres enfants, à la corde à sauter par exemple. Mais je ne pouvais pas participer aux discussions, aux bavardages entre enfants. Nous avons seulement des échanges brefs et limités. Nous ne faisons pas des phrases, n'utilisons que des mots courts – « viens », « vélo », « sortir », « corde à sauter » –, comme on le fait pour une personne étrangère²²⁵.

Le problème est que les sourds, dans ce contexte de langue maternelle, ne peuvent pas acquérir un langage complexe puisque les parents et l'entourage simplifient sans cesse. Ces communications sommaires ne peuvent être valables, c'est pour cela que les linguistes et

²²¹ S. Borel et J. Leybaert, *Surdités de l'enfant et de l'adulte*, op. cit., p. 54.

²²² *Ibid.*, p. 62.

²²³ *Ibid.*, p. 52.

²²⁴ L'annonce de la surdité est souvent mal vécue par les parents. À l'annonce du diagnostic, on y retrouve les phases classiques du deuil (de la révolte au désespoir) car l'enfant, idéalisé lors de la grossesse est différent, de celui attendu. Face à cette situation, les parents se tournent en général soit vers le rejet ou l'hyperprotection. Ces réactions sont renforcées par le sentiment d'urgence dans lequel les parents sont mis (il faut choisir rapidement d'implanter son enfant ou non), ce qui ne leur permet pas de passer par toutes les étapes du deuil.

²²⁵ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 86.

sourds affirment que ce qui compte ce n'est pas la langue de la mère, mais la capacité du sourd à parler. Car parler peut revêtir une autre forme que la vocalité :

Lorsqu'il vient au monde, l'enfant sourd a les mêmes potentialités que tout autre petit d'homme en ce qui concerne le langage, la vie psychique et affective, les activités cognitives, la socialisation. Que ces potentialités soient loin d'être toujours réalisées ne provient pas de la surdité, mais de la carence sémiotique dans laquelle le laisse son entourage familial, scolaire, social²²⁶.

La langue gestuelle correspond à une langue naturelle pour les visuels que sont les sourds de naissance. « Elle est l'essence même des Sourds, de leur identité, le véhicule de leur insertion sociale et professionnelle »²²⁷. Au travers de sa langue première, qui lui est naturelle, le sourd peut exploiter toutes ses facultés et acquérir un langage satisfaisant. Ce débat bien que complexe doit montrer que la LSF peut et doit avoir sa place dans la vie des Sourds. Si l'oralisation peut être un choix éducatif pour les parents, il ne faut pas oublier que leurs enfants ne parleront jamais comme un entendant, car c'est une langue qu'ils ne découvrent que par une rééducation orthophonique. « Ils ne possèdent même pas une seule langue *a minima* ! Ils sont donc semi-lingues »²²⁸. Ce constat n'est dommageable que dans un système qui, les force à entendre et parler, sans donner de place à la langue des signes qui pour les Sourds, permet d'acquérir des connaissances bien plus aisément. Pour ne pas être privé du langage avec l'oralisation exclusive, il faut donc accorder une place à la LSF dans la vie des Sourds.

En ce sens, il nous semble nécessaire de préciser que l'identité Sourde que nous souhaitons étudier ne comprend alors pas seulement les locuteurs de la langue des signes mais également les Sourds oralistes ou LPCistes²²⁹. Bien qu'ils soient souvent exclus de ces réflexions car désignés comme des « faux Sourds »²³⁰, car ils auraient acquis la langue et le mode de pensée des entendants, il nous faut remettre en contexte que ces sourds sont également le fruit du déni de la langue des signes par la société entendante et en subissent donc

²²⁶ Y. Delaporte et A. Pelletier, "Moi, Armand, né sourd et muet...", *op. cit.*, p. 361.

²²⁷ M. Companys, *signe particulier*, *op. cit.*, p. 12.

²²⁸ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, *op. cit.*, p. 224.

²²⁹ La langue française parlée complétée (LPC) est un outil de communication manuel d'aide à la lecture labiale issu du Cued Speech (inventé en 1967 par le Dr. Orin Connet puis importé en France en 1977. Il est adapté en 56 langues). Ce code via l'accompagnement d'articulation de configurations manuelles placées autour des lèvres, permet de différencier les phonèmes. C'est un système « son-lèvres-mains » qui apporte un complément visuo-manuel (main visible) à la production audiovisuelle (son -lèvres).

²³⁰ « Le signe ENTENDANT, ordinairement réalisé devant la bouche ou l'oreille, est transféré sur le front. Désigner ainsi un sourd revient donc à dire de lui qu'il « pense comme un entendant » ou, dans un registre plus familier, qu'il est « un entendant sans sa tête ». (Cf. : Y. Delaporte, *Les Sourds, c'est comme ça*, *op. cit.*, p. 185).

les conséquences. « Ce sont [les professionnels de santé et les politiques] qui nous divisent en différents groupes : les Sourds oralisants, les Sourds LSF, les sourds implantés... Alors que nous sommes tous des Sourds. Et une même langue doit nous unifier : la LSF »²³¹. Les sourds oralistes font donc partis de la communauté Sourde, bien qu'ils ne participent pas nécessairement à l'identité Sourde de manière active. En effet les sourds exclusivement oralistes ne sont donc pas à comprendre comme un choix éducatif mais plutôt comme une conséquence de la surmédicalisation et de la dépossession de leur propre langue. « Combien de gens aujourd'hui vivent dans une langue qui n'est pas la leur ? Ou bien ne connaissent même plus la leur, ou pas encore, et connaissent mal la langue majeure dont ils sont forcés de se servir ? Problème des immigrés, et surtout de leur enfant. Problème de minorités »²³² telles que la minorité Sourde. Ainsi, pour nous les sourds oralistes relèvent d'une expérience sociale analogue aux sourds signants.

Cette nécessité d'accorder une place à la LSF dans la vie des Sourds fait partie intégrante des revendications Sourdes dans leur volonté de revendications sociales et politiques. Ce militantisme engage les Sourds dans un groupe social actif où ils se définissent comme les locuteurs d'une langue des signes avec une culture singulière. Les Sourds souhaitent affirmer par les signes leurs propres conditions de vie. Signer est ainsi un geste politique dont le sens ne réside pas que dans le vouloir dire, mais surtout dans l'action de le faire. Quelles sont alors les démarches militantes qui accompagnent la reconnaissance linguistique de la LSF ?

²³¹ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 103.

²³² DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, « Critique », 1975, p. 35.

Chapitre 3 :

Signer : un acte politique

J'entends dire parfois qu'il ne saurait y avoir de la culture sourde car la surdité est une déficience et qu'une culture ne saurait se fonder sur un défaut. Cette remarque est vraiment surprenante ! La culture, n'est-ce pas pour chaque société la façon dont elle affronte ses limitations, répond aux défis qui lui sont propres invente des réponses à des problèmes difficiles, insupportables et/ou irrésolubles [*sic*] tels que le sens de l'existence, la destinée, la maladie, le malheur ou la mort ?

Bernard Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*,
Paris, L'harmattan, 2006, p. 181.

Bien que l'utilisation des signes et la plupart des procédés visuels furent bannis de l'éducation des enfants sourds pendant cent ans au profit d'une éducation exclusivement oraliste (*cf.* : Chapitre 1), cette situation a largement évolué aujourd'hui. Si son impact est désormais plus mesuré depuis les années 1990, grâce à la reconnaissance des langues des signes (*cf.* : Chapitre 2), il nous faut comprendre de quelle manière cette reconnaissance linguistique est au cœur d'un débat socio-politique centré sur l'accessibilité et l'intégration pour la population sourde. En effet, les Sourds soulignent leur insatisfaction vis-à-vis de leur éducation et de leurs conditions de vie pour appeler à un changement majeur. Qu'est-ce qui a provoqué cette prise de conscience et la constitution de ce mouvement émancipateur de la part des Sourds ? À partir de la fin des années 1970, les Sourds français entament une démarche d'analyse de leur expérience, ce qui leur permet de conceptualiser leur identité et leurs besoins. Ils partent alors du principe que ce qui sera dit sur les Sourds devra être dit avec les Sourds. Ils refusent ainsi les discours tenus jusqu'alors sans eux²³³. Cette conceptualisation de leur lutte, forme une nouvelle parole, qui se doit d'être exprimée dans l'espace dans lequel les Sourds étaient jusqu'alors exclus. La visibilité sociale, devient ainsi un axe de prise de pouvoir sur leur vie dans un monde où ils en étaient privés. La langue des signes française nous semble être l'enjeu majeur dans leur nouvelle manière de se concevoir et de s'affirmer. Nous nous intéresserons à la manière dont la langue des signes est devenue le noyau central de leur communauté et de leurs revendications.

1) Le réveil Sourd

La langue des signes française – comme de nombreuses autres langues²³⁴ – a risqué de disparaître, pourtant elle est aujourd'hui considérée comme le noyau de l'identité Sourde. Son rôle de langue et de pilier pour la communauté Sourde a largement été remis en cause, au cours de son histoire. Pourtant, cette langue persiste et continue à exister grâce à un acte de résistance de la part de la communauté Sourde, puisqu'une langue ne peut persister qu'au travers de ses locuteurs. Une communauté dont l'engagement a varié au cours des années : fort pendant l'âge d'or de la mimique, puis très limité lors de son « bannissement » centenaire. Toutefois, la langue des signes n'est aujourd'hui pas éteinte, au contraire elle se voit jouir d'une

²³³ Cette idée provient du slogan « Nothing about us without us ! », que nous pouvons traduire par « Rien à propos de nous sans nous ».

²³⁴ Les langues en voie de disparition sont les langues dont le nombre de locuteurs décroît au point de les faire disparaître. Environ 7 000 langues dans le monde sont concernées. Une langue disparaît toutes les deux semaines en moyenne. (*Cf.* : *Atlas des langues en danger dans le monde*, cartographie par Alexandre Nicolas, Paris, UNESCO, « Mémoire des peuples », 2010).

popularité étourdissante²³⁵. Sous cette popularité se cachent les efforts d'une communauté à se réunir pour refuser une situation qu'ils ne souhaitent plus subir. De quelle manière ces changements ont-ils pu prendre forme ? Comment les Sourds se sont-ils à nouveau réunis pour protéger et promouvoir leur langue ? Quelle est la cause de leur prise de conscience ? En quoi cela a-t-il impacté la vie des Sourds ?

1.1) Une situation alarmante

Les années 1970 – 1980 sont investies socialement par les Sourds, qui découvrent, puis revendiquent les fondements de leur langue et de leur expérience sociale. Le mot « découverte » peut paraître étonnant, mais celui-ci met en lumière la manière dont les sourds étaient tenus à l'écart de tout ce qui entre en rapport avec eux-mêmes. « Ce qui apparaît aujourd'hui pour beaucoup comme une évidence ne relevait en France au début des années 1970 d'aucune réalité »²³⁶. Que ce soit dans le choix de leur éducation et de leur futur travail ou encore dans leur vie privée, tout correspondait à des décisions prises pour eux mais sans eux. Ainsi les Sourds étaient systématiquement appareillés et voués à parler, ils ne pouvaient pas choisir un autre métier que manuel (ou alors ils étaient fortement incités à le choisir) car celui-ci n'exigeait pas d'entrer en contact avec de nombreuses personnes. « Le bilan de l'oralisme est aujourd'hui connu : c'est un échec massif. Après douze années passées sur les bancs de l'école quatre-vingts pour cent des sourds profonds sont aujourd'hui illettrés²³⁷. [...] Privés de la langue des signes, des enfants sourds ne savent pas que les lèvres des entendants produisent du sens, ni à quoi peut servir le langage²³⁸ »²³⁹. De même, les mariages entre personnes sourdes étaient fortement décriés, de peur de créer une « race sourde ». Ainsi, « qu'il soit empreint de peur, de mépris ou de pitié, le regard porté sur les sourds est focalisé sur la déficience auditive »²⁴⁰. Les différents noms apposés sur les sourds renseignent sur la manière dont ils sont perçus, c'est-à-dire une source de malaise social. Les noms correspondent à l'expression de la pensée du groupe dominant, ils y inscrivent là leurs désirs, leurs projets, leur volonté et leur pouvoir.

²³⁵ En effet, la langue des signes est de plus en plus populaire pour les entendants, qui ont l'occasion de l'étudier au lycée et à l'université. On remarque également une volonté grandissante d'introduire aux bébés entendants des signes provenant de la LSF (Nommé « bébé signe », celle-ci ne respectant pas la syntaxe de la LSF) pour les aider à exprimer leurs besoins en attendant l'acquisition de la parole vocale. La langue des signes, bien que toujours difficile d'accès pour les Sourds, est paradoxalement de plus en plus accessible voire préconisée pour les entendants.

²³⁶ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 9.

²³⁷ GILLOT Dominique, *Le droit des sourds. Rapport au Premier ministre*, Paris, Assemblée nationale, 1998, p. 75.

²³⁸ Y. Delaporte reprend cette formule de CUXAC Christian, *L'éducation des sourds en France depuis l'abbé de l'Épée, thèse de doctorat*, Paris, Université Paris-V, 1980, p. 294.

²³⁹ A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", op. cit., p. 337.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 362

« Dans les années 1960, le terme " muet ", jugé méprisant par les entendants qui voulaient les " démutiser ", tombe en désuétude. Dans les années 1970, le mot sourd rentre à son tour en disgrâce. Le déficient auditif, le malentendant prennent la place »²⁴¹. La situation de vie pour les Sourds est considérée comme alarmante à cause de la place grandissante de la médecine – durant toute la vie des sourds, et ce, dès la naissance – qui semble les déposséder du sort de leur propre existence. Cela tient notamment au fait que les médecins spécialistes de la surdité sont devenus les référents concernant toutes les questions liées aux Sourds, car ces spécialistes sont considérés comme les personnes les mieux informées de ce que vivent les sourds, bien plus que les sourds eux-mêmes. Les sourds sont, en quelque sorte, privés – de manière inconsciente – d'exprimer seuls ce qui leur convient ou non, notamment concernant l'importance d'une langue gestuelle :

Il ne faudrait pas croire que nous avions conscience de la situation absurde dans laquelle l'interdiction de notre langue nous plongeait. La plupart d'entre nous, et cela vaut aussi pour les adultes, avaient intériorisé l'interdiction. Ne pas faire de signes en classes était quelque chose qui allait de soi. Et comme toutes les choses qui vont de soi, personne ne songeait à la remettre en question. Les entendants nous étant évidemment supérieurs, ils devaient donc savoir ce qui était bon pour nous²⁴².

Ce paternalisme a fini par donner à la médecine un pouvoir influent sur les sourds, où leur dépendance à celle-ci était banalisée et socialement acceptée. Si de manière isolée certains sourds ne supportant pas cette situation remettaient cette autorité en question, ces cas ne permettaient pas d'instaurer une nouvelle dynamique. Pour cela, il a fallu une prise de conscience générale, qui s'initia dans les années 1970 donnant l'impression que « cent ans après le Congrès de Milan, la communauté sourde s'est réveillée d'une longue torpeur, réinvestissant peu à peu l'espace public »²⁴³. Mais, dans quels contextes ce que nous appellerons le réveil Sourd prend-il racine en France ?

1.2) Une perspective nouvelle

Le terme de réveil²⁴⁴ Sourd français correspond à la constitution d'un milieu de discussion, de remise en question et d'information à propos des langues des signes de la part de

²⁴¹ DAGRON Jean, *Sourds et soignants, deux mondes, une médecine*, Clamecy, In Press Editions, « Réflexions du temps présent », 1999, p. 24 – 25.

²⁴² A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", *op. cit.*, p. 86.

²⁴³ *Ibid.*, p. 15.

²⁴⁴ Le terme de « réveil » reflète la volonté des Sourds de retourner à l'âge d'or de la mimique où les sourds avaient accès à une éducation bilingue (1789 – 1880), ainsi qu'à la privation de l'accès à la mimique qui suivit pendant cent ans (1880 – 1990), plongeant les sourds dans un obscurantisme qualifié de sommeil.

groupe d'individus Sourds et/ou chercheurs entendants. Il prend modèle sur les changements qui se sont opérés au cœur du Gallaudet Collège et aux États-Unis de manière plus large (*cf.* : Chapitre 2). « Alors qu'en France le baccalauréat reste un rêve inaccessible, [les sourds français] découvrent avec stupeur l'existence d'une université américaine pour sourds, où tout le monde, étudiants et enseignants, communique en signes »²⁴⁵. Cette université est le berceau d'une prise de conscience de ce que signifie, être Sourd. Ainsi, la communauté Sourde internationale fut ébranlée par le parcours de reconnaissance des Sourds américains et de leur langue. Un parcours dans lequel il devenait nécessaire d'expliquer le besoin irrépensible des sourds de signer pour s'exprimer, bien qu'ils eussent accès à une éducation oraliste. La préférence pour l'oralisme n'est pas typique de la France, mais bien un mouvement généralisé dû aux recherches en médecine à la fois réparatrices et eugénistes.

En 1930, les gestes des sourds considérés comme sales, sont pratiqués en cachette. [Bien qu'] entamés dans les années 1940 – 1950, les changements interviennent dans les années 1960. En 1964, l'administration fédérale américaine, prenant acte de la situation accablante des sourds, diligente une commission de spécialistes pour trouver les moyens de leur assurer plus d'autonomie et de liberté. La [langue des signes] est promue grâce aux travaux en linguistique²⁴⁶.

Ces travaux en linguistique, furent principalement encadrés par le linguiste et chercheur W. Stokoe (*cf.* : Chapitre 2). Celui-ci légitima la langue des signes et reconnut la culture visuelle de la communauté sourde américaine. Cette reconnaissance, d'une culture singulière, a ainsi permis aux Sourds d'exiger leur participation à toutes les sphères de la société, notamment au travers de deux revendications : la création d'emplois d'interprètes en ASL – anglais et l'utilisation de la communication totale²⁴⁷. Cette dernière permettait de s'exprimer et de comprendre dans son environnement proche et l'interprétariat donnait les mêmes possibilités dans le reste de la société. La langue des signes devenait ainsi la solution pour l'autonomie recherchée par les Sourds. À côté de cela, les Sourds américains revendiquent qu'être sourd ne doit pas être stigmatisé, mais plutôt être considéré comme une différence dont ils peuvent être fiers (Deaf Pride). Ainsi, l'action des Sourds renforce le poids des connaissances linguistiques et sociologique sur leur langue et leur situation sociale. « Comme pour mieux reconstruire une estime de soi perdue, cette fierté s'affiche haut et fort :

²⁴⁵ A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", *op. cit.*, p. 357.

²⁴⁶ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, *op. cit.*, p. 64.

²⁴⁷ La communication totale correspond à une expression langagière via l'utilisation des signes et de la voix de manière simultanée. Cette méthode permet aux Sourds de toujours accéder aux informations des discussions de leur entourage, car il se retrouve dans une situation dite normale de communication. Les personnes entendantes pouvant parler vocalement et gestuellement, permettent aux sourds d'accéder à tout ce qui est dit.

Deaf is beautiful ! Cette prise de parole publique permet désormais aux sourds de réclamer l'égalité des droits et de lutter contre les discriminations dont ils estiment être victimes »²⁴⁸. Leurs revendications expriment l'incohérence que constitue le fait de « ne pas accorder à la langue des signes américaine le statut de langue de la communauté des sourds, [car cela reviendrait à] ne pas accorder le droit d'être sourd à une personne sourde »²⁴⁹. Cette reconnaissance d'une différence culturelle singulière et collective, permet d'accepter l'expérience sociale individuelle liée à la surdité, pour favoriser la promotion sociale des Sourds et leur meilleure participation à toutes les sphères de la société. Ces nouvelles perspectives ont bouleversé la manière de percevoir les Sourds dans le monde.

Ces considérations ont largement influencé la France, mais ces nouvelles informations n'ont pas eu un résultat immédiat. Néanmoins, l'idée que la surdité n'est plus à blâmer, mais au contraire à redorer, prend peu à peu une place. Ceci donnant lieu à des déclarations de soulagement sur leur situation : « Au cours de cette période où nous sommes sortis de l'obscurantisme lié à l'interdit de notre langue, une autre vision de notre condition a émergé dans nos esprits : nous sommes passés du statut de handicapés au statut d'êtres humains dépositaires d'une langue et d'une culture spécifique »²⁵⁰. La langue des signes en devenant un objet de recherche devient un objet de curiosité, de la part des spécialistes de la surdité et de la communauté Sourde internationale, et pousse à reconnaître les qualités des Sourds à être des individus capables de vivre une vie satisfaisante. Cette importance de l'impulsion américaine se retrouve dans les acteurs de ce réveil Sourd en France. Ce réveil Sourd peut être retracé au travers de la création de deux espaces distincts, mais qui participent d'une même volonté de sortir les Sourds de l'oppression oraliste, dont la démarche n'était pas nécessairement manifeste pour les acteurs. « Pour le dire autrement, il s'agit de reconnaître les effets sociaux de la surdité et les valeurs collectives de l'affirmation culturelle des sourds, de leur histoire et de leur identité »²⁵¹. Ces nouvelles conceptions à propos de la surdité émergent grâce aux mouvements des Sourds américains, et notamment ceux venus en France qui participent à la création de ces deux nouveaux espaces. Le premier du point de vue chronologique correspond à la fondation de la compagnie théâtrale International Visual Theatre (IVT) créée en 1975 par Jean Grémion (1942 – 2019), un dramaturge français, et son ami sourd américain

²⁴⁸ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 46. Il souligne.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 46. (Cf. : KANNAPELL Barbara, « Ce que représente l'usage d'une langue stigmatisée » in *Été 78*, Paris, INJS, 1978, p. 56 – 60).

²⁵⁰ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 52.

²⁵¹ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 19.

Alfredo Corrado. Le second correspond à l'organisation de voyages d'études au Gallaudet College dès 1978 par l'équipe de la revue *Coup d'Œil* rédigée par le sociologue Bernard Mottez (1930 – 2009) et le linguiste américain Harry Markowicz du laboratoire de recherche linguistique de l'université Gallaudet, alors dirigé par William Stokoe. Le réveil de ces individus est à l'origine du Mouvement Sourd, grâce à leur propre prise de conscience et leur volonté de faire évoluer les représentations sur les Sourds jusqu'à l'abandon de ces représentations, à la fois par les Sourds eux-mêmes et ensuite par les entendants. « Enfin et sûrement pour la première fois, ils prennent place parmi ceux " autorisés " à agir dans le domaine de la surdité ; ceux qui prennent les décisions et la responsabilité de l'avenir des sourds »²⁵². Le mouvement Sourd constitue ainsi un acteur plus ou moins unifié cherchant le développement d'une conscience de soi, de pratiques capables de renverser leur rapport au monde et du regard porté sur les Sourds. De quelle manière ces nouveaux lieux ont-ils été la source de création d'un acteur social ?

1.3) La constitution du Mouvement Sourd

Il nous semble nécessaire de retracer les étapes principales et actions de la part de *Coup d'Œil* et d'IVT, pour comprendre la manière dont les Sourds se sont de nouveau réunis pour partager leur expérience et utiliser leur langue. *Coup d'Œil*²⁵³ est ainsi une revue bimensuelle d'informations générales sur la société, la politique et les actualités sur la communauté sourde, éditée de janvier 1977 à juin 1986. Son but était de montrer que la langue des signes est une vraie langue et de diffuser les recherches relatives à celle-ci, sous une forme de vulgarisation scientifique pour faciliter son accessibilité. « Les réalisations, même les meilleures, le sont bien plus encore et gagnent en efficacité à être connues de tous. Dans la situation d'alors, la modestie ou le silence sur ce qui était fait n'était pas de mise. Légitimant du même coup les initiatives tenues à la marge, les faisant connaître, *Coup d'Œil* incitait les plus timides à se lancer à leur tour, à prendre modèle, ou même à rivaliser »²⁵⁴. Ces informations diffusées correspondaient en grande partie aux voyages d'études au Gallaudet College dès l'été 1978

²⁵² *Ibid.*, p. 39.

²⁵³ *Coup d'Œil* est inspirée de la Newsletter de W. Stokoe *Signs for our times*. « Coup d'œil [sont] les yeux du Mouvement Sourd » (Cf. : *Ibid.*, p. 60. Il souligne). L'Œil représente la connaissance de l'altérité : « Souvent un simple coup d'œil suffit. L'œil à vrai dire nous en dit rapidement beaucoup sur les autres, parfois plus qu'eux-mêmes ne voudraient en livrer, parfois lus qu'ils n'en savent eux-mêmes » (Cf. : B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, op. cit., p. 66).

²⁵⁴ KERBOURC'H Sylvain, « Du Mouvement Sourd à la parole publique des sourds » in *Les sourds dans la Cité (Actes du Colloque 15 - 16 novembre)*, Paris, EHESS de Paris, 2006, p. 3. (Cf. : GRUSON Pascale, « L'expérience du déni : Bernard Mottez et le monde des sourds en débats » in *Revue française de sociologie (Actes de la journée du 10 octobre 1997 au CEMS)*, Paris, MSH, 2001, p. 762 – 764).

(puis en 1979, 1981 et 1982). Ils ont été le détonateur du Mouvement Sourd et d'une prise de conscience individuelle. Lors de ces voyages, les participants français²⁵⁵ découvrent une autre vie possible pour les Sourds, dans laquelle ils constatent que les Sourds du Gallaudet College se réalisent par eux-mêmes. La supériorité numérique des Sourds et l'utilisation de la langue des signes de manière simultanée à la parole vocale (communication totale) démontrent que les Sourds ne sont pas obligatoirement isolés par leur surdité et qu'ils sont capables – avec ajustement de la part de l'entourage – de vivre sans aucune barrière de communication et de compréhension. Les sourds français découvrent ainsi le potentiel de la langue des signes. Au choix habituel de la parole vocale ou de l'exclusion s'adjoint la langue des signes. Le mélange entre savoir théorique sur les capacités de la langue des signes américaine et le savoir empirique via le vécu des Sourds américains, fait prendre conscience aux Sourds français de leurs propres capacités et vécus personnels. « Entre regrets, colères et envies de changements, les sentiments suscités par l'épreuve du Gallaudet Collège indiquent que peu de ces nouveaux initiés saisissent encore toute la portée de ce voyage. Mais, pour tous, la rupture d'avec leurs pratiques et leurs habitudes semble sans retour. Il leur reste à revenir en France pour développer un mouvement capable de réhabiliter la Langue des Signes Française ! »²⁵⁶. La prise de conscience individuelle sur l'oppression de l'oralisme permet ainsi de dépasser les clivages français des professionnels de la surdité et des sourds venus se renseigner. « En somme, la prise de conscience collective s'ancre dans les vécus personnels, préalable nécessaire pour lancer le mouvement »²⁵⁷. Par conséquent, ce voyage au Gallaudet College, permit une prise de conscience individuelle, mais également collective grâce à sa diffusion dans la revue de B. Mottez et de H. Markowicz.

De son côté, la compagnie International Visual Theatre (IVT) n'entreprend pas dans un premier temps des projets éducatifs, mais centre ses actions sur des projets culturels. La volonté de J. Grémion et A. Corrado est de lancer un projet de théâtre visuel pour mettre en avant l'expressivité des Sourds et de la LSF afin de dévoiler au monde les possibilités des Sourds. La promotion de la culture visuelle Sourde se heurte néanmoins à la honte linguistique des locuteurs et leur habituelle exclusion des pratiques culturelles. « Il faut bien comprendre que le théâtre ne représente pas un argument suffisant pour convaincre et mobiliser les sourds. Pour la plupart d'entre eux, le théâtre n'est pas d'un grand intérêt d'autant

²⁵⁵ Ce ne sont pas seulement des Sourds qui s'y retrouve mais également des entendants, parents d'enfants sourds et professionnels de la santé (ORL, psychologue, enseignant, éducateur).

²⁵⁶ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 50.

²⁵⁷ S. Kerbourc'h, « Du Mouvement Sourd à la parole publique des sourds », art cit., p. 6.

qu'ils le considèrent comme un domaine réservé aux entendants »²⁵⁸. Pour amener les sourds à venir faire du théâtre, il a fallu les convaincre. Pour cela, ils ont dû organiser des discussions ouvertes dans lesquelles ils expliquaient l'injonction oraliste qu'ils avaient vécue et ses conséquences. L'objectif était de créer un besoin de rupture avec l'audisme qu'ils subissaient, l'expression artistique étant un de ses moyens. « Dans l'esprit originel d'IVT, [les représentations théâtrales] donnent aux sourds les moyens de découvrir, et d'exprimer par eux-mêmes qu'ils sont porteurs d'une culture et d'une langue, garantes de leur dignité et du respect de leur différence »²⁵⁹. Ce fut la création d'un lieu de confiance, d'échange et de solidarité pour les Sourds. Ainsi, la date du 21 avril 1977 marque la première réunion où Alfredo Corrado explique l'histoire de l'interdiction de la LSF et ses conséquences, dont la honte que ressentent les Sourds actuellement. « D'un seul coup, on était en train de découvrir que l'on avait une histoire et que cette histoire était marquée par le sceau de l'oppression et c'était quand même un gros morceau à avaler »²⁶⁰. De ces réunions naissent un premier spectacle « [/] », les crochets représentent la communauté sourde à la recherche de sa propre culture, puis d'un deuxième spectacle « / [/] » à propos de l'ouverture de la communauté Sourde afin de partager l'expression de leur culture au monde. Lors de la médiatisation des spectacles, il se ressent la nécessité de disposer d'un interprète pour communiquer avec la société entendante et sensibiliser à propos des Sourds. Bill Moody, un interprète Anglais – ASL, rejoint l'équipe pour assurer cette transmission. IVT constitue ainsi un deuxième lieu du réveil Sourd dans lequel les Sourds sont sensibilisés, puis sensibilisent à leur tour les entendants. IVT se diversifie par la suite avec des cours en LSF (douze classes de LSF en 1977, jusqu'à cent en 1987), et la médiatisation de leurs spectacles.

Au travers de ces différents espaces, le réveil Sourd a permis une prise de conscience puis un paradigme dans le mode d'action des Sourds – qui était inexistant – les Sourds commencent à s'unir et à organiser des projets associatifs et éducatifs. Ainsi les sourds apprennent à se réunir en dehors des institutions. Le réveil Sourd est à la base du Mouvement Sourd français. Il permet de comprendre la manière soudaine qu'a prise leur volonté d'organiser une défense sociale suite aux préjudices qu'ils découvraient avoir vécus. Le Mouvement Sourd correspond à la constitution politique de nouveaux acteurs dans le domaine de la surdité,

²⁵⁸ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd, op. cit.*, p. 28.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 33.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 30.

formant ainsi une parole publique dans laquelle ils souhaitent revendiquer une place aux Sourds dans la société.

Les acteurs sociaux de ce mouvement tentent de transformer la situation sociale des sourds. À travers leurs actions, ils combinent à la fois des demandes de droits sociaux – droit à une éducation bilingue, aux interprètes, aux moyens de leur participation sociale et d'accès à la citoyenneté – et revendications culturelles – droits à la langue, à la reconnaissance de leur communauté. En somme, le *Réveil Sourd* produit les conditions pour l'obtention de la reconnaissance des sourds et de leurs droits²⁶¹.

On peut en quelque sorte reprendre la date marquante du 7^e Congrès mondial des Sourds par la fédération mondiale des sourds (FMS) en juillet 1975 à Washington, qui place la surdité comme un enjeu mondial, car on demande à la société de prendre ses responsabilités face à un handicap social. Ainsi le Mouvement Sourd en France s'organise pour réfléchir aux actions à mener. En quoi cette mobilisation collective permet-elle de conceptualiser le droit à naître différent ?

2) Conceptualisation de la lutte

Les enjeux du Mouvement Sourd doivent être étudiés d'une manière plus profonde que son contexte de création, notamment en s'interrogeant sur ce qui le constitue comme un acteur social contestataire. La lutte Sourde milite principalement pour une reconnaissance du statut de la langue des signes et de son bienfait pour les Sourds. Pourtant, il nous semble que sous cette revendication l'enjeu sous-jacent de leur lutte correspond à la notion de ce qu'est un sujet Sourd, qui s'exprimerait via le caractère commun de l'expérience sociale des individus Sourds et qui est centrale dans leur identité collective. Le sujet Sourd semble être structuré à la fois personnellement et socialement, mais aussi dans son évolution de l'individuel vers le collectif. De quelle manière peut-on penser le sujet Sourd ? Comment se pensent-ils personnellement et en tant que groupe ?

2.1) Un sujet stigmatisé

Comme le souligne le voyage au Gallaudet College et la découverte de l'expérience des Sourds américains, les Sourds français ont tout d'abord pris conscience de leur propre expérience de la surdité en étant renvoyés directement vers leurs propres vécus. Le ressenti de

²⁶¹ *Ibid.*, p. 10. Il souligne.

chaque individu est alors engagé et permet de les réimpliquer dans leurs propres vies. Notamment, en réalisant qu'il est anormal de vivre la surdité comme une tare, ainsi que sous l'oppression de l'oralisme en subissant l'interdiction de la langue des signes. Toutes ces choses niaient en réalité le sourd dans sa capacité à être un sujet.

Le sourd n'était pas considéré comme le sujet de sa propre expérience car sa capacité d'expression de son vouloir et de son consentement était niée. « La possibilité de se construire comme individu, comme être singulier capable de formuler ses choix et donc de résister aux logiques dominantes, qu'elles soient économiques, communautaires, technologiques ou autres [...], c'est d'abord la possibilité de se constituer soi-même comme un principe de sens, de se poser en être libre et de produire sa propre trajectoire »²⁶². La différence ne devrait pas permettre de justifier son exclusion de sa propre vie. La prise de conscience de leur différence est donc l'élément déclencheur de leur rassemblement ; les Sourds ne sont pas des entendants et cette idée les replace dans une expérience personnelle où l'on peut les qualifier de sujets. En effet, « [la différence] se révèle même fondatrice du sujet : la personne se construit en mettant en avant une différence qui confère un sens à une expérience existentielle jusque-là vécue comme confuse ou sans espoir ; ou bien encore, elle y trouve les ressources symboliques lui permettant de renverser un stigmat qui le niait comme sujet, ou lui interdisait de s'exprimer en tant que tel »²⁶³. La prise de conscience de cette différence, ne porte absolument pas sur une expérience d'ordre physique pour les Sourds :

Elle ne porte pas sur le fait de ne pas entendre ou de mal entendre, c'est-à-dire sur ce qui, pour nous autres entendants est la manifestation la plus claire, la plus concrète, la plus palpable de la surdité, sa définition même. Non. Cela porte sur une expérience d'entrée de jeu sociologique, si je puis dire. Elle est la réponse enfin trouvée à une série de questions jusque-là diffuses et pourtant toutes sur les raisons pour lesquelles votre entourage vous traite toujours différemment des autres – surprotection, on ne vous dit pas tout, on se moque...²⁶⁴.

Ainsi, la prise de conscience de leur expérience personnelle ne les replace pas seulement comme sujets actifs dans leur sphère privée mais permet également de les impliquer directement dans la sphère publique, en les délestant de la représentation du sourd « incapable-majeur » à travers la figure sociale de l'acteur Sourd en quête de citoyenneté Sourde. Celle-ci est représentative du refus d'être considérés comme des citoyens de seconde zone, c'est-à-dire pris

²⁶² WIEVIORKA Michel, *La violence*, Paris, Balland, 2004, p. 286.

²⁶³ M. Wieviorka, *La Différence*, *op. cit.*, p. 142.

²⁶⁴ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 75.

au piège dans un système qui ne les oriente que vers une réadaptation et ferme les yeux devant leur manque de réussite. « La portée sociologique du *Mouvement Sourd* se situe dans sa capacité à transcender l'ensemble de l'expérience sociale des sourds dans un nouveau type de rapports sociaux : un rapport subjectif à soi devenu possible et un rapport à l'autre moins univoque, et ce bien au-delà du seul champ de la surdité »²⁶⁵. Le sujet n'est jamais tout à fait auto-conscient et auto-transparent puisqu'il est le produit de rapports de force et de domination, et c'est dans cette expérience sociale que la lutte prend corps.

Ainsi, il nous faut penser la différence physique et culturelle puisqu'elle est fondatrice de tensions, de conflits, de violences et questionne notre capacité à vivre ensemble. Ce mouvement social permet la déconstruction de la domination sociale sur les Sourds.

À l'origine, on trouve ainsi une mobilisation pour la reconnaissance d'un problème qui interdit à la personne d'avoir prise sur son destin, d'une déficience qui la prive de sa capacité à construire sa propre existence. De là, des individus se regroupent [...] et une action s'engage, avec pour projet d'avoir son mot à dire sur les politiques de recherche entreprises dans le domaine concerné, de faire en sorte que la victime ne soit pas considérée comme l'objet passif de soins et de traitements, ou, tout simplement, afin de secouer l'indifférence qui entoure trop souvent ce type de problèmes²⁶⁶.

Ainsi le sujet prend une place dans le domaine politique, car celui-ci est déjà politique. En effet, les processus d'appropriation de l'expérience ou de sa perte de sens se conçoivent via un sujet qui n'est ni anhistorique, ni asocial, ni a-culturel, mais toujours en relation avec un autre. Le Sourd subit alors son expérience de la surdité, à cause des relations avec la société. « Le sujet se forme dans la volonté d'échapper aux forces, aux règles, aux pouvoirs qui nous empêchent d'être nous-mêmes, qui cherchent à nous réduire à l'état de composante de leur système et de leur emprise sur l'activité, les intentions et les interactions de tous. Ces luttes contre ce qui nous ôte le sens de nos existences sont toujours des luttes inégales contre un pouvoir, contre un ordre. Il n'y a de sujet que rebelle, partagé entre colère et espoir »²⁶⁷. Ainsi le sujet Sourd en s'opposant à la dimension aliénante de sa vie sociale, nous semble passer par une phase de déconstruction puis de reconstruction de sa capacité de prendre des décisions et d'agir, c'est-à-dire d'être sujet. C'est du moins le mécanisme que nous reconnaissons chez les acteurs du Mouvement Sourd. Dans une première phase, la réalisation

²⁶⁵ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 153. Il souligne.

²⁶⁶ M. Wieviorka, *La Différence*, op. cit., p. 120.

²⁶⁷ S. Kerbourc'h, « Du Mouvement Sourd à la parole publique des sourds », art cit, p. 9. (Cf. : TOURAINE Alain, *Un nouveau paradigme : Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005, p. 165 – 166).

des causes de leur exclusion et des étiquettes qu'ils portent, appelle à effectuer un changement, ou plutôt une désobjectivation pour inverser les considérations stigmatisantes sur les Sourds. « Le mot de stigmatisme servira [...] à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler »²⁶⁸. La honte de sa surdité est une cassure entre soi et ce que l'on exige de soi, elle représente le stigmatisme porté et l'effort de s'intégrer à force de rechercher la normalisation.

Parmi ceux qui portent la marque d'un stigmatisme, certains cherchent à se « normaliser » pour se refaire à l'image de la société. On blanchit sa peau, on change de nom pour être « dans la norme ». Pour les Sourds, se « normaliser » n'est pas un objectif facile ; peu y arrivent, si même ils le désirent. La solution choisie par la plupart des Sourds est de retourner l'arme de la culture dominante (l'exclusion) : ils construisent une autre version de la réalité et s'y réfugient. L'étranger (le Sourd) devient ainsi membre d'un nouveau noyau (le groupe)²⁶⁹.

En se dégageant de ce stigmatisme, les Sourds se délient des violences considérées comme humiliantes, des étiquettes apposées sur eux. Parce que se dégager du regard dévalorisant et invalidant permet de réintroduire l'autre comme partie prenante de ce malaise social, c'est-à-dire révèle l'existence de conditions de vie non satisfaisantes, voire inacceptables. La deuxième phase constitue une reconstruction de l'identité désengagée des assignations normatives et stigmatisantes, grâce à une subjectivation pour rendre une estime de soi au sujet et une reconnaissance sociale. De quelle manière les Sourds vont-ils concevoir et se mobiliser pour ce double processus de désengagement – engagement ?

2.2) Prise de distance avec les lectures médicales

La distanciation avec les représentations socio-médicales permet au Mouvement Sourd de se désengager et de mettre en évidence les enjeux qui résident dans la stigmatisation des termes « handicapé » et « déficience auditive ». Les Sourds, veulent souligner l'impact que ces mots ont sur eux et dans la société. Cette vision stigmatisante de la surdité n'est pas seulement transmise par les autres, mais également par les sourds eux-mêmes, puisqu'elle est considérée comme normale²⁷⁰. En effet, la prise en charge de la surdité génère une confusion entre la surdité et le fait d'être Sourd, dans laquelle les sourds eux-mêmes se perdent.

²⁶⁸GOFFMAN Erving, *Stigmatisme : Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975, p. 13.

²⁶⁹J. Dagron, *Sourds et soignants, deux mondes, une médecine*, op. cit., p. 21 – 22.

²⁷⁰Témoignage d'un ancien membre d'IVT : « Tout le monde m'a dit : « mais enfin, il n'est pas sourd ! il est déficient sensoriel ! ». Ce mot « sourd » était comme un mot obscène. À l'époque, c'était discriminant ; on n'acceptait pas ce mot ». (Cf. : S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 27).

En l'occurrence, les Sourds refusent désormais de subir le stigmate de la déficience, car il est le symbole d'une exclusion de leur capacité à être un sujet.

Dans notre société thérapeutique la surdité engendre une prise en charge systématique, voire même une surmédicalisation²⁷¹. La surdité est ainsi une incapacité qui doit être réduite, notamment au travers de dépistages précoces suivis du port d'un dispositif auditif (implant cochléaire ou prothèse). L'individu atteint de surdité est « ainsi diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé. Un tel attribut constitue un stigmate, surtout si le discrédit qu'il entraîne est très large ; parfois aussi on parle de faiblesse, de déficit, ou de handicap »²⁷². Cette altération des capacités auditives est donc considérée comme un handicap, le problème que soulèvent les Sourds est que ce terme est directement assigné à la personne. En ce sens, le terme de « handicap » nous semble exprimer une volonté implicite de normaliser le différent et de préserver des normes humaines virtuelles²⁷³. Les individus transgresseurs de cette norme sont alors jugés pour cela. Les Sourds refusent le stigmate d'handicapé qui les fait rentrer dans un rapport de domination face aux personnes dites valides. Puisqu'empiriquement, on voit que la réadaptation est souvent invalidée, la prise en charge les dépossède même de la possibilité de dire que leur corps et leur expérience sont différents. Les sourds ne sont « pas vraiment exclus, mais là sans vraiment y être, ils se sont fait confisquer leur liberté d'être et de dire ce qu'ils sont : semblables et différentes, au-delà de leur déficience et à travers leur différence »²⁷⁴. Une fois réduit au silence, le regard compatissant des autres est devenu une forme de violence symbolique où les handicapés doivent lutter pour se protéger et développer leur propre capacité de subjectivation. « Avec cette science médico-réadaptative – qui fonde le modèle médical de l'handicap, il s'agit moins de savoir ce que l'individu veut faire et à quoi il aspire que ce qu'il peut faire et à quoi il peut prétendre en fonction de ses incapacités individuelles »²⁷⁵.

²⁷¹ Une surmédicalisation qui n'est pas nécessaire au vu de la possibilité des Sourds à s'exprimer en langue des signes sans risque pour leur capacité cognitive. Cette systématisation est aujourd'hui moins présente puisque la langue des signes prend une place grandissante dans le parcours de soin des Sourds, néanmoins la langue des signes continue d'un point de vue socio-médicale à être un moyen de palier à la surdité. (Cf. : Chapitre 2).

²⁷² E. Goffman, *Stigmate*, op. cit., p. 12.

²⁷³ La norme d'entendre ou de parler vocalement nous semble biaisée. En effet, pour G. Canguilhem, la norme n'est qu'un éventail de possibilités, car ce qui est normal est un compromis précaire du corps pour assurer un équilibre en devenir qui doit composer avec les erreurs internes. Ainsi, « voir dans tout malade un homme augmenté ou diminué d'un être c'est déjà en partie se rassurer. Ce que l'homme a perdu peut lui être restitué, ce qui est entré en lui peut sortir ». (Cf. : CANGUILHEM Georges, *Le normal et le pathologique*, 12^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 13).

²⁷⁴ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 219.

²⁷⁵ KERBOURC'H Sylvain, « Chapitre 6 : Le sujet est-il soluble dans le handicap ? Mobilisations et Participations sociale en faveur d'un modèle social du handicap » in *Subjectivation et déssubjectivation : Penser le Sujet dans la*

Les Sourds souhaitent alors se distancier de ce sentiment de honte que leur fait subir la société qui ne les conçoit qu'au travers de leurs oreilles.

« Le " handicap " est un révélateur social de la capacité d'intégration de nos sociétés, et des formes qu'elle recouvre face à la question du différent corporel »²⁷⁶. Les logiques d'universalité et de solidarité des politiques du domaine du handicap, exercent une tension avec les logiques de responsabilité. « On demande à l'individu stigmatisé de nier le poids de son fardeau et de ne jamais laisser croire qu'à le porter il ait pu devenir différent de nous ; en même temps, on exige qu'il se tienne à une distance telle que nous puissions entretenir sans peine l'image que nous nous faisons de lui »²⁷⁷. En réalité, on fait taire le sujet et sa subjectivité pour le faire choisir entre le rôle de la victime ou du héros : celui qui subit son handicap et celui qui l'affronte et ne se laisse pas réduire à cela.

Au désir d'être comme tout le monde, ou de paraître, il est difficile de renoncer. D'abord parce qu'être handicapé, ce n'est pas seulement « être autre », si l'on prend le terme de déficience à la lettre, c'est « être moins ». D'autre part, parce qu'on vous laisse justement espérer qu'il est possible d'approcher ce rêve, qu'on vous en donne les moyens, qu'une partie dépend de vous, et que c'est une affaire de volonté : le rêve est aussi un devoir²⁷⁸.

Pour contester cette dualité fataliste, les Sourds « ont demandé en France à bénéficier d'un autre choix que celui, dramatique, qui leur imposait de vivre soit dans des ghettos²⁷⁹, soit comme tout le monde mais en dissimulant alors leur handicap »²⁸⁰. Or, pour renverser cette idée les Sourds se rapprochent d'un mouvement des années 1980 contre les politiques intégratives du handicap : les Disability Studies qui s'intéressent au sens, à la nature et aux conséquences du handicap. « Dans le champ du handicap, deux principaux modèles coexistent ; Le modèle individuel fonctionne selon une logique causale et linéaire : une cause médicale entraîne une pathologie qui produit des symptômes chez l'individu. Le modèle social insiste sur la production du handicap qui ne se réduit plus à l'individu en lui-même mais qui tient compte de son environnement (matériel, social, économique, etc.) »²⁸¹. Le cas de la surdité présente un handicap, quasi invisible, mais surtout social, car il apparaît

globalisation, BOUCHER Manuel, PLAYERS Geoffrey et REBUGHINI Paola (dir.), Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 2017, p. 101-112, p. 5.

²⁷⁶ S. Kerbour'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 13.

²⁷⁷ E. Goffman, *Stigmate*, op. cit., p. 145.

²⁷⁸ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, op. cit., p. 53.

²⁷⁹ Le terme ghetto désigne dans ce contexte les institutions spécialisées – médicales et éducatives – pour sourds.

²⁸⁰ M. Wieviorka, *La Différence*, op. cit., p. 31.

²⁸¹ BEDOIN Diane, *Sociologie du monde des sourds*, Paris, La Découverte, « Repères », 2018, p. 57 – 58.

dans les situations de communication avec un entendant²⁸², où le blocage est principalement dû au fait de ne pas partager la même langue. La responsabilité n'est alors pas imputable au sourd, mais à la différence de langue parlée. Le terme handicap accuse ainsi les individus et doit être déplacé pour caractériser non pas une personne, mais une situation, car il est le produit de l'organisation sociale. « On appellera handicap *l'ensemble des lieux et des rôles sociaux desquels un individu ou une catégorie d'individus se trouvent exclus en raison d'une déficience physique* »²⁸³. C'est pour cela que les Sourds affirment ne pas être handicapés, car c'est le regard de l'autre, lors des interactions sociales, qui constitue le stigmate²⁸⁴. Pourtant dire une personne en situation de handicap, ne semble que rejeter plus loin le stigmate et non le fait disparaître :

La dernière mode en matière de police de la langue consiste à ne jamais désigner nominalement par leur handicap les personnes ayant un handicap. On ne dira pas un handicapé, un sourd ou un aveugle, mais une personne handicapée, une personne sourde, une personne aveugle. Rappel sans doute à son statut de personne au cas où on l'aurait oublié. Invitation à ce que la personne ne soit pas identifiée à son handicap et à considérer que celui-ci n'est après tout qu'un attribut un peu extérieur à sa personne elle-même.

La censure en dit toujours long sur les censeurs. Ce qui se présente comme une intention délicate donne la mesure du rejet [...]²⁸⁵.

Néanmoins, cette distanciation avec le terme de « handicapé », permet une désobjectivation, car l'acteur déconstruit et tente d'exprimer ce qui fait partie ou non de lui. Cette déconstruction doit ensuite donner lieu à une confrontation à la société, puisque c'est le regard de la société qui est invalidant. Pour réduire le handicap, on ne peut pas juste améliorer les performances de l'individu puisque le handicap est un produit social. « La visée thérapeutique exclusive, qui prend pour cible l'écart produit par la déficience, ne modifie en rien l'ordre social »²⁸⁶. Or, s'obstiner sur la déficience, sans modifier l'ordre social ne réduit pas le handicap mais l'augmente.

²⁸² « La surdité repose sur un principe sociologique central qui fait de la surdité un rapport social puisqu'il « faut être au moins deux pour qu'on puisse commencer à parler de surdité », où sont au cœur la langue et la communication ». (Cf. : S. Kerbour'h, *Le mouvement Sourd, op. cit.*, p. 14. Celui-ci cite : MOTTEZ Bernard, *La surdité dans la vie de tous les jours*, Paris, PUF, 1981).

²⁸³ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 38. Il souligne.

²⁸⁴ Comme le souligne B. Mottez : « Cette proposition vaut sans doute pour un grand nombre de handicaps. Tous, peut-être. Et c'est ce qui explique pourquoi les rapports avec les handicapés sont souvent si désagréables, si pénibles, à la limite parfois du supportable. Dans les interactions qu'on a avec eux, on doit prendre sa part ». (Cf. : *Ibid.*, p. 160). Ce rappel de la responsabilité du handicap par la société, engendre une fuite de celle-ci, isolant encore plus les handicapés.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 33.

²⁸⁶ BENVENUTO Andrea, « Surdités, normes et vie : un rapport indissociable » in *Empan : Surdités. Entre handicap et minorité culturelle*, Fenouillet, ARSEEA – Erès, 2011, p. 18-25, p. 22.

Les Sourds ne sont pas seulement dans une dialectique de contestation, ils effectuent également une affirmation d'eux-mêmes. Mais la première étape était de souligner cette intériorisation du handicap comme quelque chose dont ils sont coupables et faire remarquer que la société participe à leur exclusion. Toutefois, la dénonciation seule ne permet pas de les mobiliser, c'est l'affirmation qui le peut, car à force de « vouloir intégrer le handicap, on finit parfois par en oublier la différence ! »²⁸⁷. Quelles différences les Sourds revendiquent-ils ?

2.3) Reconstruction : aspect culturel

La subjectivation des Sourds ne procède pas seulement d'un refus du stigmatisme du handicap, mais également d'une réappropriation du stigmatisme de la surdité comme une différence, sans se limiter à la déficience auditive. Sous une forme de double processus de désengagement – engagement, ils soulignent le déni de leur expérience sociale, puis ils organisent une mobilisation Sourde grâce, à un acte de mémoire et un sentiment d'appartenance, où la LSF est proclamée comme la fin d'une minorité silencieuse. Ce fort engagement nous semble être une exception Sourde²⁸⁸. Le Mouvement Sourd semble réussir à se détacher de la négation de leur parole par le corps médical, à la fois grâce à la vie active en dehors des institutions médicales car ils sortent du milieu spécialisé et vivent dans le milieu dit ordinaire²⁸⁹ et grâce à la redéfinition positive de l'utilisation d'une langue différente, la langue des signes.

Les Sourds entament alors un renversement du stigmatisme et de leur subjectivation par une reconstruction, car pour eux, leur identité Sourde ne remet pas en cause leur intégration sociale qui est déjà présente : ils ont un travail, des loisirs et des relations sociales. Les Sourds considèrent que leur lutte ne se place pas directement dans les politiques du handicap, mais plutôt dans les politiques culturelles. Ils souhaitent ainsi être considérés comme une minorité culturelle ayant une langue particulière. Ils estiment nécessaire de prendre en compte leur différence en tant que groupe. En effet, « reconnaître la présence de traits, sans reconnaître la présence d'une culture, c'est bien souvent reconnaître une différence

²⁸⁷ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 120.

²⁸⁸ Il existe des mouvements créés par les personnes en situation de handicap, tels que le Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'émancipation (CLHEE), mais ils restent relativement minoritaires par rapport au Mouvement Sourd.

²⁸⁹ Nous ne cherchons pas à dire que les personnes en situation de handicap ne vivent pas dans le monde ordinaire, mais plutôt qu'ils sont invisibilisés et/ou seulement perçus du point de vue médical ou des politiques intégratives. Les sourds ne sont pas les seuls à pouvoir se passer de toute médecine et de toute assistance (un borgne, un autiste asperger le peuvent aussi). Toutefois, les Sourds quant à eux cherchent à gagner en visibilité en tant que minorité linguistique, ces minorités étant déjà un peu plus visibles dans la société.

individuelle qui ramène à la pathologie »²⁹⁰. De la sorte, ils cherchent à redorer l'utilisation du terme « Sourd », celui-ci ne désignant plus l'individu souffrant de surdité, mais se référant à une identité collective centrée autour d'une langue visuo-gestuelle, c'est-à-dire à leur différence.

Une identité collective doit véhiculer une ressource, un apport de sens. Elle sera difficilement choisie ou revendiquée si elle ne propose pas un certain nombre d'orientations existentielles à ceux qui décident de s'y reconnaître et de s'y investir – des significations culturelles, une éthique, une morale, un mode de vie, une religion, une référence, même mythique, à telle ou telle origine. Faute d'un tel principe, la différence laisse l'individu démuné, elle ne lui offre pour se construire lui-même engager une action ou se mettre en avant qu'une définition négative de son identité, un manque, un creux²⁹¹.

Les Sourds en cherchant à proclamer leur culture comme centrale, souhaitent se redéfinir sous des termes positifs. « Ce faisant, ils témoignent plus que de leur vie et de leur mise à l'écart de la société, ils donnent à voir les principes à respecter pour que " vivre sourd " ne soit plus seulement le produit de leur domination sociale : dépossédés de la maîtrise de leur sociabilité et interdits par le déni de leur surdité de toute construction subjective et personnelle de leur existence »²⁹². C'est en cela qu'il leur est nécessaire d'assumer leur culture visuelle et qu'ils préfèrent se ranger auprès des Cultural Studies²⁹³, et non les Disability Studies, pour affirmer leur fierté d'être Sourd. Cette valorisation de soi contribue au renversement du stigmatisme de la déficience auditive. L'identité culturelle est l'« ensemble de références culturelles sur lesquelles se fonde le sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté ; qu'elle soit réelle ou " imaginée " »²⁹⁴. Le Mouvement Sourd revendique l'existence d'une culture Sourde, que nous avons en quelque sorte mise en exergue tout au long de ce mémoire. La culture Sourde s'exprime dans de nombreuses dimensions : linguistiques, historiques, sociales, artistiques, etc... Il ne nous semble pas possible d'en faire une liste exhaustive, mais en voici quelques exemples représentatifs : la langue des signes par sa gestualité et sa gestion de l'espace nous a fait totalement repenser les normes de ce qu'est une langue, les Sourds qui pensent directement dans cette langue ont nécessairement une autre manière de percevoir et de penser l'espace puisque cela est retranscrit dans leur langue. Il semble bel et

²⁹⁰ LACHANCE Nathalie, *Territoire, transmission et culture sourde : Perspectives historiques et réalités contemporaines*, Laval, Presses Université Laval, 2007, p. 251.

²⁹¹ M. Wieviorka, *La Différence*, *op. cit.*, p. 123.

²⁹² S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, *op. cit.*, p. 13.

²⁹³ Les Cultural Studies désignent un courant de recherche des années 1960, qui vise grâce à une transdisciplinarité (sociologie, anthropologie, philosophie, ethnologie, littérature, art) une critique des relations entre cultures et pouvoir. Ces études culturelles s'intéressent notamment aux cultures populaires, minoritaires et contestataires.

²⁹⁴ M. Wieviorka, *La Différence*, *op. cit.*, p. 12.

bien exister une histoire Sourde, car l'on peut retracer à la fois la manière de vivre des Sourds dans le temps (que ce soit par des écrits d'entendants et de Sourds), il existe de plus des mythes fondateurs (tel que l'Abbé de l'Épée et les jumelles sourdes ou encore le Congrès de Milan et l'interdiction de la mimique). La sociabilité des Sourds est aussi spécifique à leur communauté, que ce soit du point de vue de leurs représentations sociales (tel que l'utilisation du concept d'entendant et de sourd), des lieux de sociabilité (les Sourds sociabilisent majoritairement dans les lieux associatifs, et ont développé un fort attrait pour les restaurants qui sont leur seul moment, à leurs yeux, pour s'exprimer avec leur mains dans un monde bruyant), des pratiques et des règles sociales (tel que les tables rondes et sans centre de tables pour permettre la visibilité de chacun), leur culture se ressent même dans leur manière de se nommer (les noms signés). L'expression artistique des Sourds est aussi déterminante de leur culture visuelle, que ce soit par le théâtre sans parole ou en langue des signes (Emmanuelle Laborit est la première actrice Sourde à recevoir un Molière de la révélation théâtrale pour son rôle dans *Les Enfants du silence* en 1993), dans les poèmes signés (tel que le poème « V » de Levent Berskardès qui construit une ode romantique grâce à une subtile allitération de la configuration manuelle « V ») ou encore leur manière de rire (jeux de signes en tout genre).

Donc, s'il est vrai qu'une partie des pratiques reliées à la culture sourde est déterminée par le fait de ne pas entendre²⁹⁵, n'y voir que cela a pour conséquence de réduire la description de la culture sourde à une forme de « déterminisme physiologique ». En définissant le concept de culture sourde par des paramètres faisant référence à la perte auditive, les acteurs sociaux négligent de tenir compte de tous les facteurs entrant en jeu comme, entre autres, l'identification et la création d'une idéologie en réponse au regard stigmatisé provenant du groupe dominant²⁹⁶.

Toutes ces choses sont des exemples isolés d'une culture riche dont ils sont fiers²⁹⁷. Une fierté qui a demandé à être gagnée, qui est l'objet d'une lutte contre le rapport de domination oraliste. La fierté Sourde est fortement liée au droit à la parole et au fait de la prendre. Cette volonté de prise de parole est-elle problématique pour les entendants ?

« Or, la conscience fière, trouvée ou retrouvée, risque d'être en décalage considérable par rapport au réel, de correspondre à une construction délirante, de situer l'acteur de manière

²⁹⁵ À titre d'exemples, le fait d'attirer l'attention par un toucher de la main sur l'épaule lorsqu'un interlocuteur ne nous regarde pas, ou encore l'utilisation de la lumière (éteindre et allumer) pour avertir un groupe.

²⁹⁶ N. Lachance, *Territoire, transmission et culture sourde*, op. cit., p. 249.

²⁹⁷ La fierté Sourde s'exprime notamment par un investissement dans les causes militantes Sourdes et les capacités d'expression en langue des signes. Ainsi un Sourd est considéré comme « puissant » s'il est bien assis dans son identité culturelle.

fictive dans des représentations inacceptables pour le reste de la société »²⁹⁸. C'est notamment ce que l'on remarque, au vu de l'acceptation qu'en font la médecine et les entendants de manière générale : selon eux, une culture qui provient d'une déficience semble impensable. Or, les Sourds en renversant le stigmate de la déficience auditive ne souhaitent pas se replier de manière communautaire mais plutôt avoir une place dans la société. Ce n'est pas une recherche d'isolement, mais d'une acceptation de leur différence dans une société. Les Sourds estiment que cette différence est sans cesse remise en cause à travers une surmédicalisation, qui ne produit pas seulement le risque d'un impérialisme linguistique (*cf.* : Chapitre 2) mais également d'un génocide culturel. « Ce que l'on cherche à soigner et à faire disparaître est par définition mauvais »²⁹⁹. La médecine ne se limite pas à une intervention de santé publique mais vient intervenir sur son traitement socio-médical. « Elle franchit constamment la frontière de l'hostilité à l'égard des sourds, au relent eugéniste d'un " meilleur des mondes " de plus en plus réaliste ; prévoir l'éradication de la surdité apparaît peu original, mais sa réalité future sera éthiquement discutable »³⁰⁰. Cette volonté de compenser ou même d'annuler totalement la déficience auditive des Sourds peut sembler louable, mais en réalité elle rencontre sans cesse la culture Sourde. « C'est lorsque l'on nous prive de notre langue que nous devenons ce que les entendants croient que nous sommes : des infirmes. L'infirmité, elle n'est pas en nous, ce sont les entendants qui nous l'ont imposée, lorsqu'ils ont décrété que notre langue devait disparaître de la surface de la Terre »³⁰¹. De plus, faire des Sourds des entendants c'est progressivement faire s'éteindre la langue des signes et la considérer non pas dans ses qualités de langue mais seulement comme un outil pour pallier la surdité. Pour les Sourds, « opérer un enfant sourd pour lui imposer un implant cochléaire, c'est comme si l'on prétendait greffer une peau blanche sur un Noir »³⁰², c'est-à-dire ne pas prendre en compte sa différence. Au fruit de longs efforts de sensibilisation et de lutte, on remarque que la LSF et la culture Sourde gagnent en considération dans le milieu médical, « mais cette thérapeutique de l'implant cochléaire ne cessera pas de signifier aux yeux des sourds le risque de leur " génocide culturel ", et d'être par conséquent synonyme de conflit et de malaise laissant place à l'expression des extrêmes ; l'un normatif et l'autre identitaire »³⁰³. Il nous semble important de préciser que la culture Sourde mise en avant par les Sourds n'est pas accessible directement par le simple

²⁹⁸ M. Wieviorka, *La Différence*, *op. cit.*, p. 131.

²⁹⁹ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 129.

³⁰⁰ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, *op. cit.*, p. 220.

³⁰¹ A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...*", *op. cit.*, p. 252.

³⁰² *Ibid.*, p. 209.

³⁰³ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, *op. cit.*, p. 222.

fait d'être atteint de surdit . « La surdit  n'aurait pas en elle-m me une valeur intrins que qui la rendrait soit handicapante, soit culturellement porteuse d'une valeur sp cifique »³⁰⁴. Il faut sortir de la pens e binaire selon laquelle les Sourds sont soit des individus d ficients, soit les membres d'une collectivit  riche d'une langue sp cifique.

Si l'on reprend la d finition de la surdit  et qu'on l'analyse   partir de la critique de la notion de « nature », il n'y a pas de « nature de la surdit  » qui ferait d'une personne sourde, par le fait m me d' tre sourde, un  tre anormal, inf rieur, d ficient ou handicap . Mais encore, la surdit  ne serait pas par elle-m me porteuse de comp tences particuli res li es   sa « nature ». Il n'y aurait ainsi aucun mod le pr d termin  susceptible de s'accomplir au cours de la vie³⁰⁵.

Dans cette id e on trouvait la confusion entre une pr f rence naturelle – qui compense la surdit  – pour une langue visuo-gestuelle et l'identification   une culture sp cifique. Or, la culture se cr e dans un milieu de partage d'une communaut  et d pend donc du milieu dans laquelle l'individu vit (elle n'est pas d pendante de son  tat physiologique). « C'est ainsi que la surdit  peut ne plus  tre une maladie en soi mais le devenir comme cons quence de souffrances inflig es   l'individu par le milieu. La surdit  en milieu hostile pourra  tre v cue comme un  cart et ressentie comme une d fici ce, et en milieu favorable, comme une possibilit  et ressentie comme l'existence propre de l'individu »³⁰⁶. La surdit  est donc un fait biologique sans valeur en soi. S'il n'y a pas de mod le pr d fini de la surdit , c'est parce que la vie produit des normes, et la normativit  correspond   un vivant ayant la capacit  de cr er des normes, tandis que la normalisation correspond   des choix et des d cisions ext rieurs (un arbitrage social). Le Mouvement Sourd a alors une importance fondamentale pour les Sourds parce qu'il offre un milieu favorable et permet aux individus Sourds de conceptualiser leur capacit    agir sur les conditions sociales de leur existence, qui  merge de leur d sir d' mancipation individuel et collectif. « Au final, cette lutte contre les discriminations est une red finition de la norme impos e vers une norme d centr e »³⁰⁷. La subjectivation des Sourds et leur reconstruction nous engage   penser un sujet  galement d centr  et nous mobilise pour penser la diff rence physique et culturelle.

³⁰⁴ A. Benvenuto, « Surdit s, normes et vie : un rapport indissociable », art cit., p. 23.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 20.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 47.

Les sourds par leur subjectivation, affirment être des sujets capables de définir les conditions satisfaisantes de leur vie. Ils décryptent les sources de leur exclusion et transfèrent l'expression du moi intime vers la question du sujet collectif. Mais « le renversement du stigmate n'évite ces effets ravageurs que s'il s'accompagne d'une capacité des acteurs à se faire entendre, et de la société à les écouter »³⁰⁸. De quelle manière les Sourds revendiquent-ils en actes leur identité ? Comment font-ils pour la faire apparaître et reconnaître dans l'espace public ? Le « malaise [des relations sociales à l'origine du handicap] montre qu'entre les sourds et la société la problématique de la surdité relève moins d'une *capacité-à-parler* que d'un *savoir-se-parler* »³⁰⁹.

3) Lutter dans un espace

Le Mouvement Sourd met en avant une nouvelle manière de penser la surdité, à la fois du point de vue médical et du point de vue culturel. Elle véhicule une ambition de faire évoluer les rapports qu'entretient la société avec les Sourds. Cette création d'une nouvelle parole, doit désormais prendre corps dans un espace public pour refuser l'exclusion sociale des Sourds. Ils ont comme volonté d'obtenir une nouvelle dynamique où leur surdité et leur différence culturelle ne seront pas niées. Cette conquête de l'espace, pour les Sourds, correspond notamment à l'utilisation de la langue des signes, dans un espace qui interdisait ou plutôt souhaitait invisibiliser toute utilisation du corps et de la gestualité de la part des Sourds. La visibilité sociale intervient dans une dynamique de prise de pouvoir sur leur vie dans un monde dans lequel ils en étaient privés. Pourquoi affirment-ils qu'ils sont privés de leurs droits fondamentaux de citoyens ? En quoi la langue des signes française est-elle centrale pour revendiquer une citoyenneté Sourde ?

3.1) Une quête de visibilité

Le Mouvement Sourd en tant que nouvel acteur social doit – pour exprimer ses revendications – renverser la dynamique d'invisibilisation des Sourds. En effet, la compréhension de la surdité seulement sous son angle médical a conduit les Sourds à une exclusion de la vie sociale, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas participer pleinement à la société. « Pour mille raisons évidentes, le sourd de naissance semble être en maintes

³⁰⁸ M. Wieviorka, *La Différence*, op. cit., p. 131.

³⁰⁹ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 193. Il souligne.

occasions d'abord et surtout celui qui ne peut pas se faire entendre »³¹⁰. En plus de l'absence d'un destinataire, les Sourds se retrouvent sans moyen de communiquer, car la langue des signes est bannie de l'éducation des sourds, et l'oralisation n'est jamais totalement accessible pour eux ou entraîne de grandes difficultés de compréhension de toutes les subtilités du français. De plus, ils n'ont quasiment aucun moyen d'être au courant des événements de la vie sociale, l'écrit n'étant pas une solution fiable à cause d'un taux élevé d'illettrisme dans la population sourde³¹¹. L'absence de place donnée à la langue des signes les isole dans une société dont ils finissent par ne connaître quasiment rien. Ils vivent ainsi dans un pays sans en connaître l'histoire, les lois ou même les informations journalières :

L'expérience sourde [...] est immédiatement sociale. C'est de se trouver mis à l'écart du flot d'informations dont on voit bien que les autres (les entendants) se les échangent, et c'est comme si on n'était pas là, comme si on n'existait pas. C'est, jusque dans les petites choses de chaque jour, se trouver sans cesse engagé par des décisions que d'autres ont prises, pour vous, sans même vous consulter : parce qu'on ne pense que ça n'en valait pas la chandelle, ou que de toute manière vous ne comprendrez pas, ou plus, généralement parce que ça va plus vite ainsi. On voit donc l'enjeu. Il s'agit tout simplement d'une question d'existence. C'est cela souvent que les sourds appellent « respect »³¹².

Les Sourds sont donc oubliés dans un espace indifférent qui se construit sur la négation de toute différence. On pourrait même penser cette exclusion comme deux espaces clos, qui ne semblent pas communiquer. C'est du moins ce que ressentent les Sourds, lorsqu'un groupe rit ensemble, sans qu'ils aient la moindre idée du sujet. Ils sont comme déplacés dans un lieu, non pas sans bruit comme les entendants peuvent le craindre, mais sans parole. « Ces rires de connivence décrivent et soulignent les limites d'un espace, d'une enveloppe, les limites de deux espaces. C'est l'exclusion. C'est l'exclusion sous sa forme la plus poussée, car ce n'est pas celle qui résiderait dans un renvoi aux marges, explicité, annoncé, dit, mais une façon de se comporter exactement comme si la personne sourde n'était tout simplement pas là »³¹³. Cette exclusion se révèle dans la vision que la majorité a de la surdité,

³¹⁰ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 112.

³¹¹ Le rapport de Dominique Gillot (« Le droit des sourds », *Rapport au Premier ministre*, 1998) atteste que 80% des sourds seraient illettrés en 1998. Ce chiffre – qui revient régulièrement – vise possiblement les enfants nés-sourds, mais il ne mentionne ni les sources, ni les critères, ni la manière dont il fut calculé. Si ce chiffre semble être peu certain à cause de son ratio excessif, il semble y exister un fond de vérité. En effet, les inégalités de traitements des élèves sourds (pro-oralisme, manque d'adaptation en classe, orientation qui ne tient pas compte de leurs potentialités et envies) provoquent un taux élevé de décrochage scolaire qui corrobore un haut taux d'illettrisme.

³¹² S. Kerbourec'h, *Le mouvement Sourd*, *op. cit.*, p. 70. (Cf. : Mottez Bernard, « la grève de Poitiers. Un avertissement de portée nationale », *Coup d'Œil*, supp. Au n° 38, 1983, p. 1 – 25).

³¹³ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 111.

elle varie entre deux pôles, l'un les rendant héros et l'autre victime. D'une part, il y a l'affirmation que les sourds peuvent entendre « normalement » grâce aux implants cochléaires, mais qui nie leur souffrance et leur difficulté à vivre dans un espace entendo-normé. D'autre part, il y a la surdité perçue comme incurable, un malheur dont ils souffriraient, ce qui nie le fait que les sourds ne souffrent pas directement de la surdité, mais du regard qui leur est porté. Dans aucun, cas les Sourds ne sont perçus réellement comme ils s'identifient, c'est-à-dire comme une communauté ayant une culture propre. La fragmentation qu'entraîne la négation d'une partie de ce qu'ils sont, vivent ou ont vécu, conduit inexorablement à invisibiliser cet aspect identitaire et par cela l'existence des Sourds. L'aspect politique du Mouvement Sourd s'exprime ainsi dans un espace social, où les Sourds souhaitent prendre une place et obtenir les droits nécessaires au respect de leur dignité humaine. Pour cela, il leur faut ouvrir le débat avec les entendants, un débat pour leur langue, mais également dans leur langue, leur permettant d'« exprimer par eux-mêmes qu'ils sont porteurs d'une culture et d'une langue, garantes de leur dignité et du respect de leur différence »³¹⁴. Ce débat est la caution de leur visibilité et en quelque sorte de leur existence. En effet, les Sourds doivent tout prouver, même leur existence : « Les Sourds ont-ils une âme ? Les Sourds ont-ils la notion du bien et du mal ? Les Sourds se comprennent-ils entre eux ? Les Sourds ont-ils accès à l'abstraction ? La langue des Signes est-elle une vraie langue ? Les Sourds ont-ils un inconscient ? La Culture Sourde existe-t-elle ? »³¹⁵. Si l'invisibilité de la surdité est une donnée biologique, elle fait aussi partie d'une construction sociale de la part du monde entendant.

L'action collective du Mouvement Sourd trouve sa cohérence dans la défense et la promotion de l'usage de la LSF, sa pratique et la participation sociale des Sourds ; car « le sourd est privé non pas tant de son oreille que de son discours, et encore davantage du discours social »³¹⁶. Le Mouvement Sourd reprend trois principes dans le but d'obtenir et faire respecter deux droits fondamentaux : le droit à l'information et le droit à la parole. Ces principes appellent ainsi à disposer de l'usage de la langue des signes dans l'éducation des Sourds, puis d'accéder à des lieux d'apprentissage de la langue des signes hors de l'école pour les adultes sourds, parents d'enfant sourd et professionnels de santé qui souhaiteraient apprendre la langue des signes, et enfin la création d'un corps professionnel d'interprètes en langue des signes française pour garantir l'intercompréhension entre les entendants et Sourds.

³¹⁴ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd, op. cit.*, p. 33.

³¹⁵ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 94.

³¹⁶ Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd, op. cit.*, p. 117. (Cf. : JOUAULT Didier, « Parler du silence pour parler du monde » in *Santé mentale*, Paris, Erès, 1985, p. 5).

Ces trois principes seraient l'occasion de repenser le système intégratif français qui semble négliger toutes personnes différentes. La France poursuit un modèle assimilationniste de la différence où c'est à la personne étrangère ou différente d'assimiler les règles sociales en laissant de côté sa culture d'origine. Les Sourds souhaiteraient privilégier un multiculturalisme où l'intégration s'exerce par une reconnaissance de la différence de l'autre, par un respect de leur différence culturelle et linguistique. Ce deuxième modèle intégratif n'est pas simplement une préférence, mais une nécessité pour les Sourds, qui malgré tous les efforts pour entendre ou parler vocalement, ne pourront jamais être autrement que sourds.

« Le mouvement Sourd est définitivement à contre-courant du positionnement politique et institutionnel. [...]. Ils laissent éclater amertume et lassitude devant ce qui apparaît comme une véritable dictature où toutes les décisions prises le sont sans l'avis des parents, et des premiers concernés, les sourds eux-mêmes »³¹⁷. C'est pour cela que le Mouvement Sourd concentre ses actions sociales sur le bilinguisme et la biculturalité, ils veulent récupérer le droit de disposer d'eux-mêmes. Ces actions pour être reconnues passent notamment par l'interprétation qui est conçue comme un droit des minorités linguistiques. Quelles sont les autres actions entreprises par les Sourds pour visibiliser leur existence ?

3.2) La pluralité des actions

Entre les années 1980 et 1990, une multitude d'actions sont mises en place pour interpeller le public (politiciens, écoles, journalistes, entendants et sourds « non-réveillé ») sur leurs conditions de vie, et provoquer un changement par la mobilisation de l'opinion publique. Cette mobilisation Sourde offre au monde une nouvelle image des Sourds et les entendants apprennent ainsi à les considérer comme des personnes à part entière. Tout parcours de reconnaissance ne peut s'étudier de manière linéaire, les acteurs y rencontrent en effet des conflits internes et externes, des déceptions, ainsi que des « réussites » qu'il semble toujours nécessaire de nuancer. Toutefois, nous allons nous intéresser principalement à la diversité des actions qui tendent à visibiliser l'existence Sourde, car il nous semble nécessaire de découvrir de quelle manière ces dernières ont provoqué un basculement des conceptions entendants à propos des Sourds. Quels sont les outils ou fronts de lutte du Mouvement Sourd ?

Le Mouvement Sourd centre ses tactiques sur la langue des signes : il souhaite montrer que la langue des signes n'est pas un outil supplémentaire à la langue vocale, mais qu'elle est

³¹⁷ *Ibid.*, p. 101. Il souligne.

bien première pour les Sourds et nécessaire, le tout oral ne pouvant mener qu'à des échecs. La création d'émissions télévisées offre un nouveau lieu de parole aux Sourds et de sensibilisation pour les entendants, telle que l'émission enfantine de Récré A2 sur Antenne 2, *Mes mains ont la parole*, diffusée entièrement en langue des signes de 1979 à 1988. On retrouve aussi des associations telles que Deux langues pour l'éducation (2LPE), qui organise des Congrès pour informer sur la situation des Sourds ou les progrès du domaine linguistique. Ainsi le « Congrès sur l'éducation bilingue de l'enfant sourd » à Toulouse, en 1982, ouvre de nouvelles perspectives aux parents d'enfants sourds, qui découvrent que leurs enfants ont d'autres options (plus bénéfiques) pour leur éducation et leur développement que l'oralisme. En faisant usage de leur langue, les militants sourds prennent acte de la situation et formulent leurs critiques et revendications. Mais, leurs revendications ne sont pas vraiment prises en compte comme peut le montrer le colloque sur l'« intégration des enfants et adolescents sourds » en octobre 1983 à Paris, qui évince les sourds. Ce nouveau colloque sans les sourds provoque la colère. Les Sourds refusent cette intégration forcée et mal adaptée et affirment qu'ils sont heureux sans entendre et que c'est un viol de leur droit à disposer d'eux-mêmes comme les autres citoyens. Les Sourds interviennent également dans des débats de toute nature sans y avoir été invités (pas seulement autour de la surdité), pour appeler à être considérés comme des interlocuteurs légitimes. Il y a également une tentative de promotion de la langue des signes comme une langue minoritaire telle que le breton³¹⁸, mais leur demande n'est pas retenue, car la LSF n'est pas considérée comme faisant partie du patrimoine français. Le rapprochement avec les langues régionales n'est d'ailleurs pas vraiment pertinent, car si le petit breton se fait retirer sa langue maternelle, le jeune sourd arrive plutôt sans langue et il est maintenu dans cette situation à cause du refus d'accepter le besoin des Sourds d'accéder à une langue visuo-gestuelle. Des marches sont également organisées, tout d'abord en 1985 à Arras puis à Lille, suivies d'une manifestation nationale organisée à Paris en février 1986 par le Mouvement des Sourds de France (MDSF). Ces mobilisations importantes ont un écho dans les journaux : par ces actes politiques les Sourds montrent leur réveil. Le colloque international sur « la langue des signes » au Futuroscope de Poitiers en juillet 1990, constitue un événement marquant pour les Sourds au travers de deux choses : Il est le premier Congrès organisé par des Sourds en LSF, et par « l'acte symbolique de Jean-François, président du colloque, qui casse d'un coup de marteau une prothèse auditive, [ce geste] est loin d'être " anecdotique ". Il sonne la fin d'une époque, celle des interdits formels de la LSF et en appelle à des rapports

³¹⁸ Proposition de loi n°21547 en mai 1984 sur « la promotion des langues et cultures de France du 17 mai 1984 » à la présidence de l'Assemblée nationale.

égalitaires entre sourds et entendants »³¹⁹. Ces actions ont un impact certain sur la vie des Sourds et le corps politique, elles sont dans la lignée de la déclaration de la fin de l'interdit séculaire de la LSF en 1976 : « après une centaine d'années d'ostracisme, la langue des signes n'est plus stigmatisée comme une tare ou comme un handicap »³²⁰. En 1976, les sourds peuvent redevenir professeurs. Puis en 1983, l'État crée des moniteurs de LSF. Par la suite la loi Fabius en 1991, reconnaît la spontanéité de la communication gestuelle et la nécessité d'assurer une liberté de choix éducatif de l'enfant sourd et sa famille notamment par une communication fondée sur le geste, via la LSF. Le bilinguisme est vu comme nécessaire à l'épanouissement des sourds et à leur besoin d'acculturation dans les deux mondes. En 1991, ce choix éducatif est officialisé, il n'est légitimé qu'en 2005 avec la loi sur l'intégration de personnes handicapées, la non-reconnaissance de la LSF devenant une discrimination. La LSF devient également une langue légitime en France. Néanmoins, la langue des signes française est toujours uniquement pensée du point de vue médical (liée aux politiques du handicap) et ne fait pas partie de la constitution française. À partir de 2008, il est possible de suivre une scolarité en LSF, du primaire (2008), au lycée (2009). Une épreuve facultative de LSF ouvre également au baccalauréat. Néanmoins, ces options sont principalement de nouveaux lieux d'apprentissage pour les entendants. Enfin, depuis 2010 un Capes de LSF a ouvert et dès la première année 150 candidats se sont présentés, preuve d'une réelle demande. « Mais cette reconnaissance de la LSF, bien plus que des sourds, est davantage le gain de tolérance sociale d'une *reconnaissance inadéquate* »³²¹.

Ces étapes qui nous semblaient nécessaires à évoquer, permettent aux Sourds de conquérir un espace qui leur était refusé. Mais, c'est notamment grâce au métier d'interprète que les Sourds récupèrent ce pouvoir d'apparaître dans l'espace public « Avec les interprètes, auxquels ils ont dû aussi s'habituer, les sourds peuvent revendiquer avec force les changements sociaux qu'ils jugent nécessaires. Par leur rémunération, leur code de déontologie et un statut professionnel, ces interprètes imposent à tous les interlocuteurs des sourds de substituer au traditionnel paternalisme le respect de l'égalité des droits »³²². En quoi l'interprétariat fait-il évoluer drastiquement la position des Sourds ?

³¹⁹ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd, op. cit.*, p. 147.

³²⁰ *Ibid.*, p. 77. (Cf. : Circulaire du 24 novembre 1976 par René Lenoir, direction de l'Action sociale).

³²¹ *Ibid.*, p. 17. Il souligne.

³²² *Ibid.*, p. 43.

3.3) La figure de l'interprète

Le Mouvement Sourd poursuit sa conquête des espaces sociaux et institutionnels au travers de la figure de l'interprète³²³. Le droit à l'information et la parole se retranscrit notamment au travers du métier d'interprète qui donne la possibilité aux Sourds de s'exprimer en leur nom dans les débats publics, ainsi ils peuvent partager leur revendication pour la reconnaissance officielle de la LSF et assurer leur quotidien où ils ont besoin d'exercer leurs droits. « L'interprète en somme cristallise beaucoup de choses par sa seule présence : il renvoie chacun des interlocuteurs à sa propre différence, à l'Autre, avec sa culture, une langue, une façon de découper le monde, une organisation sociale, une histoire et un parcours différents »³²⁴. Cette manière d'influencer le discours de la part du Sourd, de l'État et de l'entendant nous semble nécessaire à étudier.

L'interprétation pour les Sourds prend la forme notamment d'une interprétation de Service public, car celle-ci donne un accès aux structures du pays, telles que les fonctions régaliennes de l'État (police, défense, justice, finance publique, administration), le secteur administré non-marchand (éducation nationale, santé, sécurité sociale, aides sociales, culture, sport) et les transports publics. Elle garantit le principe théorique de l'égalité qui de manière empirique se traduirait plutôt par une non-discrimination, car « nous sommes différents les uns des autres et tout l'enjeu de la justice sociale est de pouvoir garantir à chacun l'accès aux mêmes droits, en dépit de ces différences, donc d'organiser, lorsque cela s'avère nécessaire, des modes d'accès différents à ces droits »³²⁵. L'interprétation de Service public est moins gratifiée mais tout aussi importante, notamment pour les Sourds, car elle permet de garantir une accessibilité aux structures considérées comme à disposition de tous les citoyens, mais qui ne le sont pas pour les sourds. Ce type d'accessibilité fut mis en place à partir de la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui donne une place à la langue des signes dans les fonctions de l'État. Mais avant cela, les Sourds étaient aidés par leur entourage qui ne pouvait être que des « interpr'aides » bénévoles. Les Sourds étaient considérés comme des enfants dont il est nécessaire de s'occuper. La bienveillance des proches des Sourds ne pouvait remplacer

³²³ L'interprétation est une forme de traduction dont l'accès au texte source et la production dans la langue cible ne se font qu'une fois. Elle peut être en simultané, en consécutif (prise de note puis restitution de 3 à 10 minutes de discours), ou à distance (Visio, téléphone).

³²⁴ POINTURIER Sophie, *Théories et pratiques de l'interprétation de Service Public*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, « Les fondamentaux de la Sorbonne nouvelle », 2016, p. 134.

³²⁵ *Ibid.*, p. 13.

une véritable accessibilité. En effet, il y a de nombreux problèmes à recourir à une interprétation par des proches, notamment parce que « l'activité traduisante ne consiste pas à faire du mot à mot mais à restituer une idée, un message dans une autre langue et donc une autre culture »³²⁶ qu'ils ne maîtrisaient pas nécessairement. En effet, un interprète ne fournit pas une simple traduction, bien parler une langue étrangère ne suffit donc pas, il nécessite une formation. Pour exercer le métier d'interprète, il faut à la fois maîtriser les deux langues de la conversation, mais pas seulement. L'interprétation demande également une concentration extrême et n'est pas un automatisme, elle mobilise l'écoute, l'analyse, la mémoire, la production, la coordination, des efforts contextuels, des efforts de composition (prise de rôle, gestion de l'espace en LSF) et demande également une grande connaissance thématique et terminologique. L'interprétation est donc une chose complexe qui doit s'apprendre. Il ne s'agit pas seulement d'une traduction, mais d'une compréhension langagière et extra langagière (la culture joue un rôle dans ce que le locuteur exprime). Il faut pour cela déverbaliser (oubli linguistique spontané permettant d'avoir une représentation mentale par des points focaux) puis restituer (reverbaler), tout en gardant une fidélité au sens, c'est-à-dire le vouloir dire de l'orateur. « En somme, l'interprète n'est pas " l'outil " dans la communication, il est la personne qui permettra à la communication de s'installer et à l'évènement de se dérouler »³²⁷. La confiance des Sourds dans les interprètes fut longue à développer, c'est notamment la création d'une éthique et déontologie spécifique au métier qui a permis d'asseoir cette activité dans la vie des Sourds. « Dans le milieu de l'interprétation, les notions qui reviennent souvent sont celles du secret professionnel, de la fidélité, de l'impartialité, de la discrétion, de la solidarité ou collégialité et de la probité. [...]. Elles sont à comprendre comme une volonté de mettre en confiance les usagers et les clients potentiels (institutions et personnes physiques) en leur proposant un cadre rassurant d'évaluation et de la prestation »³²⁸. La neutralité est-elle un mythe ? Dans le cas des Sourds, on remarque que les interprètes prennent bien plus la peine de donner du contexte et de rectifier s'il y a une mécompréhension d'une parole, car la neutralité c'est aussi avoir conscience de son impact potentiel, il faut au minimum minimiser son influence sur les discours et non soutenir qu'il n'y en a pas.

On peut mesurer l'importance de l'interprétation en langue des signes à la crise d'information que les sourds ont vécue pendant l'épidémie du virus VIH – également nommé

³²⁶ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 18.

³²⁷ S. Pointurier, *Théories et pratiques de l'interprétation de Service Public*, op. cit., p. 19.

³²⁸ *Ibid.*, p. 81.

Sida en référence au dernier stade de l'infection – dans les années 1980. En effet, les Sourds ont mis huit ans avant de recevoir des informations à propos de ce virus. Cette situation peut s'expliquer par différents facteurs. L'ignorance de la problématique d'accessibilité des Sourds à l'information par les responsables publics, car diffuser les informations seulement en français a conduit les Sourds à ne pas connaître les risques d'une sexualité non-protégée, ainsi que les démarches et les précautions à prendre s'ils étaient positifs. La non-maîtrise de la langue vocale se révèle notamment dans le terme « positif » que les Sourds, faute d'un suivi médical attentif, interprétaient comme un signe de bonne santé, alors qu'il signalait la présence du virus. Sans moyen de discuter avec les médecins, les Sourds se retrouvaient isolés face à la séropositivité ou la maladie de manière plus générale. « [La communication dans les hôpitaux] est souvent réduite à des " Vous avez compris... Vous avez compris ? " et aux réponses des Sourds qui disent " oui... oui... ", même s'ils n'ont rien compris »³²⁹. De plus, les Sourds séropositifs se confient d'une façon générale moins facilement que les entendants. Annoncer sa séropositivité à quelques proches revient à ce que l'information circule dans toute la communauté en France. En effet, les sourds sont de grands voyageurs et ont des réseaux de connaissances beaucoup plus étendus que la moyenne du reste de la population. Ainsi, demander de l'aide à une tierce personne pour avoir accès à ses informations revenait à se délester du secret médical et de leur dignité, dont ils n'étaient pas vraiment maîtres. Sans service d'interprète, la médecine ne respectait pas le code de déontologie médicale : « le médecin doit à la personne qu'il examine, qu'il soigne ou qu'il conseille une information loyale, claire et appropriée sur son état »³³⁰. Pour pallier ce manque informatif, une association AIDES Groupes Sourds intervient à la place de l'État dans la prévention auprès des Sourds. Par la suite, en 1995, un pôle santé au centre hospitalier de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, a ouvert des consultations de médecine générale en LSF (après quinze ans d'épidémie). Mais, seuls les Sourds parisiens y avaient accès. Néanmoins, la prise en compte des besoins particuliers des Sourds souligne la prise de conscience de la société. Les yeux des entendants se dirigent d'une manière nouvelle vers les Sourds qui investissent l'espace.

Le Mouvement Sourd s'est ainsi battu pour faire reconnaître l'importance d'accéder à une interprétation de Service public pour les Sourds, mais également pour rendre ce

³²⁹ J. Dagrón, *Sourds et soignants, deux mondes, une médecine*, op. cit., p. 12.

³³⁰ Cf. : Article 35, section Devoirs envers les patients du Codes de déontologie médicale, version en vigueur au 08 septembre 1995.

métier officiel. En 1981, seulement 22 interprètes sont reconnus en France. Aujourd'hui, si ce nombre a augmenté, l'accès à l'interprétation reste encore limité. La figure de l'interprète illustre néanmoins, la lutte des Sourds pour assurer leur vie dans un espace public et ainsi le rendre moins hostile à leur différence linguistique. « Nier l'importance de l'interprète dans le dialogue, nier son apport dans le bon déroulement des procédures de soin, administratives ou judiciaires, c'est en somme nier l'Autre et refuser de l'accueillir dans sa différence »³³¹. Mais cette différence prônée par les Sourds est-elle source d'une possible auto-exclusion ou l'est-elle aux yeux des entendants ?

3.4) Une ville Sourde ?

Si la nouvelle visibilité des Sourds permet de comprendre l'enjeu d'une plus grande accessibilité de la part de la société, elle crée également un décalage pour ceux qui découvrent les Sourds. Leurs mises en lumière provoquent une profonde incompréhension de la part des individus qui n'en connaissaient que l'aspect biologique. Sous leurs yeux, s'exprime une culture qu'ils n'avaient jusqu'alors jamais rencontrée et/ou imaginée. Ce nouveau regard sur les Sourds n'interprète leurs actions que comme une fièvre identitaire. La langue des signes devient le symbole d'une volonté de s'isoler dans une communauté fermée. Ils en viennent à se demander pourquoi les Sourds souhaitent apprendre la LSF et non le français, alors qu'une meilleure sociabilisation pourrait se faire dans la langue majoritairement utilisée. Les Sourds devraient alors parler français, car la sociabilisation entre Sourds exclusivement risquerait de les isoler. Ces arguments déjà rencontrés il y a cent ans, lors du Congrès de Milan, prouvent une incompréhension totale de la vie des Sourds. En effet, selon les Sourds, leur vie sans la LSF est déjà synonyme d'isolement. Néanmoins, il est vrai que les Sourds désirent promouvoir une communauté forte et unie. Le reproche d'une ghettoïsation de la part de la communauté Sourde est-il fondé ?

La langue des signes en tant que marqueur social explicite, provoque une peur dite bienveillante de la part des entendants : les Sourds ne risquent-ils pas d'être exclus du reste de la société en signant exclusivement ? En réalité, le constat est qu'ils se sentent exclus de la société, pourtant les Sourds français sont déjà dans un système qui préconise le français et le leur fait apprendre. En effet, ils sont tous les jours au contact de la langue française que ce soit à l'école, au travail ou dans leur quotidien ; quasiment toutes leurs relations sociales sont

³³¹ S. Pointurier, *Théories et pratiques de l'interprétation de Service Public*, op. cit., p. 133.

réalisées en français. Ils sont en situation de bilinguisme et de biculturalisme. La langue française est donc également perçue pour les Sourds comme une langue nécessaire à apprendre pour vivre confortablement, néanmoins leur bilinguisme a cette particularité d'être en LSF et français écrit. Le français oral demande d'énormes efforts pour le Sourd, sans toutefois lui assurer une bonne communication avec ses proches ni avec la société. « Il en existe un de ghetto. N'avez-vous jamais vu un sourd seul au milieu d'une foule d'entendants ? Seul, isolé, on lui donne des résumés en deux lignes d'une heure de discussion... Le vrai ghetto est là. C'est un ghetto solitaire où le sourd souffre, non pas de sa surdité, mais du manque de contacts »³³². Accuser les Sourds de s'isoler par l'utilisation d'une langue visuo-gestuelle semble hypocrite dans un contexte où les sourds sont déjà isolés : « le reproche, ridicule et infamant, qui leur est constamment fait par les ministères, de vouloir s'enfermer dans un ghetto est comme un lapsus freudien : les ghettos, on les construit en privant l'enfant sourd de sa langue. Il est plus que temps que cesse enfin ce formidable gâchis »³³³. La LSF pour les Sourds apparaît donc au contraire comme une manière d'accéder à une plus grande sociabilisation à la fois auprès des Sourds et des entendants.

Cette peur du *ghetto* se fait insistante lorsqu'elle rejette l'affirmation d'une « identité sourde » constitutive de la communauté sourde. Elle signifie le refus de voir se constituer un groupe social minoritaire à partir du donné biologique de la surdité : la surdité ne peut en aucun cas être tenue pour point de départ d'une construction subjective et personnelle de sa vie, encore moins l'expression d'une différence culturelle revendiquée³³⁴.

En réalité ces reproches ne visent pas directement la langue, mais le besoin des Sourds de partager une culture forte avec leurs semblables. Cette volonté communautaire est-elle un risque d'isolement pour les Sourds ?

Les Sourds sont au quotidien dans un environnement que l'on peut qualifier d'hostile, la proximité d'autres Sourds peut être alors considérée comme la possibilité d'être soi-même, voir même une nécessité. Les Sourds sont en effet dans une société qui ne les accepte pas tels qu'ils sont, et qui leur demande de changer. Le Milieu Sourd au contraire offre la seule possibilité d'exprimer son identité propre sans se limiter à la surdité. La découverte d'une langue, d'une histoire Sourde, ne les fait pas devenir plus ou moins Sourds, mais leur permet simplement de développer une identité personnelle dans un monde où

³³² S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 122. (Cf. : Guérin Jean-Pierre, « Lettre ouverte à l'AGPEDA », *Vivre Ensemble 2LPE*, n°4, 1983).

³³³ A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", op. cit., p. 10.

³³⁴ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 120. Il souligne.

ils n'étaient que seulement sourds. La valorisation du Milieu Sourd s'explique donc parce ce qu'elle est le seul endroit où les Sourds peuvent découvrir qui ils sont. On les entend régulièrement affirmer « Je suis né deux fois »³³⁵, à partir du moment où ils partagent des moments avec des personnes semblables, qui vivent les mêmes expériences. Le Milieu Sourd permet en effet d'acquérir la langue des signes, puisque en général les parents sont entendants (la transmission chez les Sourds ne se fait pas dans la famille mais principalement à l'école) et la transmission de l'histoire sourde (étudier les préjudices qu'ils ont vécus par les oralistes et les eugénistes). La mise en contact avec des semblables sourds permet la réappropriation de l'hérédité vers des comportements humains et en lutte constante contre l'eugénisme. D'ailleurs, dans ce Milieu, la surdité héréditaire n'est pas tragique, mais au contraire perçue comme une aristocratie, dont ils sont fiers :

Aux yeux des autres sourds, les familles qui peuvent se targuer de transmettre la surdité sur plusieurs générations forment une aristocratie. En langue gestuelle, on les désigne au moyen d'une métaphore, les défenses de sanglier. Ceci pour souligner leur force langagière et culturelle. Tout ce qui est frappé, chez les autres sourds, au sceau de la séparation se trouve chez eux réuni. Reproduction biologique et transmission culturelle vont de pair. L'enfant est semblable à ses parents. Sa langue naturelle, la langue des signes, est aussi sa langue maternelle. Il n'aura pas à accomplir le dur et incertain cheminement qui est le lot des sourds isolés dans les familles entendants³³⁶.

Cette volonté d'un Milieu bienveillant pour les Sourds, se retrouve dans l'ambition de créer une ville Sourde, qui permettrait la concrétisation du Milieu Sourd dans l'espace. En effet, il existe un projet expérimental de ville aux Etats-Unis – nommée Laurent³³⁷ – qui serait une forme d'utopie communautaire, pensée par M. E. Barwacz qui est la mère d'une fille sourde et son gendre Marvin T. Miller qui est sourd comme ses quatre enfants. Cette ville assurerait une complète accessibilité de services publics et privés, grâce à la présence de commerçants, policiers, médecins, enseignants, conseillers municipaux et soignants qui s'exprimeraient en langue des signes américaine. De plus, elle disposerait de signaux lumineux ou encore d'un internet haut débit pour la qualité des visioconférences qui sont un moyen de communication principal des Sourds. Ce qui est recherché n'est donc pas un ghetto rempli de Sourds, mais un lieu de vie véritablement adapté aux Sourds pour vivre avec les entendants.

« La société ne fait pas tant d'efforts, que cela pour nous intégrer », déplore Miller, qui nous a répondu par l'intermédiaire d'un interprète.

³³⁵ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, op. cit., p. 155.

³³⁶ A. Pelletier et Y. Delaporte, " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", op. cit., p. 21.

³³⁷ En référence au français Laurent Clerc qui est le co-fondateur de la première école pour sourds-muets d'Amérique en 1817.

« Dans un milieu des sourds et des malentendants, mes enfants n'ont aucun modèle auquel se raccrocher : pas de maires, pas de directeurs d'usine, pas d'employés des postes, pas de chefs d'entreprises, etc. Avec ce village, nous créons une vitrine de notre culture propre et de notre société propre »³³⁸.

Ainsi, douze familles avaient déjà réservé pour participer aux frais du projet dès 2005, le but était de construire 1 500 résidences sur 120 hectares, qui auraient permis de vivre dans un environnement accueillant et stimulant. Néanmoins, suite aux nombreux réfractaires à ce projet, il fut abandonné en 2007. Ce projet permet de nous demander pourquoi les Sourds ressentent le besoin de vivre ensemble. On remarque que le projet d'une ville Sourde, est souvent mis en avant pour penser l'accès à un milieu respectueux vis-à-vis de leur surdité et de leur culture. Un monde dans lequel être sourd n'est pas une tragédie. Cette ville reste donc le symbole d'un possible lieu pouvant assurer une non-discrimination pour les Sourds. Du moins c'est ainsi que ses concepteurs l'avaient imaginée : « vous en connaissez combien, de sourds ? ironise [Barwacz]. Ne croyez-vous pas que la société les marginalise déjà ? Cette ville offrira avant tout à des jeunes la vision encourageante des professionnels accomplis malgré leur surdité »³³⁹. Si Laurent n'a pas réussi à se matérialiser, est-ce pour autant un échec ? Elle est une solution géographique imaginée pour un problème existentiel quotidien qui est loin d'être imaginaire. Dans ce sens, le spectre du ghetto est un acte de violence symbolique, où les entendants préfèrent proposer pour les sourds un isolement plutôt, que de voir éclore des lieux fondés sur le besoin de rencontrer des personnes qui partagent les mêmes luttes, langues et vécus. Si ces revendications identitaires peuvent parfois ressembler à un repli sur soi, elles ne nous semblent pas être une tentation communautariste, mais plutôt être révélatrices d'un réel souci de communication entre sourds et entendants

En France, si aucun projet de ce type ne fut proposé, il n'est pour autant pas impossible de penser une ville Sourde. Toulouse est, par exemple, désignée comme « capitale des sourds »³⁴⁰. En effet, elle est devenue la capitale culturelle des sourds grâce à son pôle d'excellence dans l'éducation inclusive et/ou en langue des signes. Elle est la première ville à proposer une scolarité complète en LSF (jusqu'au bac ; il existe en outre depuis 2018 un parcours universitaire Art du spectacle visuel en langue des signes). La possibilité de suivre une scolarité bilingue a attiré de plus en plus de Sourds au cours des années. Ils se sont installés définitivement dans cette ville et ont créé leur propre projet. C'est pour cela qu'il existe à

³³⁸ DAVEY Monica, « Bientôt une ville pour sourds ? », in *The New York Times*, 31 mars 2005, p. 1.

³³⁹ « Une ville réservée aux sourds », in *L'Express.fr*, 23 mai 2005, p. 1.

³⁴⁰ DECORSE Johanna, « Toulouse capitale des sourds », in *La Dépêche du Midi*, 21 avr. 2014, §. 2.

Toulouse des agences de traductions LSF (Vice et versa), librairies accessibles (Oùï-Lire), des plateformes psychologiques pour sourds (Psycho SOS Surdus), ou encore des relais téléphoniques (Elioz), sans compter les restaurants, bars ou cafés qui mettent en place des journées ou un service entièrement en LSF. En réalité, ce n'est pas totalement un choix de se diriger vers Toulouse, en effet les Sourds ont peu de possibilité d'écoles bilingues et vont donc là où la vie Sourde fleurit. Or, la mairie de Toulouse semble être présente et active en termes d'emplois, de culture, de scolarité, de santé, d'intégration et d'inclusion dans la ville. La sur-représentation des sourds rend même les entendants moins surpris de rencontrer des sourds, au point où ils connaissent même quelques signes, ils ont moins tendance à les paternaliser, ce qui permet de rendre la relation sourd-entendant plus facile à vivre. Une volonté de ville Sourde n'est en aucun cas une volonté de ghettoïsation, mais l'envie de s'exprimer librement et ce, même en signes. C'est ainsi que l'on peut se demander si l'accessibilité à une vie Sourde est un rêve « accessible » à Toulouse ? Comme l'affirme Bernard Mottez : « considérer comme une forme de repliement sur soi le combat que mènent depuis bientôt un quart de siècle les sourds en faveur de leur langue est une façon de voir singulièrement erronée. Il s'agit exactement du contraire. C'est une tentative en partie réussie de conquérir le monde entendant, qui est après tout aussi le leur »³⁴¹.

³⁴¹ S. Kerbourc'h, « Du Mouvement Sourd à la parole publique des sourds », art cit., p. 1.

Conclusion

Les handicapés en général et les sourds en particulier sont pour Bernard Mottez des « révélateurs », car ils permettent d'apercevoir combien tout ce qui paraît aller de soi dans l'organisation sociale n'est que le fruit de choix sociaux qui auraient pu être autres. Ces révélateurs deviennent le miroir d'une société qui découvre à travers eux ce qu'elle ignore d'elle-même. Ils ne peuvent être acceptés à part entière sans la remise en cause de l'ordre social établi [...].

MOTTEZ Bernard, *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2006, p. 20.

Le cas de la langue des signes française, nous permet de porter un nouveau regard sur la différence, qui revêt alors une tout autre dimension. Cet univers que nous n'avions jamais côtoyé ou même imaginé jusqu'alors se révèle être étonnement complexe et profond, loin de se réduire à une différence de capacité physique. Nous portons ce nouveau regard, ouvrons les yeux, car nos oreilles dans cette situation nous sont inutiles. Bien au contraire elles peuvent même devenir nuisibles, car à force de chercher la voix sonore des Sourds, nous ne comprenons pas que leur voix existe d'une autre manière. Une voix que nous avons cherché à rendre plus visible qu'audible au travers de ce mémoire, grâce à un changement des modalités de ce qu'est l'écoute. La voix des Sourds est différente de celle des entendants et nous appelle à comprendre cette autre façon de s'exprimer, de penser et ainsi de vivre. Cette voix différente nous permet plus particulièrement de nous replacer – nous entendants – dans un contexte de diversité linguistique et culturelle. L'étude de cette diversité nous renvoie directement à notre propre spécificité. Pour étudier les Sourds et leurs différences, il nous faut étudier dans la même mesure les entendants. En devenant nous même objet de recherche, nous pouvons concevoir l'impact des rapports que nous entretenons avec les minorités, que ce soit sur leurs langues ou leurs vies. Ainsi le cas des Sourds nous apprend beaucoup sur nous-mêmes, et notamment que s'il existe un ethnocentrisme, il y a également le risque d'un audiocentrisme dans notre société. Il nous semble que comprendre les rapports que nous entretenons avec les Sourds peut nous permettre de les faire évoluer. Pour cela, il ne faut pas laisser de côté nos propres conceptions d'entendants, mais au contraire découvrir qu'elles nous influencent, puis réaliser que les Sourds ont également des conceptions singulières et nous demander en quoi jusqu'alors elles étaient inécoutables et/ou invisibles à nos yeux. Qu'est-ce que nous apprennent les Sourds ?

Notre étude de la vie des Sourds est centrée autour de la langue des signes française, qui nous semble être un point d'accès à leur expérience particulière. En effet, la langue des signes met en exergue la façon dont la minorité Sourde vit et a vécu mais également

comment elle est perçue. La langue n'est jamais totalement dissociable de ses locuteurs et nous permet par analogie de pouvoir visualiser l'expérience Sourde à travers la manière dont la LSF est pensée, traitée et acceptée. Or, le point de départ de notre parcours nous a permis de réaliser qu'encore aujourd'hui les Sourds ont seulement un accès toléré à la langue des signes. Cette simple tolérance nous a poussés à analyser les rapports de force qui sont en action contre et en faveur de la langue des signes. Pour comprendre l'identité Sourde, imprégnée par la façon dont les Sourds sont acceptés ou non dans la société, nous sommes donc passés par une réflexion autour de la manière dont la langue des signes a été considérée comme néfaste. Cette vision de la langue des signes provient du contexte entendo-centriste où l'audition et le son sont perçus comme la norme. Les Sourds subissent ce contexte en silence car, ainsi privés d'une langue, ils ne peuvent s'exprimer. Nous avons voulu comprendre en quoi l'ignorance des entendants à propos des Sourds est agissante car, sous couvert d'ignorance, les Sourds ont toujours subi des décisions prises pour eux, telle que l'injonction de l'oralisme. Cette situation doit aujourd'hui évoluer. Les Sourds luttent pour sortir de ce paternalisme audiste, où chaque décision est prise sans eux, en faisant entendre leur voix et leur différence. Nous nous sommes donc demandés quelles sont les revendications des Sourds français, et avons tenté de les comprendre et de les retranscrire le plus fidèlement possible à travers une écoute attentive de leur parole, la remise en contexte dans leur histoire tout en les confrontant aux incompréhensions entendants.

Nous nous sommes alors penchés sur l'histoire de la langue des signes française entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, la manière dont elle est transmise entre Sourds et ce qu'elle nous apprend sur le regard entendant. Étudier le contenu de ce qui est transmis entre Sourds aujourd'hui, nous permet d'appréhender la façon dont ils perçoivent leur différence et l'audisme dont ils estiment être victimes. La transmission au sein d'une communauté est particulièrement intéressante car elle ne rapporte pas de faits objectifs mais des paroles volontairement orientées dans la perspective du groupe. L'histoire étant principalement écrite par les groupes dominants, il est important de s'intéresser à la manière dont les rapports de force sont vécus par les minorités et la manière dont cela influence le développement de leur identité. Plus que de retracer l'histoire Sourde, nous nous sommes intéressés à ses mythes, qui mettent en exergue les abus qu'ils estiment avoir vécu. Nous nous sommes notamment arrêtés sur deux mythes : la création de la langue des signes par l'Abbé de l'Épée et l'interdiction de la langue des signes (nommée mimique à l'époque) pendant le Congrès de Milan. Ces deux mythes sont les fondations de la communauté Sourde d'aujourd'hui et permettent d'en retracer le

parcours sinueux. C'est pourquoi nous avons souhaité les étudier et les remettre en contexte pour comprendre le rôle qu'ont eu des entendants sur la vie des sourds-muets à cette époque et en quoi cela influence toujours la communauté Sourde aujourd'hui. On remarque que dans les deux mythes la mimique est devenue centrale dans les débats des pédagogues. C'est d'ailleurs autour d'une possible éducatibilité des sourds que l'identité Sourde émerge. Jusqu'alors les sourds étaient considérés muets comme des animaux sans raison car sans langue. Grâce à la création d'écoles pour la population sourde, une révolution se mis en marche sur la manière dont les Sourds étaient perçus et même sur la manière dont ils se percevaient eux-mêmes, dès lors qu'ils furent enfin en contact avec des personnes semblables. L'Abbé de l'Épée n'est pas le créateur de la mimique mais va commencer à s'en servir pour enseigner les connaissances fondamentales aux sourds-muets, leur octroyant ainsi un statut d'individu. Ce potentiel de la mimique fut néanmoins remis en question, notamment lors du Congrès de Milan (1880). Ce Congrès est considéré par les Sourds comme le lieu tragique d'un crime contre la langue des signes, celui de son interdiction. Une interdiction qui s'apparente à un bannissement éducatif, résultat d'une ignorance de la langue des signes et d'une indifférence du sort des sourds. Ce congrès nous apprend comment les entendants, en pensant l'audition comme une norme, l'ont imposée aux Sourds. Les conséquences pour les Sourds furent une stigmatisation et une privation de leur langue. On remarque donc une internalisation (de la part des entendants comme des Sourds) de l'idée selon laquelle la surdité-mutité est néfaste et doit être anéantie. La langue des signes en subit les conséquences avec la déclaration du Congrès de Milan qui assoit l'oralisme, considéré comme nécessaire par les entendants, dans la vie des Sourds. « La pensée médicale dominante développée dans les institutions des sourds au XIX^e siècle a alimenté l'idée que la surdité est une anomalie à corriger car elle empêche l'acquisition de la langue orale, la langue de la pensée et de l'intelligence »³⁴². L'identité Sourde, bien que dégradée, a pu germer du rapprochement des Sourds entre eux, qui étaient jusqu'alors isolés de leurs semblables.

Nous nous sommes alors intéressés à la langue des signes en elle-même et à son parcours de reconnaissance linguistique dans les années 1970. Il permet d'évaluer les changements dans l'opinion scientifique et l'impact que cela a eu dans la vie des Sourds, notamment dans leur éducation. Les considérations oralistes ont été au cœur du débat sur la valeur et les capacités de la langue des signes. On a pu remarquer que la manière dont les linguistes pensent les langues influence considérablement leur façon de percevoir les Sourds, ceci causant un problème car

³⁴² A. Benvenuto, « Surdités, normes et vie : un rapport indissociable », art cit., p. 18.

des recherches linguistiques, dites neutres, ne l'étaient pas. Il nous a alors semblé nécessaire de comprendre la visée de ces recherches. La volonté des linguistes de faire reconnaître la langue des signes conduisait en général à un militantisme qui peut sembler être un frein pour la recherche scientifique et dans un même temps une impulsion assez forte pour permettre de relancer la recherche en sortant des considérations pro-oralistes. Cet oralisme jugé comme la norme est alors remis en cause tout en nous renseignant également sur la manière dont les entendants hors du monde Sourds pensent la LSF. En réunissant des préjugés à propos de la langue des signes, nous avons souhaité mettre en avant son caractère de langue. Nous nous sommes ainsi rendu compte que le fait de promouvoir la langue des signes comme une « vraie » langue nie en réalité sa qualité de langue. En effet, sous la sur-affirmation de son statut se cache une stigmatisation de la langue des signes qui perdure. L'explication des causes et des spécificités des langues visuo-gestuelles replace les langues audio-phonatoires comme un des exemples de la capacité du langage humaine et non comme un modèle supérieur. En effet, la langue des signes nous permet de repenser les concepts de la linguistique qui n'étaient alors forgés que sur les langues vocales. De plus, les spécificités des langues des signes entraînent une autre façon de concevoir le monde. L'espace, l'humour ou la poésie sont par exemple perçus différemment entre les locuteurs d'une langue signée et eux d'une langue orale. Ainsi, certaines spécificités de la langue des signes peuvent nous faire découvrir une autre manière de percevoir les choses. Nous avons également réfléchi au sujet de la nécessité des Sourds de connaître une langue visuo-gestuelle qui leur permettrait d'exploiter leur communication visuelle naturelle mais aussi au sujet des risques qu'engendre l'apprentissage exclusivement vocal d'une langue dans leur vie future. L'ignorance entendante fait maintenir le jeune Sourd dans une situation où il ne peut pas acquérir de langue : « Autrefois, trop bestiale, hier trop facile et trop risquée pour acquérir le français oral, aujourd'hui la LSF est devenue une langue difficile et longue à acquérir, plus que toute autre langue »³⁴³. Les Sourds nous font donc comprendre que ces idées ne sont plus valables mais nous font également découvrir que leur différence linguistique ne doit pas être considérée comme mauvaise ou bonne, fausse ou vraie, mais pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une langue à part entière.

Enfin, nous avons interrogé l'identité revendiquée par les Sourds. Cette identité est le fruit d'une expérience visuelle qui est réprimée par les entendants, qui s'exprime à travers l'histoire bridée de la langue des signes française et sa reconnaissance. Les Sourds souhaitent ne plus subir l'oralisme et revendiquent que l'action de signer soit une preuve de leur singularité

³⁴³ S. Kerbourc'h, *Le mouvement Sourd*, op. cit., p. 195.

culturelle, physique et sociale. Signer n'est pas seulement un choix personnel mais également un acte politique. L'action de signer fait prendre conscience aux Sourds, qui n'avaient jusqu'alors pas d'autres choix que l'oralisme, qu'une autre manière de communiquer est possible. Il acte une prise de conscience de leur expérience personnelle et de la communauté entière. L'expérience Sourde était dénuée de droit et de sens lorsqu'elle était privée d'une langue leur permettant d'exploiter leurs capacités individuelles pour leur épanouissement personnel. « Sans langue, sans identité, il n'y a pas de vie réelle, ou bien elle est considérablement réduite. Une vie fondée sur le refus, sur le déni de la surdité ne peut être épanouie, ouverte sur le monde »³⁴⁴. Autour de la langue des signes se réunissent de nouveaux les Sourds qui désirent lutter pour exprimer par eux-mêmes leurs revendications concernant leurs conditions de vie et ainsi faire respecter leur dignité et leurs droits. Pour cela, il a fallu donner une place à la LSF et appeler les entendants à prendre conscience de la pression oraliste qu'ils font subir aux Sourds. Cette place permet une remise en question du handicap que subissent les Sourds et notamment leur envie de se départir du statut d'handicapé. Le cas des Sourds permet de comprendre d'une manière nouvelle ce qu'est un handicap et en quoi le contexte dans lequel un individu évolue est impactant. Ainsi, ce n'est pas la maladie ou déficience qui crée le handicap mais le regard stigmatisant et la société qui n'est pensée que pour des personnes dites valides. Les Sourds nous apprennent à repenser la relation patient soignant, ce dernier devant prendre le temps d'écouter le ressenti du premier et ne pas donner de solutions trop rapidement sans les expliquer dans une langue incompréhensible pour lui. C'est là que la figure de l'interprète permet désormais aux Sourds d'accéder au dialogue avec le praticien car il peut enfin se faire dans leur propre langue. Les revendications Sourdes nous apprennent ainsi qu'il existe une culture Sourde menacée de disparition à cause de la méconnaissance des enjeux de la langue des signes dans la vie des Sourds. Les entendants, en revendiquant la nécessité d'oraliser et de porter des appareils auditifs pour entendre en cas de surdité, engendrent une forme d'autruicide, un meurtre sans cadavre où « il suffit de nier son humanité en ne le reconnaissant pas comme un semblable »³⁴⁵. Grâce à la mise en lumière de la culture visuelle Sourde, les entendants apprennent qu'eux-mêmes ont une culture centrée sur le son et l'audition. Cela permet la découverte d'un nouveau rapport de pouvoir au sein duquel les entendants sont les vecteurs d'un audisme ancré dans les mœurs qui nécessiterait un décentrage de cette norme virtuelle. Les Sourds nous apprennent ainsi qu'il peut être difficile

³⁴⁴ P. Belissen, *Paroles de Sourds*, *op. cit.*, p. 260.

³⁴⁵ MAISONDIEU Jean, « Autruicide, un problème éthique méconnu » in *Laennec*, Paris, Centre Laennec, 2010, vol. 58, p. 18-29, p. 18.

de vivre dans un monde qui ne communique qu'au travers de l'audition et isole donc sans cesse ceux qui en sont dépourvus. Les Sourds nous font alors part de leurs propres solutions pour cohabiter et en finir avec leur stigmatisation : l'utilisation privilégiée de la langue des signes en situation de bilinguisme et la reconnaissance de leur culture visuelle.

Les Sourds et la langue des signes nous amènent donc à reconsidérer les autres et soi-même. Les Sourds ne doivent pas être considérés comme ceux qui n'entendent pas mais plutôt comme ceux qui s'expriment et vivent différemment. Dans leur volonté d'exprimer leur différence et de la faire respecter, les Sourds, bien qu'ils utilisent le terme « entendant » ; l'utilisent comme ethnonyme pour désigner la figure de l'altérité et non le fait d'entendre physiologiquement. S'il est possible de répondre aux nombreuses questions des entendants sur les capacités des Sourds, leur langue ou leur culture, il faut nous sortir d'une conception seulement unilatérale. « Il est clair qu'un certain nombre de questions telles que " existe-t-il ou non une culture sourde ? ", " celle-ci est-elle peu développée ? ", " doit-elle et peut-elle être plus développée ? ", sont dépourvues de sens. Il existe à l'évidence une culture sourde. Elle est ce qu'elle est, comme toute culture, et il n'y a pas de place possible pour des jugements de valeur »³⁴⁶. En fin de compte, les Sourds, à travers leurs revendications, nous apprennent l'humilité et la considération de l'autre. Les questions si souvent posées à propos de leurs identités, de leur capacité, de leur histoire et de leur langue sont naturelles et légitimes car nous ne pouvons douter qu'il existe bel et bien une autre manière d'être au monde. C'est pourquoi nous l'avons étudiée pour la comprendre. Il ne nous est plus possible de fermer les yeux sur cette manière de vivre différente qu'est le vivre Sourd. L'utilisation de l'expression « pi-Sourd », qui peut se traduire par « typique des Sourds » ou « les sourds, c'est comme ça », exprime la volonté des Sourds d'être acceptés tel qu'ils sont, que leur existence ne soit plus remise en cause par les entendants. Cette prise de conscience doit nous amener ainsi à considérer les Sourds tels qu'ils sont vraiment et non tels que l'on voudrait qu'ils soient ; que nous devons les considérer comme des individus dignes d'exprimer par eux-mêmes les fondements de leur identité personnelle et de groupe.

³⁴⁶ B. Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, *op. cit.*, p. 144.

Bibliographie

- AMANN Flora, « L’histoire des sourds et la notion de perfectibilité : Rousseau et Pereire », Montréal, Sens Public, 2019.
- AMAUGER Frédéric, BERTIN Fabrice et GONZALEZ Stéphane, *Langues des signes française – Niveau A1*, Saint-Etienne, Belin Éditions, 2013.
- ARISTOTE, *Histoire des animaux : Livre I – IV*, traduit par Pierre Louis, Paris, Les belles lettres, « Collection des universités de France », 1964, vol. 1.
- BÉBIAN Auguste, *Mimographie, ou Essai d’écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris, Louis Colas, 1825.
- BEDOIN Diane, *Sociologie du monde des sourds*, Paris, La Découverte, « Repères », 2018.
- BEGIONIL Louis et BRACQUENIER Christine, « Sémantique et phonologie des personnes en italien. Un cas d’iconicité diagrammatique ? » in *Sémantique et lexicologie des langues d’Europe : Théories, méthodes, applications*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- BELISSEN Patrick, *Paroles de Sourds : à la découverte d’une autre culture*, traduit par CETIM (depuis la LSF), Paris, La découverte, 2018.
- BENOIT Hervé et GOLASZEWSKI Mireille, *La langue des signes, une langue vivante comme les autres ?*, Caen, INSHEA – SURESNES, 2010, vol. 49, n°1.
- BENVENUTO Andrea, « Surdités, normes et vie : un rapport indissociable » in *Empan : Surdités. Entre handicap et minorité culturelle*, Fenouillet, ARSEAA – Erès, 2011, p. 18-25.
- BÉRAL Marie-Laure, GRIMAUD Lin et SANCHOU Paule, « Surdités : entre handicap et minorité culturelle » in *Empan : pendre la mesure de l’humain*, Fenouillet, ARSEAA – Erès, 2011.
- BERCHTOLD Jacques, « Rousseau dans le dialogue de sourds » in *Recherches sur Diderot et sur l’Encyclopédie*, Paris, Société Diderot, 2011, vol. 46, p. 107-118.
- BERTIN Fabrice, « Les Sourds, une culture méconnue ? » in *Études*, Lyon, S.E.R, 2019, p. 55-64.

___, « La langue des signes, une langue vivante comme les autres ? Petite histoire d'une grande question linguistique » in *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, Caen, INSHEA – SURESNES, 2010, vol. 49, n°1, p. 13-19.

___, *Les sourds*, Paris, Autrement, « Mutations », 2010.

BINET Alfred et SIMON Théodore, « Études sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets » in *L'année psychologique*, Paris, Armand Colin, 1908, vol. 15, p. 373-396.

BLAIS Marguerite et RHÉAUME Jacques, *Apprendre à vivre aux frontières des cultures sourdes et entendantes : Histoires d'enfants entendants issus de parents sourds*, Québec, Presses Université Laval, 2010.

BLANCHET Philippe, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 2019.

BOREL Stéphanie et LEYBAERT Jacqueline, *Surdités de l'enfant et de l'adulte : Bilans et interventions orthophoniques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Orthophonie », 2020.

BOUVET Danielle, *Le corps et la métaphore dans les langues gestuelles : à la recherche des modes de production des signes*, Paris, Éditions l'Harmattan, « Sémantiques », 1997.

BUTON François, *L'administration des faveurs : L'État, les sourds et les aveugles (1789 – 1885)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Histoire », 2009.

CANGUILHEM Georges, *Le normal et le pathologique*, 12^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013.

CHRISTIE P., « La supériorité de la lecture labiale sur la mimique. La mimique et l'orale » in *Bulletin international de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, s.n., 1909, p. 434-445.

CLAVEAU Oscar, *L'enseignement de la parole dans les institutions des sourds-muets. Rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

COMBES Nicolas, *Le bruit des gens*, Lyon, Éditions Lapin, 2020.

COMPANYS Monica, *Signe particulier : sourds ! à la découverte d'une population sourde et de sa langue des signes*, Angers, Éditions Monica Companys, 2010.

COMTE-SPONVILLE André et AMAUGER Frédéric, *Sous le signe de la philosophie, entretien avec Amauger Frédéric*, traduit par Vivien Fontevielle (depuis la LSF), Riom, Eyes Editions et L'improbable librairie, « Philo' signes », 2017.

CUXAC Christian, *La langue des signes Française (LSF) : les voies de l'iconicité*, Paris, OPHRYS, « Faits de Langues », 2000, vol. n° 15 – 16.

___, *L'éducation des sourds en France depuis l'abbé de l'Épée, thèse de doctorat*, Paris, Université Paris-V, 1980.

DAGRON Jean, *Paroles silencieuses*, Paris, Éditions du Crilence, 2011.

___, *Sourds et soignants, deux mondes, une médecine*, Clamecy, In Press Editions, « Réflexions du temps présent », 1999.

DAVEY Monica, « Bientôt une ville pour sourds ? », in *The New York Times*, 31 mars 2005.

DECORSE Johanna, « Toulouse capitale des sourds », in *La Dépêche du Midi*, 21 avr. 2014.

DELAPORTE Yves, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française : origine et évolution de 1200 signes*, Paris, Fox, 2007.

___, *Les Sourds, c'est comme ça*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, « Ethnologie de la France », 2002.

___, *Des signes, des noms, des rires : Aspects de la culture sourde*, Nice, Asas Éditions, 2000.

DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, « Critique », 1975.

DENIS Cresseils, *Unités et catégories grammaticales*, Grenoble, Publications de l'université des langues et lettres de Grenoble, 1979.

DESLOGES Pierre, *Observations d'un sourd et muèt, sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muèts, publié en 1779 par M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans*, Paris, Morin, 1779.

ECO Umberto, *La Structure absente : Introduction à la recherche sémiotique*, Paris, Mercure de France, 1972.

ENCREVÉ Florence, « Réflexions sur le Congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIX^e siècle » in *Le mouvement social*, Paris, La découverte, 2008, vol. n° 223, p. 83-98.

FRANÇOIS Frédéric, *La linguistique*, Paris, Puf, 1980.

GILLOT Dominique, *Le droit des sourds. Rapport au Premier ministre*, Paris, Assemblée nationale, 1998.

GOFFMAN Erving, *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

GOODE David, *Le monde sans les mots : Comment l'identité sociale des enfants sourds-muets et aveugles est-elle construite ?*, traduit par Marie-Jo Schmitt, Ramonville Saint-Agne, Erès, « Connaissances de l'éducation », 2003.

GRUSON Pascale, « L'expérience du déni : Bernard Mottez et le monde des sourds en débats » in *Revue française de sociologie (Actes de la journée du 10 octobre 1997 au CEMS)*, Paris, MSH, 2001, p. 762-764.

HALL Edward T., *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1971.

HARLAN Lane, *Quand l'esprit entend : histoire des sourds-muets*, Paris, Odile Jacob, 1991.

HOUDIN Auguste, *Rapport à Monsieur le président du conseil, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, sur le Congrès international des maîtres des sourds muets à milan en 1880*, Paris, Imprimerie Nationale, 1881.

JOUAULT Didier, « Parler du silence pour parler du monde » in *Santé mentale*, Paris, Erès, 1985.

KANNAPELL Barbara, « Ce que représente l'usage d'une langue stigmatisée » in *Été 78*, Paris, INJS, 1978, p. 56-60.

KERBOURC'H Sylvain, « Chapitre 6 : Le sujet est-il soluble dans le handicap ? Mobilisations et Participations sociale en faveur d'un modèle social du handicap » in *Subjectivation et désobjectivation : Penser le Sujet dans la globalisation*, BOUCHER Manuel, PLAYERS Geoffrey et REBUGHINI Paola (dir.), Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 2017, p. 101-112.

- _____, *Le mouvement Sourd (1970 – 2006) : De la langue des signes française à la reconnaissance sociale des sourds*, Paris, Harmattan, « Logiques sociales », 2012.
- _____, « Du Mouvement Sourd à la parole publique des sourds » in *Les sourds dans la Cité (Actes du Colloque 15 – 16 novembre)*, Paris, EHESS de Paris, 2006.
- KIRSCH Sarah et GAUCHER Charles, « Langue des signes et parentalité : enjeux linguistiques et identitaires » in *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, Aix-en-Provence, Laboratoire Parole et Langage, « La langue des signes c'est comme ça », 2018.
- KLIMA Edward S. et BELLUGI Ursula, *The Signs of Language*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.
- LABORIT Emmanuelle, *Le Cri de la mouette*, Paris, Robert Laffont, 1994.
- LACHANCE Nathalie, *Territoire, transmission et culture sourde : Perspectives historiques et réalités contemporaines*, Laval, Presses Université Laval, 2007.
- LACHANCE Nathalie et DALLE-NAZÉBI Sophie, « La reproduction d'un groupe culturel extra-familial. Territoire et reconstruction de réseaux de transmission entre Sourds » in *Diversité urbaine*, Laval, érudit, 2007, vol. 7, n° 2, p. 7-25.
- LASSAGNE Frédéric, « Un lieu pour vivre ensemble » in *Empan : Urgences sociales*, Fenouillet, ARSEAA – Erès, 2011, vol. 4, p. 131-138.
- L'ÉPÉE Abbé de, *Véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1984.
- _____, *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques*, Paris, Nyon, 1176.
- MAGNAT Marius, *Historique de la fondation des Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets*, Paris, s.n., 1882.
- MAISONDIEU Jean, « Autruicide, un problème éthique méconnu » in *Laennec*, Paris, Centre Laennec, 2010, vol. 58, p. 18-29.

MILLET Agnès, *Grammaire descriptive de la langue des signes française : Dynamiques iconiques et linguistique générale*, Grenoble, UGA Éditions, 2019.

___, « Les représentations sociales de la LSF : comment penser un sujet sourd bilingue et biculturel ? » in *La nouvelle revue de l' AIS*, Suresnes, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée, 2003, vol. n°23, p. 63-72.

MOODY Bill, VOUREC'H Agnès et GIROD Michel, *La langue des signes : Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes. Entre les mains des sourds*, Vincennes, International Visual Theatre, 1998, vol. 1.

MOTTEZ Bernard, *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, « La philosophie en commun », 2006.

___, *La surdit  dans la vie de tous les jours*, Paris, PUF, 1981.

PELLETIER Armand et DELAPORTE Yves, « *Moi, Armand, n  sourd et muet...* », Saint-Amand-Montrond,  ditions Plon, « Terre Humaine Plon », 2002.

POINTURIER Sophie, *Th ories et pratiques de l'interpr tation de Service Public*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, « Les fondamentaux de la Sorbonne nouvelle », 2016.

POIRIER Daphn e, « La surdit  entre culture, identit  et alt rit  » in *Identit s : attractions et pi ges*, Montr al, Lien social et politiques, 2005, p. 59-66.

POUYAT Monique, « Construction de soi et surdit . Construire son identit  pour un sourd profond n  dans une famille d'entendants » in *Connaissances Surdit s*, Paris, ACFOS, 2009, p. 15-21.

PRIEUR Bruno Le, FORET Eric et HOUSTIN Philippe, *La langue des signes*, traduit par Eric Hatt  et traduit par Pierre Quentin, Vichy, Aedis, 2007.

REGNARD Albert, *Contribution   l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Librairie de la soci t  du recueil des lois et des arr ts, 1902.

RISLER Annie, « Changer de regard et de discours sur la langue des signes fran aise » in *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, Aix-en-Provence, Laboratoire Parole et Langage, « La langue des signes c'est comme  a », 2018.

- RISLER Annie et HOUWENAGHEL Pénélope, « Traduire la poésie en langue des signes : un défi pour le traducteur » in *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, Aix-en-Provence, Laboratoire Parole et Langage, « La langue des signes c'est comme ça », 2018.
- SALLANDRE Marie-Anne, « Va et vient de l'iconicité en langue des signes française » in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, Caen, Association Encrages, 2001.
- SAUSSURE Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Pavot, 1967.
- STOKOE William, « Sign Language Structure: An Outline of the Visual Communication » in *Journal of Deaf Studies and Deaf Education*, Oxford, Oxford University Press, 2005, vol. 10, n°1, p. 3-37.
- TOURAINÉ Alain, *Un nouveau paradigme : Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.
- _____, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égales et différents*, Paris, Fayard, 1997.
- VALADE Y.-L Rémi, *Études sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes*, 1854^e éd., Limoges, Lambert Lucas, 2008.
- VAN CLEVE John Vickrey, « A Place of Their Own in History » in *Sign Language Studies*, Washington, Gallaudet University Press, 2016, vol. 17, p. 12-25.
- WIEVIORKA Michel, *La violence*, Paris, Balland, 2004.
- _____, *La Différence*, Paris, Balland, « Voix et Regards », 2001.
- WINKIN Yves, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1981.
- ZUFFEREY Sandrine et MOESCHLER Jacques, *Initiation à la linguistique française*, Paris, Armand Colin, « Cursus. Linguistique », 2015.
- ZYGART Stéphane, « Médecine coercitive, médecine normative : le cas des sourds muets et des implants cochléaires » in *Journée thématique médecine normative, médecine coercitive*, CHRU de Lille, Espace Éthique Hospitalier et Universitaire de Lille, 2012.

Atlas des langues en danger dans le monde, traduit par Alexandre Nicolas, Paris, UNESCO, « Mémoire des peuples », 2010.

Mémoire adressé à M. le ministre de l'Intérieur par les professeurs de l'Institution royale des sourds-muets de Paris, sur la nécessité de transférer les Écoles de sourds-muets au ministère de l'Instruction publique, Paris, Imprimerie de Fain et Thunot, 1847.

Annexes

Annexe n° 1 : Infographie par David Cloux, fournit par l'association Signe de sens à Lille.



FIN DE LANGUE DES SIGNES À L'ÉCOLE

1891

A Lyon, Claudius Forestier était le dernier directeur Sourd de l'école des Sourds et des professeurs Sourds aux postes de travail n'ont plus été embauchés.

1900 **1920** **1940** **1960** **1900 ANS**

Rejet, isolement, frustration...

1975

Découverte l'existence d'une université pour les Sourds aux Etats-Unis lors d'un voyage du groupe de Sourds Français, un déclin pour la France.

A partir de 1975

RÉVEIL DES SOURDS ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Montée en puissance de la médicalisation de la surdité

1984

Les premières classes bilingues Langue des Signes et l'écrit français à Poitiers et à Châlon.

1977

Le ministère de la Santé a abrogé l'interdiction de la Langue des Signes.

Libre !

1975

Bernard MOTTEZ et Henri MARKOWICZ ont créé un observatoire linguistique.

La surdité n'est pas une maladie !

"Casser les appareils en ouverture de colloque ne veut pas dire que je suis contre les appareils. Pas du tout. Je veux juste renverser la tendance et mettre la Langue des Signes au premier plan. La Langue des Signes est ma priorité, pas les appareils. Il est temps que la Langue des Signes soit reconnue officiellement."

François MERCURIO,
à la Colloque International sur la Langue des Signes, Poitiers.

1990



1991



2005



A nos jours



La Loi Fabius : l'autorisation du Droit d'utilisation de la Langue des Signes pour l'éducation des Sourds.

Loi du 11 février : la reconnaissance de la Langue des Signes comme une langue à part entière.

Le progrès des technologies de communication rend accessible aux personnes sourdes.

Aujourd'hui

LES SOURDS DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION PEUVENT TOUT FAIRE SAUF ENTENDRE : INGÉNIEUR, DIRECTEUR, DESIGNER, CHEF D'ÉQUIPE, PROFESSEUR, CONTRÔLEUR, CHAUFFEUR... DEPUIS LA RECONNAISSANCE DE LA LSF !



SOURCES

- <http://www.fnsf.org/500ans>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_des_sourds
- <http://jean-francois-mercurio.blogspot.fr>
- <http://www.wisuf.org/leclhistEpee.php>
- <http://metomedia.hypotheses.org>
- <http://www.sourds.net/tes-grands-sourds-bernard-mottez>

PARTAGEZ



INFOGRAPHIE

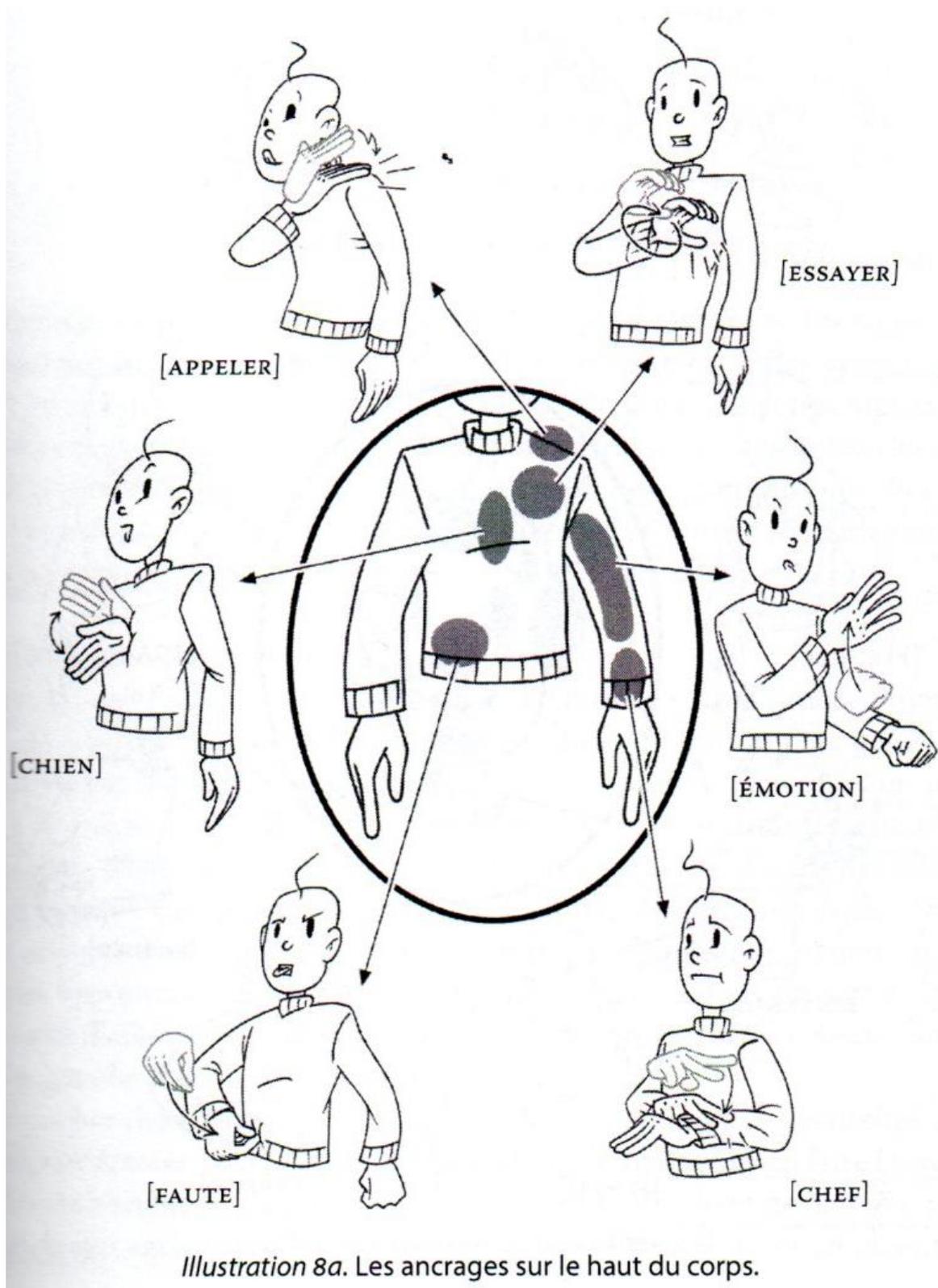
illumineo

CRÉATION | CONSEIL EN COMMUNICATION

Tous droits réservés - copyright 2013

Réalisé par David CLOUX - www.illumineo.com - [ILLUMINEO](https://www.facebook.com/illumineo) - [ILLUMINEO](https://www.instagram.com/illumineo)

Annexe n°2 : MILLET Agnès, *Grammaire descriptive de la langue des signes française : Dynamiques iconiques et linguistique générale*, Grenoble, UGA Éditions, 2019, p. 65 – 66.



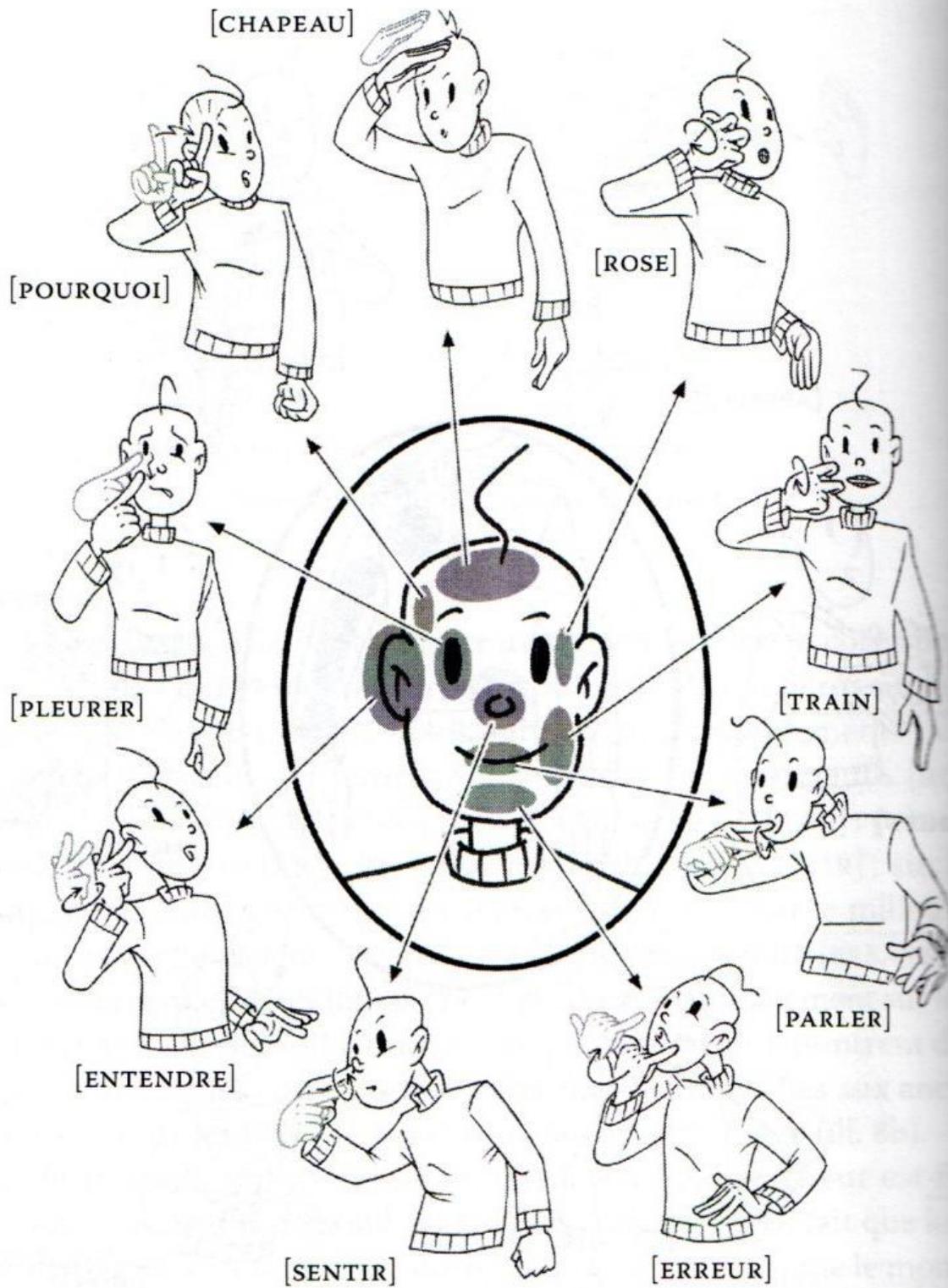


Illustration 8b. Les ancrages sur le visage.

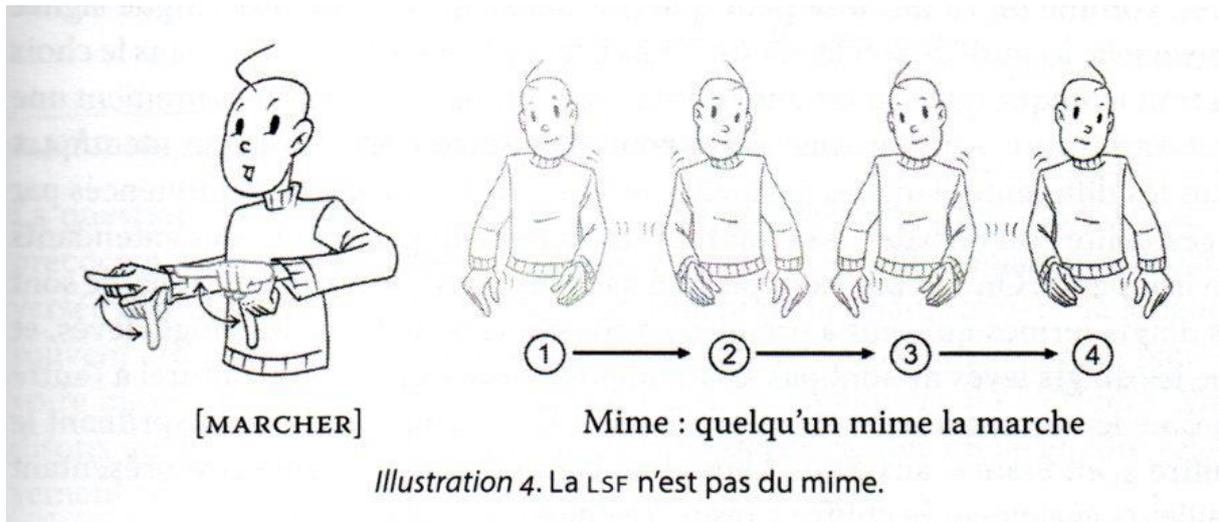
Annexe n° 3 : MILLET Agnès, *Grammaire descriptive de la langue des signes française : Dynamiques iconiques et linguistique générale*, Grenoble, UGA Éditions, 2019, p. 69 – 70.

Formes de mains centrales			
main plate 	moufle 	majeur plié 	angle droit 
U 	V 	X 	K (P - selon orientation) 
bec d'oiseau (fermé) 	bec d'oiseau ouvert 	bec de canard 	bec de canard ouvert 
index 	G (Q - selon orientation) 	A 	S 
2 		crochet 	clé 
5 	pince 	pince ronde 	griffe 
O 	C 	volley 	pouce-majeur 
1 	3 	4 	I 

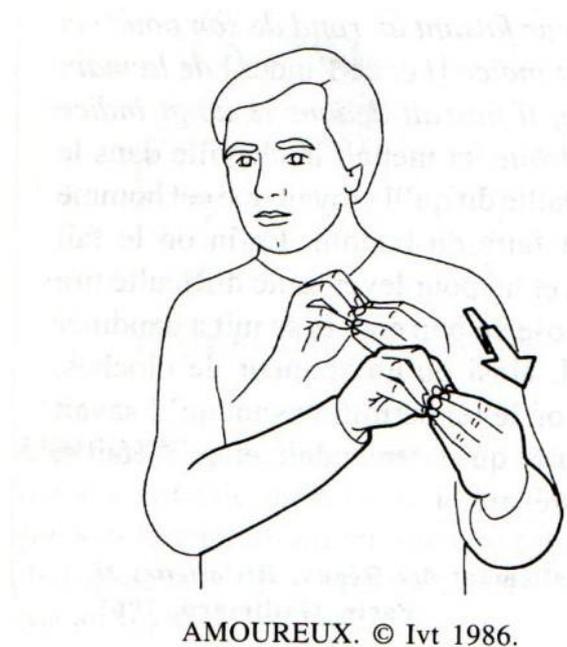
cornes 	J ou Y 		
Formes de mains essentiellement liées à l'initialisation des signes			
B 	T 	F 	R 
E 	D (variante 'index') 		
Variantes et formes de mains marginales			
2 plié (variante 'crochet') 	petite griffe (variante 'X') 	bec d'oiseau ouvert (variante 3 doigts) 	bec oiseau fermé (variante 3 doigts) 
pouce-auriculaire [SCOUT] 	majeur annulaire plié [LIT] 		

Synthèse graphique 5. Inventaire des configurations manuelles de la LSF.

Annexe n° 4 : MILLET Agnès, *Grammaire descriptive de la langue des signes française : Dynamiques iconiques et linguistique générale*, Grenoble, UGA Éditions, 2019, p. 31.



Annexe n°5 : DELAPORTE Yves, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française : origine et évolution de 1200 signes*, Paris, Fox, 2007, p. 54.



Annexe n°6 : DELAPORTE Yves, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française : origine et évolution de 1200 signes*, Paris, Fox, 2007, p. 73.

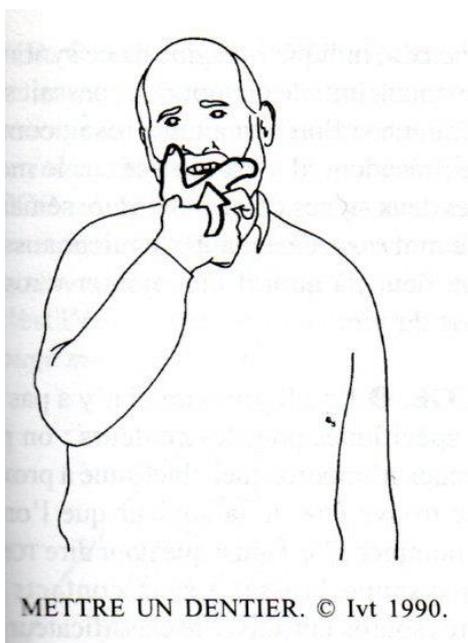


AUTRE 1. © Ivt 1986.



AUTRE 2. © Ivt 1986.

Annexe n°7 : DELAPORTE Yves, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes Française : origine et évolution de 1200 signes*, Paris, Fox, 2007, p. 534.



METTRE UN DENTIER. © Ivt 1990.



RIRE 2. © Ivt 1986.